



Ville de Concarneau



Procès-verbal
Conseil municipal

22 juin 2017

Conseil municipal du 22 juin 2017
Ordre du jour

	Ordre du jour	2-3
	Mémo	4-5
1	Direction générale des services : Transfert de la compétence eau et assainissement à CCA : modification statutaire au 1 ^{er} janvier 2018	6-13
2	Direction générale des services : Transfert de la compétence facultative « intervention sur des opérations de maîtrise d'ouvrage déléguée » à CCA - modification statutaire	14-15
3	Finances : Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées - CLECT	16-17
4	Finances : Demande de fonds de concours 2016 à CCA	18-19
5	Services techniques : Rapport annuel sur l'eau et l'assainissement - Année 2016	20-22
6	Commerce - tourisme : Tarifs TLPE - 2018	23
7	Ressources humaines : Conclusion d'un contrat groupe ouvert à adhésion facultative	24-25
8	Ressources humaines : Plan de formation des agents 2016-2017	26-28
9	Finances : Demandes de remboursement et de remises gracieuses - budget annexe de l'eau	29
10	Finances : Demande de remboursement et de remises gracieuses - budget annexe de l'assainissement	30
11	Finances : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables - budget principal	31
12	Finances : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables - budget annexe de l'eau	32
13	Finances : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables - budget annexe de l'assainissement	33
14	Culture : Adhésion à l'association Sites et Cités remarquables de France	34
15	Patrimoine : Adhésion à la fondation du patrimoine - Restauration du Marche Avec	35
16	Education : Attribution d'une subvention exceptionnelle au collège des Sables-blancs	36
17	Sport-nautisme : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association carnoise de Badminton - BOCC	37-40
18	Port de plaisance : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « A chacun son cap »	41
19	Développement durable : Attribution de subventions exceptionnelles - Association des Cyclo-randonneurs - Association Konk Riders - Association Grand large	42
20	Urbanisme - foncier : Vente d'une parcelle de terrain au Dorlett - rue des Tulipes - Lancement de la procédure	43-44
21	Finances : comptes de gestion 2016 - budget principal et budgets annexes (eau, assainissement, port de plaisance, bac du passage, restaurants municipaux et centre des arts et de la culture et organisation de spectacles	45-46
22	Finances : comptes administratifs 2016 - budget principal	47-59

23	Finances : comptes administratifs 2016 - budget annexe de l'eau	60
24	Finances : comptes administratifs 2016 - budget annexe de l'assainissement	61
25	Finances : comptes administratifs 2016 - budget annexe du port de plaisance	62
26	Finances : comptes administratifs 2016 - budget annexe du bac du passage	63
27	Finances : comptes administratifs 2016 - budget de la cuisine centrale	64
28	Finances : comptes administratifs 2016 - budget du centre des arts et de la culture et organisation de spectacles	65
29	finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2016 - budget principal	66
30	Finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2016 - budget annexe de l'eau	67
31	Finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2016 - budget annexe de l'assainissement	68
32	Finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2016 - budget annexe du port de plaisance	69
33	Finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2016 - budget annexe du bac du passage	70
34	Finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2016 - budget annexe de la cuisine centrale	71
35	Finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2016 - budget annexe du centre des arts et de la culture et organisation de spectacles	72-73
36	Finances : budgets supplémentaires 2017 - budget principal	74-80
37	Finances : budgets supplémentaires 2017 - budget annexe de l'eau	71-82
38	Finances : budgets supplémentaires 2017 - budget annexe de l'assainissement	83-84
39	Finances : budgets supplémentaires 2017 - budget annexe du port de plaisance	85-86
40	Finances : budgets supplémentaires 2017 - budget annexe du bac du passage	87-89
41	Finances : budgets supplémentaires 2017 - budget de la cuisine centrale	90-93
42	Finances : budgets supplémentaires 2017 - budget annexe du centre des arts et de la culture et organisation de spectacles	94-95
43	Finances : dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale 2016 - utilisation des fonds	96
44	Espaces verts : Demande de subvention pour l'acquisition d'un désherbeur à eau chaude	97-100
45	Commande publique : Convention de groupement de commandes pour l'acquisition d'un logiciel de marchés publics entre la Ville de Concarneau et Concarneau Cornouaille Agglomération	101
46	Direction générale des services : Convention d'occupation du domaine public entre la ville de Concarneau et la SAS USC - Stade Guy Piriou	102-106
47	Direction générale des services : Tableau des décisions du Maire	107-108
48	Vœu du groupe Concarneau une nouvelle énergie	109-113

CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 22 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le jeudi 22 juin à 19 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 14 juin 2017 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André Fidelin, Maire.

Etaient présents :

M Fidelin André, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, Mme Baqué Maguy, M Besombes François, Mme Talbot Marie, Mme Boidin Laëtitia, M Echivard Alain, M Nicolas Alain, M Allot Yann, Mme Razer Josette, M Bigot Marc, M Mallejacq Eric, Mme Guillou Valérie, Mme Marrec Sonia, M Stéphane Jean-Paul, Mme Pezennec Andrée, Mme Creton Françoise, Mme Duigou Jacqueline, Mme Ahajri Nadia, M Drouglazet Claude, Mme Ziegler Nicole, Mme Jan Marianne, M Le Bras Antony, M Bonneau Pierre-François, Mme Le Meur Marie.

Pouvoirs :

M Quillivic Bruno donne pouvoir à M Calvarin Xavier
Mme Le Nouène Marie-Christine donne pouvoir à Mme Lemonnier Michelle
M Hennion Philippe donne pouvoir à Mme Creton Françoise
Mme Cremers Annie donne pouvoir à M Nicolas Alain
M Robin Fabrice donne pouvoir à M Allot Yann
Mme Le Meur Gaël donne pouvoir à M Bonneau Pierre-François

Absent excusé :

M Auffret Julien

Mesdames et Messieurs, bienvenue au conseil municipal de ce soir.

Plus tôt nous commencerons et peut-être que plus tôt on terminera. Avant l'heure ce n'est pas l'heure, et après l'heure ce n'est plus l'heure.

M Echivard vient d'arriver, nous allons pouvoir commencer. Nous avons le quorum. Ce conseil a un petit air de vacances, vous ne trouvez pas ?

Je déclare le conseil municipal ouvert.

Je vais procéder :

A l'appel des conseillers municipaux,

A la lecture des pouvoirs,

A la nomination du secrétaire de séance, qui ce soir sera Éric Malléjacq, s'il est d'accord.

(Appel des conseillers municipaux)

Ce soir à l'ordre du jour, nous avons 47 délibérations. Beaucoup de délibérations concernent les finances, nous avons les comptes administratifs, les budgets supplémentaires, les affectations des résultats, c'est une soirée Alain Nicolas. Je sais qu'il est en pleine forme. Il n'y aura pas de problèmes.

Je veux faire aussi état d'un vœu du groupe « Concarneau, une nouvelle énergie ». J'ai prévu de l'intégrer à la fin de ce conseil. Nous allons commencer.

Mme Nicole Ziegler :

Effectivement, il y a 47 points à l'ordre du jour mais il me semble qu'il en manque un,

non pas que ça aurait pu être fait sous forme de délibération, je vais vous expliquer. Vous n'étiez pas obligés parce que nous sommes dans une agglomération. Cela concerne le syndicat mixte « pêche plaisance ». Cela va être voté la semaine en conseil d'agglomération. Ça a été fait dans un certain nombre de communautés de communes et dans certaines communes parce que la loi l'obligeait. Ce n'est pas le cas ici, dont acte pour ça. Mais il me semble que sous forme d'information, il aurait été en tout cas nécessaire que les élus du conseil municipal puissent, non pas en débattre, mais avoir une information.

M André Fidelin :

Nous avons à plusieurs reprises évoqué ce syndicat mixte dans la majorité municipale pour voir la position des uns et des autres. Il était nécessaire que chacun puisse avoir la même information. Une information qui a été à plusieurs reprises donnée à l'équipe municipale. Au fur et à mesure qu'elle était évolutive, nous en avons informé l'équipe municipale. J'ose croire qu'en tant que conseillère départementale, vous avez fait la même chose. Vous étiez bien placée pour intervenir dans ce domaine.

Mme Nicole Ziegler :

Mais M Drouglazet et Mme Jan ne font pas partie de mon groupe d'une part, et d'autre part ça aurait été aussi pour nous la possibilité de donner l'information aux élus mais aussi aux Concarnois. Même si je sais que tous les Concarnois liront attentivement les délibérations du conseil communautaire.

M André Fidelin :

En date du vendredi 16 juin 2017, je vous ai fait parvenir :

- le bordereau des notes explicatives de synthèse ainsi que l'ordre du jour.

En date du mercredi 7 juin 2017, je vous ai fait parvenir par mail, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 mai 2017.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ?

Je le mets donc aux voix.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le procès-verbal de la séance du 18 mai 2017 est adopté par 30 voix POUR, M Julien Auffret étant absent, Mme Marrec et M Le Bras n'étant pas arrivés.

Je vous informe que le prochain conseil municipal aura lieu :

Le jeudi 21 septembre 2017 à 19h00

Le premier point de l'ordre du jour du conseil municipal concerne le transfert des compétences eau et assainissement à CCA. Il s'agit de la modification statutaire au 1^{er} janvier 2018. Je précise bien qu'il s'agit de la modification statutaire. Et Xavier Calvarin va nous présenter ce dossier.

Conseil municipal du 22 juin 2017

1	Direction générale des services : Transfert de la compétence eau et assainissement à CCA : modification statutaire au 1 ^{er} janvier 2018
---	--

M Xavier Calvarin :

Bonsoir à tous

La Loi NOTRe prévoit le transfert obligatoire de la compétence eau et assainissement aux communautés de communes et d'agglomération au plus tard au 1^{er} janvier 2020.

Considérant :

La demande du conseil communautaire du 5 novembre 2015 à Monsieur le Préfet de repousser la date de la dissolution des syndicats de Concarneau-Trégunc et de Pont-Aven en 2018 dans le cadre du projet de Schéma départemental de Coopération Intercommunale,
La proximité entre l'échéance maximale fixée par le législateur pour le transfert de la compétence eau potable et assainissement et les élections municipales de mars 2020,
Le travail d'état des lieux réalisé entre 2013 et 2015 dans le cadre de l'étude menée par CCA sur la compétence eau et assainissement,
La délibération du conseil communautaire du 25/02/2016 fixant la date objectif du projet transfert de la compétence eau potable et assainissement au 1^{er} janvier 2018, désignant un Vice-Président « Eau et assainissement » et validant la méthodologie de gestion du projet,

Le conseil communautaire de CCA, réuni le 11 mai 2017, a décidé, à 22 voix pour, 7 contre et 17 abstentions, d'initier la procédure de transfert des compétences eau potable et assainissement collectif des communes à l'agglomération au 1^{er} janvier 2018 selon le schéma ci-dessous :

Les compétences obligatoirement transférées de par la Loi NOTRe (bloc de compétences obligatoires) sont :

L'Eau potable (budget annexe) : périmètres de protection, production, stockage, distribution

L'Assainissement (budget annexe) : collecte, transfert, station de traitement, gestion des boues

Concernant les eaux pluviales (budget principal), les différentes réponses apportées par l'Etat depuis février 2016, confirment que le transfert de l'assainissement inclut obligatoirement la gestion des eaux pluviales sans pour autant en préciser le périmètre exact.

La concertation locale entre les collectivités a permis de valider le principe d'un zonage rural/urbain qui laisserait a minima aux communes le soin de réaliser les tâches de curage et de nettoyage des fossés et buses généralement effectuées par le personnel voirie et/ou espaces verts des services techniques communaux. Néanmoins, un travail important sur la réorganisation de cette compétence reste à réaliser et à formaliser. De plus, la gestion des eaux pluviales dépendant des budgets principaux de chaque commune, un transfert de charges est à réaliser (contrairement aux budgets annexes qui s'équilibrent automatiquement par le transfert des recettes).

Il est donc proposé que la compétence assainissement reste facultative pour CCA jusqu'au 1^{er} janvier 2020 au plus tard. Ainsi, le transfert des compétences se ferait en deux étapes :

1^{er} janvier 2018 : transfert de la compétence eau potable et de la compétence assainissement collectif hors compétence eaux pluviales qui serait donc maintenue au sein des communes.

1^{er} janvier 2019 ou 1^{er} janvier 2020 au plus tard : transfert de la compétence eaux pluviales à CCA : la compétence intégrerait alors le bloc des compétences obligatoires

Concrètement, la délibération du conseil communautaire a donc porté sur :

- Le transfert de la compétence eau potable et assainissement collectif, à l'exclusion de la compétence eaux pluviales au 1^{er} janvier 2018 ;
- La modification des statuts de CCA, comme suit, au 1^{er} janvier 2018 :

COMPÉTENCES FACULTATIVES :

3. ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE

- ~~— Contrôle de la conception, de la réalisation, du fonctionnement et de l'entretien des dispositifs d'assainissement non collectif et conseil en matière de réhabilitation de ces dispositifs~~
- ~~— Réalisation d'un état des lieux et d'un diagnostic des systèmes d'assainissement collectifs~~
- **Eau potable et assainissement, à l'exclusion de la compétence eaux pluviales**

4. EAU POTABLE

- ~~— Réalisation d'un état des lieux et d'un diagnostic des réseaux d'eau~~

C'est cette modification statutaire qui est aujourd'hui soumise à la délibération du conseil municipal.

Pour information, il est précisé que d'un point de vue organisationnel, les principes suivants sont envisagés :

- ▮ Maintien des modes de gestion actuels dans chaque commune, tout en faisant converger la fin des six contrats de Délégation de Service Publics (DSP) actuels au 31/12/2023. Cette date de convergence unique a pour objectif de pouvoir laisser toutes les opportunités possibles au Conseil Communautaire en 2022-2023 en décidant de réorganiser et optimiser les contrats de DSP ou ne pas les renouveler et d'intégrer les services aux régies communautaires existantes, selon le(s) choix de mode de gestion retenu(s) à l'avenir.
- ▮ Organisation avec deux sites principaux d'accueil du public et d'embauche à Concarneau et Rosporden, la future direction de l'Eau et de l'Assainissement intégrant le personnel déjà présent au sein de CCA du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), ainsi que le personnel travaillant pour le SAGE et le Contrat de l'Odette à l'Aven, soit au total 9 agents pour 9 équivalents Temps-Plein (ETP). Au total la direction serait composée de 46.5 ETP dont 41,5 pour les compétences eau potable et assainissement soit 1,1 ETP de moins que dans l'organisation actuelle.
- ▮ Des instances de gouvernance des compétences eau et assainissement associant étroitement les communes : fonctionnement communautaire dont la base serait un comité de liaison CCA/commune gérant la programmation des travaux, notamment des réseaux, annuelles voire pluriannuelles et les contrats de DSP.
- ▮ Orientations en matière de politique tarifaire :
prospective financière à 10 ans (2016-2025) pour les 4 budgets différents,

principe d'une tarification de type progressive,
période de convergence partielle sur 10 ans (2016-2025),
évolution positive ou négative de la redevance eau et assainissement collectif sur 10 ans (2016-2025) à moins de 2% par an en termes relatifs (globalement pour les abonnés ayant une consommation >30-40m³ /an), ou à moins de 7 €HT par an en terme de montant financier facturé à l'abonné (globalement pour les abonnés ayant les plus faibles volumes consommés <30-40m³ /an).

évolutions décennales dans un cadre de variation de plafond maximal annuel limitée à moins de 3% par an en termes relatifs (globalement pour les abonnés ayant une consommation >30-40m³ /an), ou à moins de 10 € HT par an en terme de montant financier facturé à l'abonné (globalement pour les abonnés ayant les plus faibles volumes consommés <30-40m³ /an).

- Concernant la facturation des consommations « communales » (conformément à l'article L2224-12-1 du CGCT), il est proposé afin de ne pas impacter de manière trop brutale le budget principal des communes encore concernées par une exonération de mettre en place une facturation effective des consommations eau et assainissement, compensée par un fonds de concours avec extinction progressive sur 6 ans voire 10 ans. Ainsi, sur la base d'une extinction progressive de 6 ans, le fonds de concours de l'année 2019 serait égal au montant de la facture eau-assainissement de la commune de l'année 2018 *100%, puis en 2019 *83%, puis 2020*66%, puis 2021*49%, puis 2022*32%, puis 2023*15%. Cette proposition a fait l'objet d'échanges avec les deux communes concernées. Celle-ci souhaite le maintien de la situation actuelle. Dans l'hypothèse d'une neutralité financière pour ces deux communes et afin de ne pas pérenniser une situation non réglementaire, la facturation des consommations pourrait être compensée par le versement d'un fonds de concours d'investissement (50 000€/an) porté par le budget général. Pour rappel le montant global de la facturation des consommations communales s'élèverait à 235 000€/an si elle était élargie à l'ensemble des communes.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'accepter le transfert de la compétence eau potable et assainissement collectif, à l'exclusion de la compétence eaux pluviales au 1^{er} janvier 2018 ;
- D'accepter la modification des statuts de CCA comme suit au 1^{er} janvier 2018 :

COMPETENCES FACULTATIVES :

5. ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE

- ~~— Contrôle de la conception, de la réalisation, du fonctionnement et de l'entretien des dispositifs d'assainissement non collectif et conseil en matière de réhabilitation de ces dispositifs~~
- ~~— Réalisation d'un état des lieux et d'un diagnostic des systèmes d'assainissement collectifs~~
- Eau potable et assainissement, à l'exclusion de la compétence eaux pluviales

6. EAU POTABLE

- ~~— Réalisation d'un état des lieux et d'un diagnostic des réseaux d'eau~~

Il est précisé que cette délibération doit être adoptée dans des termes concordants par

les communes membres de CCA, qui auront 3 mois à compter de la notification de la délibération de CCA pour statuer, délai au terme duquel M. le Préfet prendra un arrêté de modification statutaire s'il constate que la majorité qualifiée requise est réunie pour le transfert de la compétence (2/3 des conseils municipaux représentant la moitié de la population ou l'inverse, avec avis favorable de la commune la plus peuplée si sa population dépasse ¼ de celle de l'EPCI).

M André Fidelin :

Au delà du contenu de cette délibération qui a fait l'objet de bien des comités de pilotage, à CCA depuis plusieurs années...

M Xavier Calvarin :

Ils sont au nombre de 7.

M André Fidelin :

En effet, il y en a eu 7. Nous avons été assistés de deux cabinets à CCA sur le côté financier et sur l'approche de ce transfert de compétences. Dans cette délibération, le but est bien une modification statutaire et un transfert de compétences au 1^{er} janvier 2018. Les comités de pilotage se sont déroulés d'une façon très constructive, sauf peut-être un paragraphe, que vous connaissez tous évidemment. Mais le but, c'était d'essayer que les communes soient le moins lésées possible compte tenu de leur historique et de leur histoire propre sur la gestion de l'eau et de l'assainissement. Et surtout, c'était d'arriver à un point de convergence au bout d'un certain nombre d'années, c'est dans ce sens que nous avons essayé d'aller. Voilà ce que nous pouvons dire rapidement. C'est normal que ça suscite des réflexions, mais ce soir, c'est bien la modification statutaire qui doit être validée par les communes et le transfert des compétences au 1^{er} janvier 2018. La loi NOTRe, c'était janvier 2020, nous avons largement travaillé sur le dossier dans le cadre du schéma départemental de déploiement de l'eau et de l'assainissement. Ensuite, une étude avait été faite à CCA en 2015, sur l'état des lieux de l'eau et de l'assainissement, et cette possibilité d'évolution vers un transfert de compétences. Il y a eu également la nomination d'un vice-président délégué à l'eau et à l'assainissement. Sur le plan technique, il faut bien le dire, c'est aussi le travail de Cyril Deléglise, si je peux le nommer. Il a fait un travail considérable, il a une approche très technique et très pragmatique sur ce dossier. Au-delà d'un élément que vous avez pu saisir, c'est le côté tarification concernant les deux communes, puisqu'il y a 7 communes sur 9 qui aujourd'hui dans leur budget principal imputent cette tarification publique au niveau municipal. Deux communes n'étaient pas dans cette gestion. Là je me place au niveau de CCA et nous avons pris contact avec la Préfecture qui a été très claire dans ce domaine.

Pourquoi c'est intégré dans cette délibération ? Tout simplement parce qu'on doit être dans la même configuration que la délibération prise à CCA et les délibérations qui ont été présentées dans certaines communes et qui ont été approuvées ou pas. Mais on doit garder cette même délibération. On est bien sur le changement de statut, transfert de compétence.

Après pour les dispositions internes, j'ai quelques éléments. Cette délibération votée par la commune doit être la même que celle votée par CCA en mai. Elle porte sur le changement de statut pour permettre le transfert de compétences mais pas sur les modalités éventuelles de compensation de la facture de l'eau aux deux communes qui ne la paie pas pour le moment. Modalités qui d'ailleurs ne sont pas précisées dans l'exposé des motifs et qui se contentent d'évoquer quelques pistes, notamment le fonds de concours. Mais, il appartiendra ensuite, dans le déroulé, la mise en application, de tenir compte des dispositions qui ont été évoquées par la Préfecture et que nous devons appliquer. Est-ce que vous avez des questions sur ce sujet ? J'ai peut-être anticipé sur les questions d'ailleurs. Je m'excuse Claude, je sais que tu n'aimes pas ça. J'ai donné ce complément d'informations que tout le monde attendait. Mais là, ça concerne surtout la commune de Rosporden et de Tourc'h. Mais Tourc'h a voté favorablement ce transfert de compétences, changement statutaire en tenant compte des éléments qui ont été apportés par la Préfecture.

Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

Oui, M le Maire. Merci de me donner la parole.

Le conseil communautaire, dans sa séance du 11 mai dernier, a validé le transfert de la compétence eau et assainissement. Nous avons voté contre la proposition et pour ne pas alourdir le débat, je vais vous lire la tribune qui est parue dans Passerelle et dans laquelle j'abordais ce problème.

Dans la tribune que vous avez apprise par cœur, j'en suis sûr, je disais dans le titre : « Pour une démocratie de l'eau garante des solidarités entre territoires ».

Les Lois NOTRe et MAPTAM engagent les communes à transférer leur compétence « Eau-Assainissement » aux EPCI c'est à dire pour nous à CCA et ce, dès le 1er janvier 2018.

Notre groupe a demandé un vrai débat politique sur le sujet en 2017, sans succès pour l'instant ! Les enjeux, pas seulement financiers, sont en effet, considérables. L'eau est, selon les termes de l'O.N.U, un bien commun de l'Humanité. De ce fait, l'accès à l'eau fait partie des droits fondamentaux garantis par les conventions des droits de l'Homme. Notre réflexion s'inscrit dans le cadre du Plan Breton pour l'Eau développé par le Conseil Régional pour promouvoir la gestion intégrée de la ressource en eau. Nous sommes favorables à la « remunicipalisation » de la gestion du cycle de l'eau au niveau de CCA car nous devons redonner toute sa place à la responsabilité politique des élus pour la gestion de ce service public et extraire ce service public vital pour la population, du secteur « marchand » des multinationales. C'est pourquoi nous sommes favorables à la gestion du cycle complet de l'eau par CCA dans le cadre d'une régie directe.

Le report de la décision relatif au mode de gestion de compétences reporté en 2023, pour nous n'est pas une bonne décision car elle nous prive nous, les élus d'aujourd'hui d'un débat de fond, tant les enjeux sont importants pour la population. J'ajoute que le montant de la compensation accordée à Rosporden et Tourc'h pose un problème d'équité à l'endroit des autres communes. De plus, dans votre projet de délibération, il n'apparaît pas que la CCSPL, commission consultative des services publics locaux créée à ma demande en 2016, ait été consultée. Ce qui était la moindre des choses.

Toutes ces raisons nous amène à rejeter votre projet en regrettant une fois de plus que le débat de fond n'ai pu avoir lieu pendant notre mandat. Je vous remercie.

M André Fidelin :

Oui, Nicole.

Mme Nicole Ziegler :

Oui, M le Maire. Juste pour une explication de mon vote. Je me suis abstenue à CCA non pas sur le fond de la délibération, mais sur une question de forme parce que dans la discussion Rosporden avait demandé qu'un point soit retiré et vous ne l'aviez pas accepté. C'était pour cela mon abstention ce soir-là. Par contre, et là je rejoins Claude sur la nécessité, et nous l'avons largement débattu lors de l'Agenda 21, il faut absolument aller vers les citoyens et leur expliquer un certain nombre de nos politiques. Il me semble l'avoir lu dans la presse, cela va être fait et j'en ai parlé avec le Maire de Saint Yvi cet après-midi. Ça va être fait, il va y avoir une réunion publique à Saint Yvi pour expliquer aux citoyens ce qui va se passer. Pour eux, les lois NOTRe et MAPTAM, c'est un peu du Chinois. Par contre, la facture d'eau, ils la reçoivent ils ont des questions et je pense que l'on aurait pu, à cette occasion, leur expliquer. Je l'ai déjà dit, ce n'est pas la première fois que j'interviens sur ce sujet-là. On passe des compétences des communes à CCA, il faudra à un moment ou à un autre, j'espère qu'il n'est pas trop tard aller vers les citoyens pour leur expliquer.

M André Fidelin :

Merci. Il y a d'autres interventions avant que Xavier apporte quelques réponses aux observations de Claude entre autres ? Je te laisse la parole, Xavier.

M Xavier Calvarin :

Je vais reprendre un peu l'historique. C'est vrai que 2015 ça a été le début de la réflexion sur le transfert de ce service-là du fait de la loi NOTRe. Mais avant, il y avait eu le plan du conseil départemental sur les interconnexions et la sécurisation des

réseaux d'eau sur tous les territoires. Ça s'est embrayé l'un derrière l'autre, logiquement d'ailleurs parce que la finalité du transfert, c'est aussi de permettre ces interconnexions qui ne passaient pas tant qu'elles étaient dans un périmètre communal. C'est un peu pour cela qu'on n'était pas forcément, dans un premier temps, dans le mandat précédent, volontaire pour y aller. Je me rappelle d'ailleurs que j'étais souvent sur le même pied d'égalité que M Monfort, à la même époque parce qu'il y avait le problème aussi de la concordance des travaux voirie et du service de l'eau, d'où des difficultés de gestion qui seront certainement à gérer. Mais ce dossier concernait surtout la sécurisation de la desserte en eau et de ne pas risquer de voir l'une des collectivités privée d'eau pour un problème de pollution par exemple accidentelle. Même si la ressource est là, toutes les collectivités peuvent très bien se retrouver avec des obligations de fermeture de son prélèvement d'eau, du fait d'un accident ou d'une pollution. C'est le premier point.

Le deuxième point concerne les problèmes d'étiage, les années où il y a un manque de précipitations. Cette année d'ailleurs, on a une réunion en Préfecture elle aura lieu la semaine prochaine pour étudier ces risques qui existent. Tout en sachant que nous sommes en puisage de surface et non pas en puisage souterrain. On n'a pas de réserves. Avec un puisage de surface, au fur et à mesure que la ressource baisse, on ne peut pas aller sur des réserves que l'on a pas ou peu.

Voilà un peu l'historique. Dans tous les débats que l'on a eu à CCA dans les comités de pilotage de l'interconnexion et dans les comités de pilotage concernant le transfert, on est arrivé à la conclusion qu'il fallait que ce service offre bien plus de sécurité aux habitants s'il était communautaire que s'il restait communal.

Par contre, on te rejoint sur le principe de la gestion en régie. Ça fait neuf ans que je suis sur ce service aussi et quand je vois le travail qui est fait en régie, on n'a pas à rougir par rapport aux entreprises privées. On a une garantie du travail qui est fait de très bonne façon, et surtout on a un interlocuteur direct sur le territoire qui est tout le temps joignable et avec qui on a une réactivité qu'on n'aurait peut-être pas autrement. Je ne vois pas pourquoi on remettrait en cause la régie. Elle fonctionne très bien et nous offre une eau de très bonne qualité. La modernisation qui a été faite ces dernières années avec les filtres à charbon actif, le changement de l'ozonneur et le traitement des boues à la station de pompage, ont permis de garantir une eau de meilleure qualité encore.

Pour ce qui est du problème de Rosporden et de Tourc'h, je me suis aussi abstenu, même si je n'étais pas au conseil communautaire parce qu'effectivement ça me posait un problème qu'il y ait un traitement différencié mais il ne sera pas validé par le vote de ce soir. Je pense que ça va être revu par les services de la Préfecture. Ce qui est vu ce soir, c'est uniquement le transfert et nous avons été obligés de remettre les différents termes de ce qui est passé à CCA, en sachant que de toute façon ce paragraphe sera retravaillé, il ne pourra pas passer en l'état.

Pour ce qui est du transfert, on a tellement travaillé là-dessus et on a plus d'avantages à y aller que d'inconvénients. Il y a deux interconnexions que le conseil départemental avait très bien identifiées vers Trégunc et vers Rosporden. Je pense que ça permettra de sécuriser pour tout le monde, pour Concarneau certes, mais pour les autres communes également. En cas de défaillance de leur réseau, ça permettra de ne pas avoir de camions citerne pour livrer une commune, comme on le voit de temps en temps à la télévision.

En ce qui concerne la facture d'eau, c'est vrai que nous avons une facture d'eau qui est une des plus élevées du territoire. Mais c'était aussi la condition pour pouvoir moderniser l'outil. Si on regarde les investissements qui ont été faits, il y a eu de très gros investissements à l'usine, c'est un budget annexe donc il n'y a aucun dégageant d'épargne là-dessus pour compenser dans le budget principal. C'est uniquement pour financer les travaux. Malgré cela on est encore en deçà de ce qu'on devrait être pour le renouvellement de réseaux, parce que c'est vrai que Concarneau est une ville dont le centre-ville est ancien. On le verra tout à l'heure, mais en 2016, on a réussi à aller plus sur les réseaux parce que les gros investissements étaient faits. Voilà un peu pourquoi

nous sommes favorables à ce transfert.

M André Fidelin :

Là tu anticipes sur le rapport sur l'eau de tout à l'heure. Mais pour répondre à Claude sur une régie ou une DSP, le souhait qui avait été émis, c'est que comme les contrats DSP s'arrêtent en 2023, on a voulu qu'il y ait une cohérence de réflexion avant la fin des contrats, voir si régie ou pas régie, mais que l'on ait le temps de réflexion au terme des contrats existants.

M Xavier Calvarin :

En ce qui concerne la DSP, il faut savoir qu'on devait compenser le manque à gagner si jamais on sortait de la DSP. De toute façon, il faut le laisser aller jusqu'à l'échéance sinon il fallait budgéter cela dans le transfert.

M André Fidelin :

Oui, exact. Oui, Nicole.

Mme Nicole Ziegler :

Juste parce que M Calvarin l'a annoncé, il y a une réunion prochainement en Préfecture sur les problèmes d'étiage. Dès à présent je crois qu'il faut dire aux citoyens que la situation est préoccupante au niveau Bretagne et sans doute aussi au niveau de notre territoire. J'étais sur le SAGE de l'Ellé et l'Issole, c'est préoccupant, donc économisons l'eau.

M André Fidelin :

On peut passer au vote ? Pardon, Claude.

M Claude Drouglazet :

Je remercie Xavier Calvarin de sa réponse à la fois sur les critères techniques et les critères financiers. Je ne doute pas de sa compétence. Je suis plutôt satisfait lorsqu'il dit qu'il est favorable à la régie, parce que la régie de Concarneau notamment fonctionne bien. On n'a pas grand-chose à lui reprocher.

Le choix technique que vous avez fait, je le comprends aussi de maintenir la DSP jusqu'en 2023, mais j'aurais aimé qu'on ait pu avoir un débat de fond, même si on prend des pénalités en supprimant la DSP, qu'on ait un débat de fond. Mais de plus, la plupart des communes de CCA sont en régie, il y a très peu de DSP. Ça valait la peine qu'on en discute et de ne pas reporter ce débat-là en 2023. Je suis élu comme vous jusqu'en 2020, je pense qu'il y avait une opportunité.

M André Fidelin :

Tu seras encore là en 2023. Mais on ne va pas passer la soirée là, nous avons 47 délibérations.

M Claude Drouglazet :

On a évoqué cette possibilité-là, c'est ce que je regrette, c'est pour cela aussi que je vote contre cette délibération. On est frustré de ce débat. Sur la CCSPL, je n'ai pas eu la réponse.

M André Fidelin :

Xavier, 30 secondes.

M Xavier Calvarin :

Pour prendre la décision de la DSP ou la régie en 2023, on n'a pas le droit de le faire tout simplement parce que notre mandat sera échu en 2020. Il n'est pas question que l'on se fasse retoquer à la Préfecture pour prendre une décision qui sera du ressort du mandat suivant. Légalement, nous n'avons pas le droit de le faire.

M André Fidelin :

La CCSPL est intervenue dans le rapport. C'est à titre consultatif qu'elle intervient. Pour information, elle peut aussi demander des informations, elle peut aussi influencer mais

il s'agit d'une commission consultative. Mais elle a été informée.

On passe au vote ?

Quels sont ceux qui sont pour ? Pensez à vos pouvoirs.

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 27 voix POUR, 2 CONTRE (Mme JAN, M DROUGLAZET), 3 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR M, LE MEUR G, M BONNEAU).

Le point suivant, il s'agit du transfert de la compétence facultative « intervention sur des opérations de maîtrise d'ouvrage déléguée » à CCA - modification statutaire.

Conseil municipal du 22 juin 2017

2	Direction générale des services : Transfert de la compétence facultative « intervention sur des opérations de maîtrise d'ouvrage déléguée » à CCA - modification statutaire
----------	---

M André Fidelin :

Nous sommes là sur une formalisation.

CCA et les communes peuvent être amenées à réaliser des travaux conjointement ; il est alors, pour des raisons pratiques, souvent nécessaire qu'un seul maître d'ouvrage pilote ces travaux.

C'est par exemple le cas de l'aménagement du Pôle d'échange multimodal de Rosporden.

L'article 2- II de la Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée stipule que : « *Lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage ; ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme* ».

Pour que l'EPCI puisse être maître d'ouvrage délégué d'une commune membre, un préalable indispensable est requis, celui d'une habilitation statutaire.

C'est pourquoi le conseil communautaire de CCA a décidé, à l'unanimité, le 11 mai 2017, d'initier la procédure de transfert de la compétence suivante des communes à CCA, au titre des compétences facultatives : « *Intervention, à la demande des communes membres, sur des opérations de maîtrise d'ouvrage déléguée* ».

Cette délibération devra être adoptée dans des termes concordants par les communes membres de CCA, qui ont 3 mois à compter de la notification de la délibération de CCA pour statuer, délai au terme duquel M. le Préfet prendra un arrêté de modification statutaire s'il constate que la majorité qualifiée requise est réunie pour le transfert de la compétence (2/3 des conseils municipaux représentant la moitié de la population ou l'inverse, avec avis favorable de la commune la plus peuplée si sa population dépasse ¼ de celle de l'EPCI).

Il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter le transfert de la compétence suivante des communes à CCA, au titre des compétences facultatives : « *Intervention, à la demande des communes membres, sur des opérations de maîtrise d'ouvrage déléguée* ».

Là nous sommes bien sur une compétence générale. Nous avons donné l'exemple de Rosporden, mais ça s'adresse évidemment à une compétence générale.

Est-ce que vous avez des remarques ?

Mme Nicole Ziegler :

Le pôle multimodal de Rosporden avec la Gare, c'est bien la Gare du territoire. Comme le port de Concarneau est le port du territoire. À bon entendeur, salut !

M André Fidelin :

C'est pour ceux qui ne le savaient pas.

Inaudible...

M André Fidelin :

Il y a un message ? Ah bon. On est d'accord. Mais ça ne s'adresse pas qu'à Rosporden. On n'a pas voté ?

M Antony Le Bras :

Est-ce que je peux poser une question ?

M André Fidelin :

Oui, bien sûr.

M Antony Le Bras :

Comme on parle de pôle d'échange multimodal du territoire de Rosporden, je voulais savoir où ça en était à Concarneau. On avait vu à une époque une esquisse du projet, ça fait d'ailleurs longtemps, et on n'en entend plus parler.

M André Fidelin :

Xavier.

M Xavier Calvarin :

Non, ce n'est pas un problème de sous. Il y a un problème d'argent, mais il y a aussi un problème de propriétaire foncier. Avec ce que nous ont proposé le conseil régional et le conseil départemental, de toute façon, on ne peut plus avancer sur ce dossier dans la mesure où tous les parkings seraient dans l'emprise du syndicat qui va gérer la pêche et la plaisance. Ça remet déjà beaucoup en cause le projet parce que le parking sur lequel il y avait le pôle multimodal est sur ce périmètre-là. L'endroit où on devait refaire les deux voies séparées pour les bus sont sur ce périmètre-là. Toute la négociation, sera à faire non plus avec le conseil régional, si j'ai bien compris au conseil départemental, mais avec l'assemblée du syndicat mixte. Une grosse difficulté en perspective. Par contre, le projet est finalisé au niveau des plans. Au niveau des recherches de financement, tant que l'on est pas propriétaire, de cet espace-là, il est difficile d'aller faire des demandes de subventions.

Mme Nicole Ziegler :

N'empêche que ce projet multimodal, je vous avais interrogée M le Maire, parce qu'il a été dit au Département alors qu'on était bien avant les problématiques de syndicat mixte, etc. ça avait été retiré du financement parce que vous l'avez déjà retardé et beaucoup retardé. Qu'on mette ça maintenant sur le coup du syndicat mixte, il y a des difficultés, mais il y a surtout des négociations en cours. M le Maire, on a assisté à une réunion, j'espère que la communication entre vous passe. Mais c'est un peu fort de café de dire que ce projet multimodal de Concarneau a du plomb dans l'aile que pour ça.

M André Fidelin :

Bien, nous allons voter.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

Approbation du rapport de la commission locale des charges transférées à CCA, CLECT.

Conseil municipal du 22 juin 2017

3	Finances : Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées - CLECT
----------	--

M Alain Nicolas :

Les compétences de CCA ont été modifiées par arrêté préfectoral concernant la gestion des zones d'activités (30/12/16), le financement d'un centre d'incendie et de secours (15/09/2016), la gestion des aires d'accueil des gens du voyage (30/12/2016) et la lutte contre les frelons asiatiques (04/2016).

Une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est tenue le 17 mai dernier pour évaluer les éventuels transferts de charges liés à cette modification statutaire.

La CLECT propose qu'un transfert de charges, évalué selon la méthode de « droit commun » soit appliqué à partir de 2017 au titre du transfert de la gestion des zones d'activités et du financement d'un centre d'incendie et de secours.

La méthode de « libre fixation » a été retenue pour évaluer la charge transférée des compétences gestion des aires d'accueil des gens du voyage et lutte contre les frelons asiatiques.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la commune de Concarneau doit soumettre ce rapport à son conseil municipal, dans un délai de 3 mois à compter du 2 juin 2017.

Concarneau doit se positionner sur les transferts évalués selon le droit commun à savoir :

La gestion des zones d'activités ; une diminution de l'attribution de compensation versée par CCA à hauteur de 26 350 € dont 8 455 € pour la section de fonctionnement et 17 895 € pour la section d'investissement (l'attribution de compensation en section d'investissement sera utilisée pour ce montant).

Le financement d'un centre d'incendie et de secours (SIVU de Rosporden) ; pas de diminution de l'attribution de compensation pour la commune de Concarneau.

La commune de Concarneau étant concernée par le transfert évalué selon la méthode de « libre fixation » pour la compétence « gestion des aires d'accueil des gens du voyage » (SIVOM de Concarneau Trégunc) doit également se positionner sur le montant transféré à savoir :

La gestion des aires d'accueil des gens du voyage ; une diminution de l'attribution de compensation versée par CCA de 70 313 €.

Enfin, la méthode de « libre fixation » a également été retenue pour déterminer le transfert de charges pour la compétence « lutte contre le frelons asiatiques ». N'ayant aucun impact financier sur l'AC de Concarneau, seul l'EPCI devra délibérer sur ce montant.

ANNEXE : Rapport définitif de la CLECT du 17 mai 2017

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 13 juin 2017

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter le rapport de CLECT et le montant des charges transférées à CCA.

M André Fidelin :

Merci Alain, vous avez des remarques ?

Oui, Xavier.

M Xavier Calvarin :

Juste pour apporter un petit complément au niveau de l'aire des gens du voyage. Il y a eu discussion sur les deux aires des gens du voyage. Celle de Rosporden qui est en gestion directe par les services de la commune et celle de Concarneau qui est en gestion avec un budget annexe. Il a été décidé à CCA, qu'à l'extinction de l'emprunt sur Concarneau, il y aurait un rechiffrage de la CLECT qui est surtout basé sur un remboursement d'emprunt qui sera revu de manière à être équitable, par rapport au traitement que Rosporden avait, à savoir que Rosporden gardant le financement de son emprunt, automatiquement il va disparaître à son échéance. Pour que Concarneau ait le même traitement, la renégociation a été prévue à la fin de la période de remboursement. Je crois que c'est d'ici 7 ans, de mémoire.

M Claude Drouglazet :

Une observation, pour les élus qui ne font partie ni de la CLECT, ni de la commission des finances, ça doit ressembler à une usine à gaz.

M Xavier Calvarin :

Et là c'est simple.

M Claude Drouglazet :

Et là c'est simple. J'aurai bien voulu, Xavier qui est intervenu pendant la CLECT sur les zones d'activités, nous explique pourquoi le montant de 8 455 € a été établi par Concarneau, simplement à titre d'exemple pour illustrer.

M Xavier Calvarin :

La méthode a été relativement simple. On a demandé à chacune des communes d'évaluer le coût de trois charges, à savoir le coût d'entretien des espaces verts, le coût d'entretien de la voirie et le coût de consommation de l'éclairage public pour le fonctionnement. Chaque commune a sorti des chiffres et on s'est rendu compte que ces chiffres étaient très différents des uns des autres parce que c'est vrai que certaines communes n'ayant pas investi l'année n-1 se retrouvaient avec des chiffres très faibles sur ces charges là, alors que pour Concarneau, les services avaient fait une règle de 3 tout simplement. Pour tant de linéaire de voirie, ça faisait tant ça faisait tant par kilomètres de voirie, pareil pour les espaces verts. Il y a eu un accord qui a été passé à la CLECT pour que toutes les communes soient traitées de la même manière, tu étais là d'ailleurs. On s'est rapproché d'un tarif moyen, en sachant quand même que pour Concarneau, on est une ville de plus de 10 000 habitants, le coût d'entretien de la voirie est doublé par rapport au coût d'entretien de voirie des zones économiques des secteurs ruraux. J'avais défendu le fait que notre zone économique comme c'est Kersalé, est en secteur rural, les collègues ne l'ont pas entendu, on nous a quand même affecté le tarif le plus élevé. D'un autre côté, il faut savoir que cette charge n'est pas une charge directe. C'est aussi un financement pour CCA qui lui permettra de garantir le maintien de ces zones économiques en état parce qu'elle aura un budget d'entretien, alors que si le montant était dérisoire, on risquait de ce retrouver avec des zones économiques comme on a vu dans le passé et qui seraient laissées à l'abandon parce que les collectivités pourraient baisser cette somme d'une année sur l'autre. Là, nous n'aurons plus la possibilité, c'est l'intérêt.

M André Fidelin :

Nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

Conseil municipal du 22 juin 2017

4	Finances : Demande de fonds de concours 2016 à CCA
----------	---

M Alain Nicolas :

La loi 2004-809 du 13 août 2004 permet aux EPCI à fiscalité propre, de verser un fonds de concours aux communes membres, après délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Concarneau Cornouaille Agglomération a voté le 20 novembre 2009, une enveloppe pour le financement des dépenses d'investissement des communes membres sous forme de fonds de concours. Cette enveloppe a été fixée, lors du conseil communautaire du 24 septembre 2015, à 331 914 € à titre de fonds de concours de 2016, destinée à financer exclusivement des investissements, sans fléchage particulier.

Conformément à l'article L. 5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales, le versement de fonds de concours entre un EPCI et ses communes membres est soumis à certaines règles ainsi qu'il suit :

- les fonds de concours sont réservés au financement des dépenses d'investissement liées à un équipement ;
- le montant ne peut excéder la part autofinancée par le bénéficiaire du fonds de concours ;
- le fonds de concours est attribué après accords concordants du conseil communautaire et du conseil municipal concerné, avec indication précise de l'affectation du fonds.

Dans ce cadre, la Ville de Concarneau sollicite le fonds de concours 2016 de 331 914 € pour différents travaux d'aménagement de bâtiments, de rénovation urbaine et de matériel d'équipement à hauteur de 953 982,40 € concernant :

Plan de financement prévisionnel - FDC 2016				
Dépenses		Recettes		
Postes de dépenses	Montant (HT)	Origine du financement	Montant	%
1/ Acquisition d'équipement - Atelier Municipaux	132 630,67 €			
2/ Acquisition d'équipement - Ecole de voile	32 832,78 €	Département	6 474,00 €	
3/ Travaux de rénovation - Ville Close	184 560,31 €	Département	50 000,00 €	
4/ Travaux - Gymnase du Porzou	109 350,82 €	Préfecture	40 166,00 €	
5/ Travaux - Stade Keramperu	34 194,65 €			
6/ Travaux - Stade Kersaux	18 282,79 €			
7/ Travaux - Stade Vuzut	17 448,00 €			
8/ Travaux - Stade Keriolet	20 009,96 €			
9/ Travaux - Eclairage public	150 737,01 €			
10/ Travaux - Réseau eau pluviales	164 140,47 €			
11/ Travaux d'aménagement - Centre ville	55 592,83 €			
12/ Travaux d'aménagement - Quartier du Rouz	34 202,11 €			
		Sous-contribution publique	96 640,00 €	
		Reste à financer	857 342,40 €	
		dont CCA	331 914,00 €	38,71%
		dont Concarneau	525 428,40 €	61,29%
TOTAL:	953 982,40 €	TOTAL:	953 982,40 €	

L'acquisition d'équipements pour l'école de voile intègre le financement du Département à hauteur de 6 474 €. Les travaux de rénovation de la Ville-Close intègrent le financement du Département à hauteur de 50 000 €. Les travaux du gymnase du Porzou intègrent le financement de l'État à hauteur de 40 166 €.

Le fonds de concours sera imputé au compte 13251 du budget principal de la commune.

Considérant que ces aménagements sont susceptibles de bénéficier d'un fonds de concours ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 13 juin 2017

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser le Maire à solliciter les enveloppes de fonds de concours de Concarneau Cornouaille Agglomération et à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

M André Fidelin

Est-ce qu'il y a des remarques ? Marie, ou Mme Le Meur.

Mme Marie Le Meur :

Mme Le Meur.

M André Fidelin :

Mme Le Meur.

Mme Marie Le Meur :

Quelques précisions. Je ne sais pas où est le stade de Keriolet par rapport au stade de Kerampéru. J'aurai voulu avoir quelques précisions sur des travaux au quartier du Rouz s'il vous plaît. Merci.

M Xavier Calvarin :

Keriolet, ce sont les terrains d'entraînement du stade Guy Piriou. Ce sont les terrains qui sont juste derrière, il y a Keriolet 1, Keriolet 2 et un petit terrain sur le plateau au-dessus, avec le terrain synthétique.

Mme Nicole Ziegler :

Il y a très longtemps qu'ils sont dénommés, Keriolet 1 et 2. Tu ne vas pas au foot !

Mme Marie Le Meur :

Et les travaux du Rouz ?

M Xavier Calvarin :

Comment ?

Mme Marie Le Meur :

Les travaux d'aménagement au quartier du Rouz.

M André Fidelin :

Sur le coup je ne vois pas.

M Xavier Calvarin :

Je ne l'ai pas en tête. Je pense que c'est un reliquat de travaux.

M André Fidelin :

Oui, sans doute.

Il n'y a pas d'autres remarques ? On vote le fonds de concours ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

Le rapport sur l'eau et l'assainissement, Xavier, tu as trois minutes.

M Xavier Calvarin :

Comme je sais que tout le monde l'a parcouru en long, en large et en travers, on va regarder les éléments clés de ce rapport.

À la page 7, je vous invite à regarder, vous avez l'évolution du nombre d'abonnés. Il s'agit du nombre d'abonnés ou de branchements. Ce n'est pas le nombre d'habitants, bien évidemment. Pour plus de 90 %, c'est de l'individuel et ensuite, il y a de l'industriel et du collectif. C'est un nombre de compteurs avec une évolution que l'on peut voir ici à ce niveau-là.

À la page 9, vous avez les quantités d'eau distribuées et surtout facturées. Par rapport à 2015, nous sommes quasiment avec une consommation constante et une facturation constante. Nous avons réglé à peu près les problèmes de fuites et la consommation reste à peu près linéaire.

Enfin, le tableau le plus intéressant sur l'eau potable, c'est à la page 42. Vous avez une estimation du nombre d'habitants desservis, réalisée par les services à partir des données que l'on a par les nouveaux branchements. On aurait un complément du nombre d'habitants desservis, d'un petit peu plus de 1 000 habitants. On passe de 18 867 chiffre théorique de 2015 à 19 989 chiffre toujours théorique de 2016. Le tarif de l'eau avait été maintenu entre 2015 et 2016, à peu de chose près, c'était le tarif des abonnements qui avait évolué. Sinon dans les indicateurs, le rendement des réseaux c'est la première fois qu'il baisse depuis de nombreuses années, mais très légèrement. On est à 82,5 % pour 84 % l'année dernière. On aura toujours une attention à porter sur les pertes parce qu'il faut savoir que réglementairement, on ne doit pas descendre en dessous de 80 % . Quand nous avons démarré en 2008-2009, on était à 63 %, d'où la nécessité d'investir dans les réseaux pour pouvoir avoir une production qui est utilisée et non pas perdue dans la nature.

Ensuite, l'indice de fuite, on le retrouve 2,8 pour 2,6 en 2015. Ensuite, le montant des abandons de créances ou versements à des fonds de solidarité, mais ce sont surtout des abandons de créances. On baisse légèrement, c'est surtout dû à un changement au niveau du Trésor public qui a une politique de recouvrement plus rapide. Cela évite des reliquats de facturation qui à échéance, ne sont plus recouvrables. On est passé à peu près 19 000 à 12 500, grâce surtout à l'effort fait par le Trésor public et aux relations que l'on a eues avec eux. Ensuite, le taux d'occurrence, c'est-à-dire le taux de pannes a encore été amélioré par les services. C'est ce que je disais tout à l'heure, le service en régie est tout à fait performant. Là, nous sommes à 0,4 pour 1 000, c'est quand même très faible. Sinon, financièrement, nous avons une situation financière qui est très correcte avec une extinction de la dette de 4,3 années. Si la ville pouvait être à la même chose, on serait les plus heureux du monde.

Le taux de réclamation reste aussi très raisonnable, on est à 9,4 pour 1000 abonnés. En général, les réclamations sont surtout pour de la coloration d'eau pour la plus grande majorité. Ça peut provenir de chantiers dans le secteur, mais ça peut provenir aussi par exemple d'un puisage par les services de l'incendie. Il faut savoir que lorsque l'on ouvre trop fort une bouche d'incendie, ça crée automatiquement une onde de choc dans le tuyau, ce qui décolle toute la partie qui est collée en périphérie. Ce qui fait une concentration momentanée très faible, mais qui colore l'eau. Et il y a aussi les chantiers. Ce sont les deux raisons principales de réclamations, sinon on n'a pas beaucoup de réclamations. Voilà pour l'eau. Est-ce qu'il y a des questions pour l'eau potable avant que je passe à l'eau usée ?

Page 71, nous allons retrouver les mêmes indicateurs pour les réseaux d'eau usée. On retrouve bien sûr l'augmentation du nombre d'abonnés en parallèle avec celui que l'on a vu pour l'eau potable.

Concernant les abandons de créances le chiffre est à mon avis exagérément bas parce qu'à mon avis il doit encore avoir des recouvrements à faire. Parce que 322 pour 16 000 ça ne correspond pas au chiffre que l'on avait sur l'eau mais c'est ce qui a été acté pour l'instant. On sait que ça peut venir 10 ans après. On a ce retard certainement. Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers, on a eu 0,1, vous avez peut-être eu écho, il s'agit de la période pluvieuse qu'il y a eu dans le quartier de Saint-Jacques l'année dernière, où toutes les maisons qui étaient en bas avaient subi une inondation. Cela était dû à une surabondance des précipitations. C'est un peu aussi ce qui nous a fait avancer sur le bassin d'orage de Saint-Jacques, le bassin tampon d'ailleurs qui vient d'être terminé. Cela nous permettra d'éviter ce genre de soucis. En plus nous avons là aussi les postes de relevage qui étaient à moderniser. Ils étaient trop faibles en terme de pompes. Ils n'arrivaient pas à dégager suffisamment vite les quantités abondantes qui dévalaient de la vallée de Kerandon.

En taux moyen de renouvellement de réseaux, on augmente un peu. 0,35 - 0,39 - 0,49 on a pu revenir sur les réseaux dans la mesure où les années précédentes on a surtout investi dans le transfert des boues du Brunec. Nous avons installé une canalisation pour envoyer les boues non plus par camions mais par canalisations d'eaux usées jusqu'à l'usine du Brunec.

L'indice de connaissance des rejets en milieu naturel, nous sommes à 110 sur 120. Nous ne sommes pas loin de 100 %. Il faut savoir que l'on équipe tous nos postes de relevage de l'eau pluviale et des eaux usées de stations de contrôle des effluents pour l'instant, on va y arriver progressivement. On arrive à avoir une connaissance de plus en plus affinée des rejets en terme de quantité.

La durée d'extinction de la dette est de 1 année. Je ne reviens pas là-dessus. Le taux de réclamation, là encore nous sommes très bas.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Par contre, il y a peut-être un complément intéressant pour ceux qui veulent ou même les habitants qui voudraient avoir des renseignements un peu plus approfondis. Le service de l'assainissement de Concarneau donne ses chiffres depuis 2009 à l'organisme d'État toutes ces valeurs sont consultables sur le site « serviceseaufrance.fr » vous avez les données de toutes les communes qui les ont mis en ligne, dont Concarneau qui était une des premières en 2009. Vous pouvez avoir l'historique depuis 2009 sur tous les indicateurs avec l'explication de l'indicateur, les valeurs, tant en terme technique qu'en terme de coût. Je répète, « serviceseaufrance.fr ». Vous avez les données concernant l'eau potable et l'assainissement qui sont consultables par tout le monde.

C'était juste une information.

M André Fidelin :

Merci Xavier. Est-ce qu'il y a des remarques ? Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

J'en ai une concernant la qualité du rapport et la qualité du travail fait par le service. La deuxième concerne l'inquiétude de certains des agents du service concernant le transfert. Je pense qu'il faudra être attentif. On l'a vécu dans d'autres services avant. Je pense qu'il faudra une attention particulière des responsables RH au moment du transfert.

M André Fidelin :

S'il n'y a pas d'autres remarques, je propose de passer au point suivant parce qu'il n'y a pas de vote.

Mme Le Meur, concernant les travaux du Rouz, en fait il s'agit de l'aménagement de la place Duquesne. Ce n'est pas tout à fait le Rouz je vous l'accorde

M Claude Drouglazet :

C'est Le Passage.

M André Fidelin :

Le Passage ! C'est la rive gauche. À gauche toute !

M Xavier Calvarin :

C'est pour cela que je ne l'ai pas trouvé.

M André Fidelin :

La TLPE pour suivre, Mme Lemonnier.

S'agissant d'une information il n'y a pas de vote sur ce rapport.

Conseil municipal du 22 juin 2017

6	Commerce - tourisme : Tarifs TLPE - 2018
---	--

Mme Michelle Lemonnier :

Vu les articles L 2333-6 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 16 juin 2010 instaurant la TLPE à partir du 1^{er} janvier 2011,
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 19 mai 2016 révisant les tarifs de la TLPE pour l'année 2017,

Considérant que les tarifs sont relevés chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'avant-dernière année,

Considérant que les tarifs de référence pour la détermination des tarifs s'élèvent en 2017 à 15,40 € dans les communes de moins de 50 000 habitants et à 20,50 € en cas de majoration,

Considérant les coefficients multiplicateurs applicables en fonction du support publicitaire et de sa superficie,

Considérant qu'il convient de délibérer avant le 1^{er} juillet pour fixer les tarifs de l'année suivante,

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver les tarifs suivants applicables à compter du 1^{er} janvier 2018 :

Nature du support	Tarifs en € / m ²
Publicité et pré-enseignes non numériques dont la surface est inférieure à 50 m ²	20,60 € / m ²
Publicité et pré-enseignes non numériques dont la surface est supérieure à 50 m ²	41,20 € / m ²
Publicité et pré-enseignes numériques dont la surface est inférieure à 50 m ²	61,80 € / m ²
Publicité et pré-enseignes numériques dont la surface est supérieure à 50 m ²	123,60 € / m ²
Enseignes de surface totale < à 7 m ²	Exonération
Enseignes : 7 m ² < surface totale ≤ 12 m ² sauf enseignes scellées au sol	Exonération 11,20 €/ m ²
Enseignes : 12 m ² < surface totale ≤ 50 m ² sauf enseignes scellées au sol	22,40 €/ m ²
Enseignes dont la surface totale est > 50 m ²	44,80 € / m ²

M André Fidelin

Vous avez des remarques ? Non.

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 29 voix POUR, 1 CONTRE (Mme LE MEUR G), 2 ABSTENTIONS (Mme LE MEUR M, M BONNEAU).

Conseil municipal du 22 juin 2017

7	Ressources humaines : Conclusion d'un contrat groupe ouvert à adhésion facultative
---	--

M Alain Nicolas :

L'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Le Centre de Gestion du Finistère peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques,

Afin de couvrir l'ensemble des risques encourus le Centre de Gestion procédera à la passation d'un marché public d'assurances dans l'entier respect des dispositions de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment prise en son article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Propose :

Article unique : La collectivité de Concarneau charge le Centre de Gestion du Finistère de conclure un contrat groupe ouvert à adhésion facultative et se réserve la faculté d'y adhérer, auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Décès, Accidents du travail / Maladies Professionnelles, Maladie ordinaire, Congés de Longue Maladie / Congés de Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption

- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Accident du travail / Maladies Professionnelles, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la Collectivité une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes : Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2018

Régime du contrat : capitalisation.

M André Fidelin :

Vous avez des remarques sur ce contrat ?

M Claude Drouglazet :

J'ai juste une observation. Il s'agit bien d'une assurance pour la collectivité. Ce n'est pas une assurance pour les agents.

M Alain Nicolas :
Les agents adhèrent à la Collecteam.

M André Fidelin :
Bien, ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

M Alain Nicolas:

Jusqu'à présent, le plan de formation n'était pas présenté.

La loi n°84-594 du 12 juillet 1984, relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, érige en principe le droit à la formation.

L'article 7 modifié par la loi 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté précise que « les régions, départements, communes et établissements publics visés à l'article 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée établissent un plan de formation annuel ou pluriannuel, qui détermine le programme d'actions de formation prévues en application des 1°, 2°, 3° et 5° de l'article 1er. Le plan de formation est présenté à l'assemblée délibérante, il est transmis à la délégation compétente du CNPFT. »

Le plan de formation traduit la politique de formation en matière de développement des compétences. Véritable outil de formalisation et de prévision des besoins collectifs et individuels, il permet d'assurer la cohérence entre ces besoins et les orientations de la collectivité. Au-delà de l'obligation légale, la formation est un levier de développement des compétences internes, un outil de gestion des ressources humaines et de dialogue social. Elle permet de parvenir à une adéquation entre les compétences des agents, les évolutions de leurs métiers et les besoins du service, notamment dans le cadre de projets structurels. La formation permet également de soutenir les plans de relève, l'insertion ou au maintien dans l'emploi. Elle contribue à la promotion et à la qualification professionnelle, avec pour objectif la meilleure réalisation des missions du service public local.

Le plan de formation porte sur les prévisions concernant les actions de formations suivantes :

- **Formations obligatoires :**
 - formation d'intégration : 10 jours en catégories A et B, 5 jours en catégorie C
 - formation de professionnalisation : de 3 jours (catégorie C) ou 5 jours (catégories A et B) à 10 jours par période de 5 ans
 - formations en hygiène et sécurité
- **Formations professionnelles tout au long de la vie :**
 - formation de perfectionnement
 - formation de préparation aux concours et examens professionnels
 - formations personnelles, notamment dans le cadre des VAE et congés de formation
- **Compte personnel de formation (CPF) :** Mis en place dans le cadre du compte personnel d'activité par le décret n°2017-928 du 6 mai 2017, il est entré en vigueur le 11 mai 2017. Le CPF remplace le droit individuel à la formation (DIF) et permet d'acquérir des droits à la formation à hauteur de 150 h. Les droits acquis au titre du DIF seront transférés sur le CPF avant le 31/12/2017.

Il est proposé de compléter le plan de formation au titre des années 2016 et 2017.

- **Méthodologie d'élaboration :**

Le plan de formation est élaboré en fonction du recensement des besoins individuels et collectifs effectué lors de l'élaboration du budget primitif et des entretiens professionnels, après arbitrage des directeurs de pôles et du directeur général des

services. Document évolutif, le plan de formation se doit également de prendre en compte des demandes ponctuelles issues de situations particulières non prévisibles.

- **Priorités et orientations :**

- A. **Socle permanent**

- Maintenir et développer ses compétences au regard des enjeux stratégiques fixés par la collectivité et de sa fiche de poste
- Accompagner la politique de sécurité et de santé au travail
- Accompagner les pratiques de management
- Valoriser et favoriser les parcours professionnels (mobilité, reclassements...) par l'utilisation du droit individuel à la formation

- B. **Enjeux stratégiques**

- Maîtriser et piloter le nouveau contexte budgétaire et financier
- Accompagner et s'adapter aux changements d'organisation territoriale (transferts de compétences et mutualisation des services)

Conformément au règlement de formation de la collectivité, il appartient à l'agent de présenter sa demande d'inscription. L'ensemble de demandes de formations sont soumises à l'examen et à l'approbation de l'autorité territoriale. Le plan privilégie les formations courtes et intensives avec le CNFPT, afin de concilier la répartition des départs en stage avec l'organisation des services et la maîtrise des dépenses. Lorsqu'elle est possible, l'organisation de ces formations se fait sous forme collective, intra-muros.

ANNEXE 1 : BILAN DES ACTIONS 2016

ANNEXE 2 : PROGRAMME D'ACTIONS 2017

Vu l'avis de la commission du personnel du 7 juin 2017 ;

Vu l'avis du Comité technique du 8 juin 2017 ;

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter le plan de formation pour les années 2016-2017 tel qu'annexé.

Je vais vous donner quelques informations complémentaires. Les dépenses de formation pour 2016 se sont élevées à 60 000 € pour les formations extérieures au CNFPT. Nous avons eu des frais de déplacement à concurrence de 19 000 € qui se rajoutent aux 60 000 €. Et nous avons eu une cotisation de 0,9 % de la masse salariale au CNFPT ceci représente 81 000 €. L'ensemble de ces coûts s'est élevé à 160 000 €. C'est grosso-modo ce que nous avons budgété. Nous avons budgété 168 000 et nous arrivons à 160 000 €.

313 agents sont partis en formation, ce qui représente 66,7 % de l'effectif pour un total de 1 619 jours de formation à comparer aux 1 705 jours de formation en 2015, soit une moyenne de 3,5 jours par agent et 3,6 en 2015. Nous sommes très proches entre 2015 et 2016.

Lorsque l'on regarde par catégorie, les catégories A ont bénéficié de 58 jours de formation sur les 1 619, ceci représente 4 % du total. Les catégories B ont bénéficié de 139 jours, soit 9 % et les catégories C, 1 197 jours, soit 74 %. Les femmes en ont bénéficié à concurrence de 53,8 % et 46,2 %.

Que peut-on dire d'autre ? Le budget 2017 s'élève, en ce qui concerne la formation extérieure, à 73 300 €, les frais de déplacement à 17 000 et la cotisation du CNFPT est légèrement inférieure en fonction du personnel qui est parti à CCA. Voilà ce que l'on peut dire.

La mise en place du compte personnel de formation est quelque chose d'important. Il y a la disparition du CIF et du DIF. Et ça permet toujours d'acquérir des droits à la formation à hauteur de 150 heures, étant entendu que les heures qui étaient au titre du CIF et du DIF basculeront au plus tard au 31 décembre 2017 sur le nouveau système. Voilà ce que je pouvais vous dire sur le plan de formation.

M André Fidelin :

Très bien, merci Alain. Vous avez des remarques ? Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

Il n'est pas inutile de dire que le comité technique a émis un avis favorable. Ça n'est pas indiqué dans la délibération. C'est bien de mettre l'avis favorable. Les représentants du personnel ont approuvé le plan de formation.

Une autre remarque concernant l'apprentissage. Je considère que la ville ne fait pas suffisamment d'efforts pour accueillir des apprentis dans les services. Je pense que ce serait utile pour les plus jeunes. On parle souvent d'apprentissage en France mais on ne le concrétise pas.

M André Fidelin :

Bien, ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Absentions ?

le rapport est adopté par 32 voix POUR.

Conseil municipal du 22 juin 2017

9	Finances : Demandes de remboursement et de remises gracieuses - budget annexe de l'eau
---	--

M Alain Nicolas :

Demande de remise gracieuse de Monsieur MERRIEN Rodolphe

Par courrier en date du 3 mai 2017, Monsieur MERRIEN sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau, dont le montant élevé de 728,76 euros résulte d'une importante fuite sur compteur.

Avis favorable du Maire pour accorder à Monsieur MERRIEN une remise gracieuse de **614,91 euros** qui correspond à une réduction de 302 m3 sur la facture de consommation d'eau potable et de redevance pollution domestique.

Demande de remise gracieuse de Madame TANGUY Marie Renée

Par courrier en date du 23 mai 2017, Madame TANGUY sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau, dont le montant élevé de 1 526,94 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Madame TANGUY une remise gracieuse de **828,38 euros** qui correspond à une réduction de 445 m3 sur la facture de consommation d'eau potable et de redevance pollution domestique.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 13 juin 2017

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver cette demande de remises gracieuses sur le budget annexe de l'eau.

Tout ceci rentre dans le cadre du décret du 24 septembre 2012, à chaque fois je vous dis la même chose.

M André Fidelin :

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

Conseil municipal du 22 juin 2017

10	Finances : Demande de remboursement et de remises gracieuses - budget annexe de l'assainissement
----	--

M Alain Nicolas :

Dans cette demande de remboursement nous retrouvons une seule personne parce que M MERRIEN n'est pas raccordé au réseau collectif d'assainissement. Il est sur le SPANC. Il ne rentre pas dans ce formalisme de remboursement et de remises gracieuses.

Demande de remise gracieuse de Madame TANGUY Marie Renée

Par courrier en date du 23 mai 2017, Madame TANGUY sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau et d'assainissement, dont le montant élevé de 1 526,94 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Madame TANGUY une remise gracieuse de **523,84 €** qui correspond à une réduction de 448 m3 sur les redevances assainissement et modernisation des réseaux de collecte.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 13 juin 2017

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver cette demande de remise gracieuse sur le budget annexe de l'assainissement.

M André Fidelin :

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

Conseil municipal du 22 juin 2017

11 Finances : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables - budget principal

M Alain Nicolas :

J'ai fait des moyennes à partir de 2011 jusqu'à 2017 et on a en moyenne 9 300 € d'admissions en non valeur. On dépasse légèrement cette année.

Le comptable de la commune nous a adressé des états de produits irrécouvrables afin de les admettre en non-valeurs. Le tableau ci-dessous détaille les titres par années d'émission. Ces produits concernent :

- Le budget principal pour un montant de 10 032,91 €

Détail par année :

Date état Perception	01/07/2016 05/07/2016	
Années		Total
2007		27,65
2008		73,45
2009		118,80
2010		521,24
2011		890,43
2012		1367,49
2013		1038,78
2014		4831,77
2015		1132,85
2016		30,45
Total		10 032,91

Motifs demandes d'admission en non-valeur :

Dossiers de surendettement sur décision de justice	8 002,66 euros
Pv de carence	660,39 euros
OTD négative sommes modestes	33,59 euros
Autorisation commandement refusée	110,00 euros
Poursuites sans effet, personne disparue	656,82 euros
Liquidations judiciaires	569,45 euros

Entreprise en liquidation judiciaire :

1- Cornouaille déménagements 145 rte de Bénodet Quimper	268,60 euros
2- Crêperie Trouz ar Moor 9 rue de Pont L'abbé Plobannalec	120,00 euros
3- Le Fil est bleu restaurant av alain le lay Concarneau	90,00 euros
4- Berthou Sophie Esthétique rue Dumont D'urville Concarneau	90,85 euros

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 13 juin 2017

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver ces admissions en non-valeur de produits irrécouvrables.

M André Fidelin :

Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

Conseil municipal du 22 juin 2017

12	Finances : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables - budget annexe de l'eau
-----------	---

M Alain Nicolas :

Le comptable de la commune nous a adressé des états de produits irrécouvrables afin de les admettre en non-valeurs. Le tableau ci-dessous détaille les titres par années d'émission. Ces produits concernent :

- Le budget annexe de l'eau pour un montant de **16 895,06 €**

Entre 2011 et 2017, nous avons une moyenne de 23 014 €. Nous sommes en-deçà cette année.

Détail par année :

Date état Perception	01/07/2016 05/07/2016	Total
Années		
2006		622,62
2007		551,39
2008		509,06
2009		246,09
2010		723,55
2011		1289,64
2012		1800,01
2013		3004,84
2014		5912,61
2015		2235,25
TOTAL		16 895,06 euros

Motifs demandés d'admissions en non valeurs :

Personnes décédées pas d'héritiers	92,77 euros
PV de carence	1 883,51 euros
Surendettement	11 336,36 euros
Liquidations judiciaires	3 582,42 euros

Entreprises en liquidations judiciaires :

1- DJPDanielou associés chauffage Av de la gare Concarneau	164,38
2- Doucin Pascale Infirmière rue des sables blancs concarneau	295,75
3- Floisa Restaurant 1 rue Dugay Trouin Concarneau	366,07
4- Graphipub M Création Enseignes Zi de Kérampéru Concarneau	51,45
5- La Tona Antonio Commerce brocante rue des hélis Concarneau	434,82
6- Le Capricorne Bar rue Dulont d'urville Concarneau	122,12
7- Le Coz Ollivier Artisan Bd Bougainville Concarneau	61,49
8 -Le Papillon Athena Discothèque La boissière Concarneau	2 086,34

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 13 juin 2017

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver ces admissions en non-valeur de produits irrécouvrables sur le budget annexe de l'eau.

M André Fidelin :

Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

Conseil municipal du 22 juin 2017

13	Finances : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables - budget annexe de l'assainissement
----	--

M André Fidelin :

Le comptable de la commune nous a adressé des états de produits irrécouvrables afin de les admettre en non-valeurs. Le tableau ci-dessous détaille les titres par années d'émission. Ces produits concernent :

- Le budget annexe de l'Assainissement pour un montant de **8 234,20 €**

La moyenne est de 10 578€ toujours sur la période de 2011 à 2017.

Détail par année :

Date état Perception	01/07/2016 05/07/2016	
Années		Total
2008		106,53
2009		104,58
2010		388,89
2011		486,26
2012		751,12
2013		1636,72
2014		3479,69
2015		1280,41
TOTAL		8 234,20

Motifs demandes d'admission en non-valeur :

Dossiers de surendettement	6 679,00 euros
PV de carence	583,44 euros
Poursuites sans effet, personnes DCD	70,04 euros
Liquidations judiciaires	901,72 euros

Entreprises en liquidation judiciaire :

1- DJP Danielou associés, chauffage, av de la gare Concarneau	107,86 euros
2- Doucin Pascale, infirmière, rue des sables blancs Concarneau	177,24 euros
3- Floisa Restaurant 1 rue Duguay trouin Concarneau	222,10 euros
4- LATONA Antonio, commerce brocante, rue des hélis Concarneau	264,16 euros
5- Le Capricorne, rue Dumont d'urville Concarneau	73,36 euros
6- Le Coz Olivier, Artisan, Bd bougainville Concarneau	44,36 euros
7- M CREATION, enseignes Zi de Kersalé Concarneau	12,64 euros

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 13 juin 2017

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver ces admissions en non-valeur de produits irrécouvrables sur le budget annexe de l'assainissement.

M Alain Nicolas :

Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

Mme Laëtitia Boidin :

L'Association nationale Sites & Cités Remarquables de France (anciennement Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et des Villes à Secteurs Sauvegardés) a lancé un appel à cotisation auprès de l'ensemble des Villes et Pays d'art et histoire. Elle a vocation à fédérer les villes et territoires labellisés « Villes d'Art et d'Histoire » afin de les aider dans leurs différentes démarches pour l'obtention ou le renouvellement du label, les formations, les rencontres, appuis techniques qui sont gratuites pour les adhérents.

Concarneau est labellisée Ville d'Art et d'Histoire. C'est un label qui a été créé en 1985 par le Ministère de la culture et de la communication. Il représente actuellement 186 territoires, villes ou pays labellisés. Concarneau a obtenu son label en 2002. Un bon de fréquentation touristique de 17,5 % a été enregistré l'année d'obtention du label et ça se poursuit. Le label est accordé par le Ministère de la culture pour une durée de 10 ans. La ville travaille actuellement sur le renouvellement de celui-ci mais plutôt en allant vers un « Pays d'Art et d'Histoire », c'est ce que la DRAC nous recommande. C'est aujourd'hui en cours de travaux et d'instruction au service patrimoine.

Nous aurons une réunion avec les services de l'agglomération, notamment de la culture pour aller vers un Pays mais pour l'instant c'est en cours.

Concarneau, en tant que Ville d'Art et Histoire, encore non adhérente, a donc été sollicitée par l'association Sites et Cités remarquables de France parce que la ville remplit en effet tous les critères d'adhésion : être un territoire labellisé VAH, être dotée d'un Site Patrimonial Remarquable (ZPPAUP/AVAP en cours de transformation).

De plus, pour votre information également, Concarneau accueillera fin novembre au CAC, la journée thématique tourisme culturel et patrimonial. C'est une belle manifestation qui est organisée par l'union des Villes d'Art et d'Histoire.

Ce réseau institutionnel spécialisé dans des questions que Concarneau traite au quotidien (conservation et mise en valeur, urbaine et touristique de son patrimoine...), offre des ressources techniques intéressantes, au regard des journées de formation techniciens/élus (gratuites pour les adhérents) et des publications récentes.

Le montant de l'adhésion annuelle, basée sur la démographie de la Ville (0.043 €/habitant) est de 861,33 € par an. (Prévu au BP 2017 - ligne 6281 3307).

Il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter l'adhésion à l'association Sites et Cités remarquables de France.

M André Fidelin :

Merci Laëtitia pour cette présentation. Est-ce que vous avez des remarques ?

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

Conseil municipal du 22 juin 2017

15	Patrimoine : Adhésion à la fondation du patrimoine - Restauration du Marche Avec
----	--

Mme Laëtitia Boidin :

La Ville de Concarneau est propriétaire du Marche-Avec, réplique d'un cote-sardinier de 1920, dont l'exploitation et l'entretien est géré par l'Association « Les amis du Marche-Avec » via une convention datant de 1999.

Cet ancien sardinier, reconnu d'intérêt patrimonial en 2013, représente la Ville de Concarneau lors de différentes fêtes nautiques : rassemblement de Brest et de Douarnenez, Route de l'amitié, Belle Angèle etc.

« Les amis du Marche-Avec » ont pris contact avec la Ville, fin mars, afin d'évoquer l'état d'usure du bateau et la possibilité d'une restauration.

Si certaines réparations (roof, chaumards) peuvent être prises en charge par les services techniques, le reste des réparations est évalué entre 25 000 et 30 000 € (voiles, poulies, etc.), les derniers devis étant encore en attente.

Afin de pouvoir parvenir à un tel financement, il a été proposé lors d'une réunion réunissant les services de la Ville et l'association de faire appel à la Fondation du Patrimoine.

Le dossier de souscription sera transmis à La Fondation du Patrimoine dès réception des derniers devis réalisés par l'association. Il faut savoir que le "Marche-Avec" a une subvention de la ville de 4 000 € tous les ans. Ils ont également des subventions du Département et de la Région. Le bilan financier à la fin 2016 avait un solde créditeur de 1 658 €. Mais ils ne peuvent pas prendre aujourd'hui en charge les réparations et la ville non plus c'est pour cela que nous sollicitons la Fondation du patrimoine.

La fondation du patrimoine, ce sont des souscriptions faites par des particuliers ou par des entreprises avec défiscalisation. Un bel exemple, c'est la rénovation de la façade du Musée de Pont-Aven où 34 000 € ont été récoltés. Ils ont d'ailleurs obtenu le prix du Mécénat populaire.

La fondation du patrimoine s'occupe de beaucoup de bateaux et ça marche assez bien. C'est une adhésion pour tenter ce projet mais aussi d'autres projets. C'est la ville qui va adhérer pour 500 € l'adhésion. Et ensuite nous pourrions nous-même solliciter la fondation du patrimoine pour la rénovation de la Chap'L par exemple ou autre projet de la Ville-Close.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de se prononcer sur l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour 500€,
- d'autoriser le Maire à signer la convention tripartite entre l'association « Les Amis du Marche-Avec », la Fondation du Patrimoine et la Ville ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

La convention nous sera transmise par la Fondation du Patrimoine, dès finalisation du dossier de souscription.

M André Fidelin :

Merci Laëtitia. Est-ce qu'il y a des remarques ?

Non.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

Conseil municipal du 22 juin 2017

16	Education : Attribution d'une subvention exceptionnelle au collège des Sables-blancs
----	--

M Éric Malléjacq :

Chaque année le collège des Sables-Blancs organise son spectacle de fin d'année au CAC, celui-ci a eu lieu le 6 juin.

La grande salle du CAC est facturée pour ce type de prestation à 816.78 € TTC. Cette somme est imputée sur le budget du Foyer socio-éducatif du collège dont les seules recettes proviennent des cotisations, non obligatoires, versées par les familles.

En conséquence, le collège des Sables Blancs sollicite l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 816,78 € correspondant aux frais de location de la grande salle du CAC.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 13 juin 2017

Il est proposé au conseil municipal :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 817 € au collège des sables Blancs.

M André Fidelin :

Est-ce qu'il y a des remarques ? Non ?

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

Conseil municipal du 22 juin 2017

17	Sport-nautisme : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association concarnoise de Badminton - BOCC
----	--

M André Fidelin :

Monsieur Philippe Le Cam, Président du BOCC (badminton olympique club concarnois) sollicite la ville pour bénéficier d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € relative à l'organisation du Tournoi des Peaux Bleues qui s'est tenu les 18 et 19 février 2017.

Le club a déjà formulé une demande en ce sens dans le cadre du dossier annuel mais celle-ci a été faite hors délai et n'a donc pu être examinée.

Compte tenu de l'intérêt de l'événement pour la commune il est demandé au conseil municipal de valider une subvention de 500 € identique au montant de 2016.

Vu l'avis favorable de la commission Sport et Nautisme en date du 31 mai 2017,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 13 juin 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 €, à l'association Badminton club concarnois.

Il s'agissait d'un tournoi de niveau national ouvert pour des catégories minimales à senior qui a regroupé cette année 300 joueurs dont certains évoluent en national 2. Il se dispute en simple ou en double mixte. Cette année le club a dû refuser 50 inscriptions afin de pouvoir mener à bien l'organisation technique et logistique de l'événement dans le respect de la réglementation fédérale en vigueur. Cet événement évolue d'année en année, sachant qu'il y a encore 5 ans, celui-ci ne comptait que 75 joueurs participants. A cette époque ce tournoi était de niveau départemental pour devenir régional l'année suivante, inter régional en 2016 et donc national depuis cette année.

Actuellement en région Bretagne, c'est un tournoi majeur très fréquenté compte tenu d'une date favorable dans le calendrier fédéral. Concernant ces 2 jours de compétition, on constate une fréquentation du public à hauteur de 300 spectateurs le 1^{er} jour et plus de 400 lors des finales le dimanche.

C'était un complément d'information pour donner de l'intérêt à la demande. Est-ce qu'il y a des remarques ? Oui, Mme Le Meur.

Mme Marie Le Meur :

Je voulais juste faire une remarque sur le délai pour demander une subvention. Cette demande de subvention avait été hors délai et elle est accordée maintenant. Ça va peut-être faire jurisprudence, se pose le problème des demandes qui arrivent en mairie et que l'on peut après accorder.

M Xavier Calvarin :

Cette demande a été reprise par M Quillivic parce qu'apparemment la demande avait été orientée sur un autre service. Il était en mairie mais pas dans le bon service. D'où le problème. C'est pour cela qu'il a été repris, sinon il n'aurait pas été repris.

Mme Nicole Ziegler :

Je peux M le Maire ?

M André Fidelin :

Oui, bien sûr.

Mme Nicole Ziegler :

Je voudrais me saisir de cette occasion pour vous dire qu'il y a un certain nombre

d'événements notamment sportifs mais ça pourrait être étendu à d'autres domaines, qui sont organisés par des associations et qui passent relativement inaperçues, me semble-t-il. Deux exemples : la Concarneau Solo, je suis allée au départ et il y avait presque personne devant la Chapelle de La Croix. Je pense que le tournoi de rugby qui était un tournoi international avec des équipes de moins de 18 ans, c'était un championnat européen.

M Xavier Calvarin :

J'y étais.

Mme Nicole Ziegler :

Je ne parle pas de vous. Il me semble que la ville de Concarneau pourrait mettre un peu plus en valeur ses événements. Du coup, ça permettrait à Concarneau d'être connue un peu partout. Pour le rugby notamment, il y avait des joueurs d'un peu partout en Europe et même d'en dehors de l'Europe.

M André Fidelin :

Il y avait le Président de la fédération, M Laporte qui était à côté de moi d'ailleurs.

Mme Nicole Ziegler :

Je pense que pour ces cas-là, une invitation pour les joueurs et les capitaines d'équipes pourraient être reçus en mairie avec cadeaux. Je pense que l'on pourrait rendre plus intéressante et les féliciter...

M André Fidelin :

Cela a été fait au pôle nautique.

Mme Nicole Ziegler :

Ah oui, oui, oui, ça été fait parce que j'ai déjà posé la question en commission sports et M l'adjoint aux sports m'a dit ça a été fait mais je n'ai même pas été invité. Passons !

M André Fidelin :

Il était là. Il était présent au pôle nautique.

M Antony Le Bras :

Il était vexé d'ailleurs.

Mme Nicole Ziegler :

Il était vexé.

Rires...

M Xavier Calvarin :

Cela ne m'étonne pas.

Mme Nicole Ziegler :

Il faudrait aussi féliciter un certain nombre de jeunes footballeurs. J'ai vu que des joueurs de l'hermine, des gamins sont entrés avec l'équipe de France de foot lors du dernier match, c'était lors de France - Angleterre, ils sont entrés sur le terrain. Il y a un ramasseur de balles qui a été à Roland-Garros.

M André Fidelin :

La presse en a fait l'écho.

Mme Nicole Ziegler :

La presse c'est une chose, mais la ville de Concarneau...

M André Fidelin :

Vous croyez qu'il faut recevoir un ramasseur de balles ? C'est une question.

Mme Nicole Ziegler :

Oui, je pense. Ils portent l'image de Concarneau. Il faut les féliciter.

M André Fidelin :

Ecoutez, on a le forum des associations au mois de septembre. Ce sera peut-être l'occasion justement

Mme Nicole Ziegler :

Parfaitement. Je pense que ça pourrait être fait de façon plus formelle.

M André Fidelin :

La Solo, Xavier.

M Xavier Calvarin :

Pour la Solo, il y a eu mal-donne apparemment. On n'a pas reçu l'invitation mairie. Sinon, on y va systématiquement.

M André Fidelin :

La Solo d'il y a quelques jours ?

Mme Nicole Ziegler :

Non, non il y a quelques semaines.

M Xavier Calvarin :

Là j'y étais, on était ensemble.

Mme Nicole Ziegler :

Non, je ne parle pas des élus. Que les élus soient invités ou pas c'est une chose, mais que les Concarnois s'approprient ces événements aussi. Je pense que les Concarnois n'étaient pas au courant tout simplement.

M André Fidelin :

C'est la faute de la presse alors.

Rires...

Mme Nicole Ziegler :

Sûrement.

M Antony Le Bras :

Cela pourrait se faire par le service communication par les réseaux sociaux.

M André Fidelin :

François, dis nous quelque chose sur la communication. Ça m'étonnerait que ce ne soit pas repris.

M François Besombes :

Chaque fois qu'une association demande de donner de la visibilité à un événement, on le fait par l'intermédiaire du réseau d'affichage, il y en a 26. Mais c'est simplement s'ils en font la demande. S'il n'y a pas de demande, on ne va pas aller vers eux pour leur demander des affiches. En même temps, il n'y a que 52 semaines possibles dans l'année, on est contraint par l'espace disponible. Après, on met également en lumière par le site internet. Mais j'entends. Je vais y réfléchir. Ce serait intéressant en effet.

Mme Nicole Ziegler :

On pourrait en discuter. Ce sera peut-être à l'ordre du jour d'une prochaine commission. Ce n'est pas tant d'inviter ou de dire qu'il y a un événement c'est aussi partager avec la population et aussi féliciter ces jeunes qui sont allés au stade de France. Quelque part, ils ont été les ambassadeurs de la ville.

M André fidelin :
Très bien. Oui, Laëtitia.

Mme Laëtitia Boidin :
Il faut rebondir effectivement, ce serait une très bonne idée. Sauf que déjà, par exemple rien que pour faire sa communication au service culturel pour toutes les manifestations, c'est difficile. On essaie de communiquer quand on a des partenariats avec les associations, quand les associations viennent vers nous, on le fait systématiquement. Après, il existe aussi des plate-formes ça avait d'ailleurs été étudié par CCA, pour qu'il y ait une meilleure communication en fait sur le territoire parce qu'il se passe plein de choses aussi dans les communes d'à côté. Il y a des plate-formes ou chacun met ses manifestations, que ce soit les associations ou les collectivités. Il s'agit juste de communiquer sur cette plate-forme et libre après aux citoyens de s'y rendre.

M André Fidelin :
Bien, nous allons passer au vote pour la subvention au badminton.

Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

Conseil municipal du 22 juin 2017

18	Port de plaisance : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « A chacun son cap »
-----------	--

M André Fidelin :

Chaque été, l'association "A chacun son cap" organise une navigation de 5 semaines au profit d'enfants atteints de leucémies ou de cancers, guéris ou en voie de guérison.

Cet été 2017, l'association a constitué une flotte de 5 voiliers de 12 à 13 mètres pour lesquels une escale est prévue à Concarneau, les nuits du :

- mercredi 12 juillet au jeudi 13 juillet 2017
- mardi 1^{er} août au mercredi 2 août 2017
- dimanche 6 août au lundi 7 août 2017

Depuis 2007, l'association bénéficie de la gratuité de nuits d'escale en fonction de leur demande.

Cette année, elle sollicite à nouveau la ville de Concarneau pour lui accorder la gratuité des pontons, des douches et la possibilité d'une connexion WIFI pour les escales prévues à Concarneau.

Le coût de la gratuité, prise en charge par le budget principal, est évalué à 562,50 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 13 juin 2017

Il est proposé au conseil municipal :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle au budget annexe Port de Plaisance.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

Conseil municipal du 22 juin 2017

19	Développement durable : Attribution de subventions exceptionnelles - Association des Cyclo-randonneurs - Association Konk Riders - Association Grand large
-----------	--

M Xavier Calvarin :

Le Conseil départemental du Finistère a organisé une manifestation d'inauguration de la voie verte les 28 et 29 mai 2016 sur tout son linéaire depuis Roscoff à Concarneau.

A cette occasion, un appel à projet fut réalisé pour recueillir les propositions d'animations des associations et collectivités volontaires.

Concarneau se situe à l'une des deux extrémités de cette voie verte et une implication du territoire départ ou arrivée paraissait évidente.

Afin de contribuer à la réponse du territoire dans le cadre de l'appel à projet initié par le Conseil départemental du Finistère pour la fête de la voie verte prévue les 28 et 29 mai 2016, la ville de Concarneau a établi une programmation d'animations sur ce projet en coopération avec différentes associations locales.

Pour rappel, les animations envisagées sur Concarneau se sont concentrées le samedi 28 mai après midi :

- Un espace d'animations en partenariat avec les Cyclos Randonneurs (espace vélo école sécurisé avec parcours d'apprentissage / exposition sur pratiques sécurisées du vélo / tests de vélos à assistance électriques) et les konk riders sur les mobilités urbaines alternatives.
- Une Rando Vélo et piétonne sur la voie verte entre Concarneau et Rosporden avec l'Association grand large (Réalisation d'un reportage vidéo sur la manifestation et animation d'une halte à la Boissière).

Par courrier reçu en mairie le 9 juin 2016, le Conseil départemental informe M le Maire de l'avis favorable donné par la commission permanente au projet déposé par la ville de Concarneau conditionnant le versement de la subvention à la transmission d'un bilan.

Ce bilan a été transmis courant de l'été 2016 aux services du département, mettant en avant le rôle prépondérant des associations pour lesquelles l'octroi d'une subvention / indemnisation est intégré au projet et mentionné au bilan ci joint.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 13 juin 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'inscrire les crédits nécessaire au budget supplémentaire 2017
- de valider l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Grand Large pour un montant de 500 euros
- de valider l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Cyclorandonneurs Concarnois pour un montant de 350 euros.
- de valider l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Konk Riders pour un montant de 150 euros.

M André Fidelin:

Est-ce qu'il y a des interventions ?

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

Conseil municipal du 22 juin 2017

20	Urbanisme - foncier : Vente d'une parcelle de terrain au Dorlett - rue des Tulipes - Lancement de la procédure
----	---

M Marc Bigot :

L'approbation du rapport de la commissaire enquêtrice en conseil municipal le 16 mars 2017 permet la vente du terrain du Dorlett. Celui-ci est aujourd'hui tombé dans le domaine privé communal et la commune peut procéder à sa vente.

Selon le Code Général des Collectivités Territoriales - article L 2241-1 : « *Toute décision d'acquisition ou de vente d'un bien immobilier doit donner lieu à une délibération motivée du conseil municipal sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles.* »

A Concarneau, la majorité des terrains communaux est vendue de «gré à gré» aux particuliers. Dans le cas présent, nous savons à l'avance que plusieurs acheteurs potentiels se sont positionnés. La vente par voie d'appel à candidatures sans mise à prix semble donc être la plus opportune.

C'est cette même procédure qui a prévalu lors de plusieurs ventes immobilières de la commune et qui prévaut lorsque l'État organise la vente de biens composant son patrimoine immobilier.

Il revient aux personnes intéressées de soumettre leur offre de prix en y joignant la présentation de leur projet.

A cette fin, la commission municipale de l'urbanisme et Monsieur l'adjoint aux finances auront la charge de suivre cette procédure de cession et d'analyser les offres présentées. S'il s'avère que celles-ci ne sont pas satisfaisantes, la commune se réserve le droit de ne pas poursuivre cette vente.

Les conclusions de la commission d'urbanisme seront alors remises et présentées au conseil municipal qui déterminera les conditions définitives de la vente (nom de(s) l'acquéreur(s), prix...)

Le dossier correspondant à l'organisation de cette vente comprendra un cahier des charges, et un dossier contenant les règles d'urbanisme concernant le terrain.

Ce cahier des charges indique les dates et délais de remises des offres, le souhait des élus sur le projet de construction, et tous les éléments liés aux modalités de la consultation.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'acter la mise en vente de ce terrain,
- d'autoriser le Maire à organiser cette procédure administrative de vente aux conditions évoquées par voie d'appel d'offres à candidatures sans mise à prix,
- d'autoriser le Maire à signer tous actes ou documents à intervenir dans le cadre de cette même procédure.

J'ai quelques précisions complémentaires à vous apporter. Les candidats pourront se manifester sur une période entre le 3 juillet et le 31 août prochain. Le choix de l'acquéreur pourra se faire en septembre selon le calendrier de la commission d'urbanisme. On pourra donc, si vente il y a, peut-être la passer au conseil municipal dès le mois de septembre ou alors au conseil municipal suivant. Dernière précision, la municipalité a rappelé le souhait que sur ce terrain s'édifie une maison individuelle à usage d'habitation ou une construction professionnelle.

M André Fidelin :

Merci Marc. Remarque ? Sans faire de jeux de mots. Claude, elle est bonne !

M Claude Drouglazet :

Elle est solide celle-là. Ce que je voulais dire c'est que nous avons acté le principe de la vente et que si certains riverains ont déjà fait état de leur désir ou s'intéressent de près à ça, qu'ils se manifestent vraiment auprès de la commune dans les termes et dans le cadre de la procédure tel que Marc l'a défini. Je fais appel à eux pour ne pas laisser passer l'occasion.

M Marc Bigot :

Pour répondre précisément à ta remarque, Claude, les organismes, personnes ou groupes de personnes qui s'étaient manifestés, on tous déjà reçu une information de notre part en ce début de mois.

M André Fidelin :

S'il n'y a pas d'autres remarques, je propose le vote

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

Conseil municipal du 22 juin 2017

21	Finances : comptes de gestion 2016 - budget principal et budgets annexes (eau, assainissement, port de plaisance, bac du passage, restaurants municipaux et centre des arts et de la culture et organisation de spectacles
-----------	--

M Alain Nicolas :

Le conseil municipal est appelé à examiner le compte de gestion présenté par le receveur municipal. Il s'agit du compte du comptable, agent de l'État, seul habilité à manier les fonds publics, l'ordonnateur étant le Maire qui, lui, présente le compte administratif. Le comptable est chargé de régler les dépenses engagées par la ville et de procéder au recouvrement des créances.

Les services municipaux, avec la perception, ont vérifié ce document. Il a été constaté que les éléments de ces comptes sont identiques dans les écritures aux comptes administratifs du Maire. Vous trouverez ci-joint copie de l'état II-2 du compte de gestion présentant les résultats de l'exercice 2016 dans la comptabilité du comptable.

Vous pouvez consulter les comptes de gestion aux services financiers.

Les comptes de gestion présentés par le comptable n'appellent de notre part ni réserves, ni observations.

<i>Budget principal</i>	Résultat de clôture 2015	Part affectée à l'investissement 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	-1 753 825,14	0,00	2 078 985,35	325 160,21
Fonctionnement	3 745 732,69	3 745 732,69	3 809 821,14	3 809 821,14
Total	1 991 907,55	3 745 732,69	5 888 806,49	4 134 981,35
<i>Budget EAU</i>	Résultat de clôture 2015	Part affectée à l'investissement 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	-32 489,93	0,00	182 836,72	150 346,79
Fonctionnement	729 211,35	729 211,35	714 438,55	714 438,55
Total	696 721,42	729 211,35	897 275,27	864 785,34
<i>Budget ASSAINISSEMENT</i>	Résultat de clôture 2015	Part affectée à l'investissement 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	-108 311,64	0,00	-47 617,77	-155 929,41
Fonctionnement	581 461,35	581 461,35	727 511,51	727 511,51
Total	473 149,71	581 461,35	679 893,74	571 582,10
<i>Budget PORT</i>	Résultat de clôture 2015	Part affectée à l'investissement 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	322 556,55	0,00	-142 817,42	179 739,13
Fonctionnement	344 578,38	0,00	-46 739,20	297 839,18
Total	667 134,93	0,00	-189 556,62	477 578,31
<i>Budget BAC</i>	Résultat de clôture 2015	Part affectée à l'investissement 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	-32 250,67	0,00	172 820,69	140 570,02
Fonctionnement	115 463,04	0,00	-70 949,32	44 513,72
Total	83 212,37	-	101 871,37	185 083,74
<i>Budget CAC</i>	Résultat de clôture 2015	Part affectée à l'investissement 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	-75 655,50	0,00	-38 139,32	-113 794,82

Fonctionnement	30 860,72	0,00	226 873,29	257 734,01
Total	-44 794,78	0,00	188 733,97	143 939,19
Cuisine centrale	Résultat de clôture 2015	Part affectée à l'investissement 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	-8 897,89	0,00	-11 247,32	-20 145,21
Fonctionnement	260 135,54	0,00	-8 851,02	251 284,52
Total	251 237,65	0,00	-20 098,34	231 139,31
Total Général	4 118 568,85	5 056 405,39	7 546 925,88	6 609 089,34

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 13 juin 2017

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter ces comptes de gestion 2016.

M André Fidelin :

Merci Alain, on le verra plus en détail tout à l'heure dans les comptes administratifs.

Est-ce que vous avez des remarques sur les comptes de gestion du comptable du Trésor ?

M Claude Drouglazet :

Non, simplement pour dire qu'il s'agit d'approuver l'action et l'activité du comptable et pas autre chose. On reviendra effectivement sur le compte administratif tout à l'heure.

Mme Nicole Ziegler :

Est-ce que le comptable est invité ?

M André Fidelin :

Est-ce que le comptable est invité ? Je ne sais pas.

M Xavier Calvarin :

On peut, on a le droit.

M André Fidelin :

Ils ont été approuvés.

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 31 voix POUR. (M Jean-Paul Stéphan s'étant absenté au moment du vote).

Conseil municipal du 22 juin 2017

22	Finances : comptes administratifs 2016 - budget principal
----	---

M Alain Nicolas :

Le document comptable et le rapport de présentation des comptes administratifs 2016 seront transmis avec la note de synthèse.

➤ LE BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif 2016 du budget principal présente les résultats suivants :

• en section de fonctionnement

- Recettes.....	26 869 085,35 €
- Dépenses.....	23 059 264,21 €

soit un excédent de recettes d'un montant de ..	3 809 821,14 €

• en section d'investissement

- Recettes.....	7 561 369,24 €
- Dépenses.....	7 236 209,03 €

soit un déficit de recettes d'un montant de	325 160,21 €

Les dépenses d'investissement reportées s'élèvent à 1 097 161,09 €. Ces résultats et reports seront repris dans le budget supplémentaire 2017.

Les dépenses réelles de fonctionnement Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de -4,3 % par rapport à 2015, soit une différence de - 1 M€ (22 182 K€ contre 23 182 K€ l'année précédente). Cependant, il convient de neutraliser les particularités des années 2015 afin de raisonner à périmètre constant, à savoir :

- La transat Concarneau Saint-Barth : + 133 K€ (2016) ;
- Le transfert des charges de personnel finances, ressources humaines et achat/marché : 260 K€ (en 2016).

Après retraitement du CA 2015 (pour prendre en compte ces 2 variables) nous obtenons un écart de -873 K€ et une diminution de -3,8 %. **Compte tenu de l'inflation moyenne observée en 2016 (0,2 %, source Insee)**, nous pouvons estimer que **les dépenses réelles de fonctionnement ont diminuée de 4,5 % entre 2015 et 2016**. Les principaux postes de dépenses impactant à la baisse le compte administratif 2016 sont :

- Les charges de personnel (chap 012) pour -375 K€ (après neutralisation des transferts à CCA) principalement liée au non remplacement des départs à la retraite et au non renouvellement de l'assurance statutaire ;
- Les charges à caractère général (chap 011) pour -173 K€ (après retraitement) soit -3 % ;
- Les autres charges de gestion courante (chap 65) pour -205 K€ soit -5 % en lien avec la baisse des subventions d'équilibre versée aux budgets annexes Cuisine centrale et BAC ;
- Les charges financières (chap 66) pour - 91 K€ par rapport à 2015 soit -8 % ;
- Les charges exceptionnelles (chap 67) pour -14 K€ soit -8 %.

A noter que ces diminutions sont atténuées par la diminution suivante :

- Les reversements de fiscalité (chap 014) pour +8 K€ en lien avec la hausse de la contribution au FPIC ;

Les recettes réelles de fonctionnement atteignent 26 807 K€ contre 27 671 K€ en 2015 soit une différence de - 864 K€ et une évolution de -3,1 %. Cependant, il convient de neutraliser les particularités de 2016 afin de raisonner à périmètre constant, à savoir :

- La baisse de l'attribution de compensation versée par CCA, en lien avec la prise en compte d'une année complète pour le transfert des services DSI et urbanisme ainsi qu'une quote part annuelle pour les services finances, RH et marchés publics pour un total de -394 K€.

Après retraitement du CA 2015 de cette donnée, nous obtenons un écart de -469 K€ et une diminution de -1,7 %. Cette évolution résulte principalement :

- La baisse des dotations et participations versées par l'État pour -445 K€ soit - 10 % par rapport à 2015 ;
- La diminution du produit des contributions directes (art 73111) pour -65 K€ soit -1 %.

Le résultat excédentaire de fonctionnement 2015 s'élève à 3 809 821,14 € contre 3 745 732,69 € en 2015.

Les dépenses réelles d'investissement sont arrêtées à la somme de 5 420 K€ contre 5 442 K€ en 2015, soit une diminution de -0,4 % (-3,3 M€). Cette diminution concerne principalement les immobilisations incorporelles (chap 20) et les subventions d'équipements versées (chap 204).

Les recettes réelles d'investissement sont arrêtées à la somme 6 683 K€ contre 5 287 K€ en 2015, soit une progression de 26 % (+1 396 K€). A noter que le budget principal de la ville n'enregistre pas d'emprunt supplémentaire en 2016.

Le résultat excédentaire d'investissement de 2016 s'élève à 325 160,21 € contre un déficit de -1 753 825,14 € en 2015.

Le résultat de clôture de l'exercice 2016 se chiffre à 4 134 981,35 € contre 1 991 907,55 € en 2015.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 13 juin 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les résultats du compte administratif du budget principal présenté ci-dessus.

Nous avons 19 planches qui concernent l'arrêté des comptes administratifs de 2016 entre le budget principal et les six budgets annexes.

On commence par le taux d'exécution des dépenses réelles de fonctionnement qui est réalisé à concurrence de 95,3 %. Vous avez tout cela dans le rapport. En 2015, ce chiffre était de 95,7 %. Les recettes réelles de fonctionnement à 101,2 %. Nous avons 103,7 en 2015.

En dépenses réelles d'investissement, nous sommes à 52,2 au lieu de 60 % en 2015. Cela s'explique parce que la facturation des travaux du port (500 000 €) n'est pas parvenue au 31 décembre 2016. On les retrouve dans les restes à réaliser. Ça viendra gonfler les investissements 2017.

Les recettes réelles d'investissement sont à concurrence de 101,1. En 2015, nous avons 81.

Le taux d'exécution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement est respectivement de 95,3 % et 101,2 %.

Le taux d'exécution des dépenses réelles d'investissement est de 55,2 % (hors RAR). En intégrant les restes à réaliser, basculés pour paiement en 2016 pour 1 097 K€, nous avons les 500 000 € du port, le taux d'exécution des dépenses d'investissement est de 66 %. En 2015 ce taux était de 67 %.

Le taux d'exécution des recettes d'investissement est de 101,1 %. Il n'y a pas de restes à réaliser basculés en 2017 au titre de ces recettes d'investissement. Voilà ce que l'on peut dire sur cette première planche. Nous sommes relativement proches des taux d'exécution de 2015, sauf bien sûr pour les dépenses d'investissement. Je vous ait dit pourquoi, il manquait 500 000 €. Lorsque l'on intègre les 500 000 €, on est à 60 %. On n'a pas d'écart.

Ce qui est important maintenant, c'est le tableau que nous voyons maintenant. Le résultat comptable en recettes d'investissement, nous avons 7 561K€ et en dépenses d'investissement, nous avons 7 236K€. Ce qui nous fait un résultat positif de 325 000 € qui lui était atténué par les reports à nouveau, les RAR dont je parlais tout de suite qui étaient de 1 097 K€ dont les 500 000 € du port ce qui nous fait un résultat négatif après report de - 772 000 €. On va reporter un résultat négatif de 772 000€. En fonctionnement, nous avons un résultat positif de 3 810 000 € (26 869 - 23 059) qui se rajoutant aux 325 d'investissement donne 4 135 000 €. Ce qu'il faut voir c'est ce qu'il y a en bas à droite une fois que l'on a pris en charge les restes à réaliser, les 1 097 000 on a un résultat de 3 810 000 €.

La section de fonctionnement est clôturée avec un excédent de 3 810 K€ contre 3 746 K€ en 2015 et 3 222 K€ en 2014, c'est relativement proche des exercices précédents malgré la baisse importante de la DGF. Je vous rappelle que pour 2016, la part forfaitaire de la DGF a baissé de plus de 500 000 € et la DGF dans son intégralité a baissé de 480 000 €. Toute chose égale par ailleurs, on pourrait rajouter ces montants-là.

La section d'investissement enregistre un excédent de recettes de 325 K€ contre un déficit de 1 754 K€ en 2015 et - 2 437 K€ en 2014. Ces chiffres s'expliquent. Ce sont des investissements relativement importants qui ont été réalisés en fin de cycle en 2013 et 2014. On les retrouve dans les résultats d'investissement.

Le résultat global de l'exercice 2016 s'élève à 4 135 K€ contre 1 992 K€ en 2015 et 785 en 2014. On voit que la progression est assez importante.

Le résultat avec reste à réaliser (RAR) est de 3 038 K€ contre 1 431 K€ en 2015 et 342 K€ en 2014. Voilà pour cette planche. Les résultats 2016 sont corrects. Mais il faut toujours être prudent pour la suite.

L'évolution du résultat de fonctionnement et de la capacité de désendettement. Vous savez que l'on travaille beaucoup avec la CDD. C'est le rapport entre d'une part l'encours de la dette en fin d'exercice et la CAF brute, les résultats de l'exercice, une fois les frais financiers sortis et avant que l'on sorte les emprunts.

On voit l'impact de la fin de cycle du précédent mandat 2013-2014, ça remonte quelque peu avec les travaux qui avaient été réalisés à cette époque-là. Puis ça rebaisse en début de cycle d'un mandat nouveau. Ça baisse. Nous étions à 7,1 en 2015 et à 6,3 en 2016. Le directeur financier vous a montré la ligne. L'idéal est d'être aux alentours de 7. Ce n'est pas si mal que cela pour cet exercice.

Le deuxième qui pour moi est un facteur important, c'est le ratio entre l'encours de

dette en fin d'exercice et la population INSEE. Ça montre quel est le montant de la dette par habitant. Le montant de la dette par habitant, c'est quelque chose que l'on apprécie. Nous avons un encours de dette par habitant INSEE de 1 483 € par habitant, contre 1 646 € en 2015 et 1 753 en 2014. Il était de 1 675 en 2010. On voit que ça baissait et que ça a remonté sous l'effet d'une part des investissements que l'on retrouve dans l'encours de dette et sous l'effet de la population qui avait fortement baissé à une époque et qui a baissé jusqu'en 2014. C'est vraiment très net. Numérateur, le stock de dettes augmente lorsqu'on investit, dénominateur, la population qui baissait. Ce n'est plus le cas, nous sommes repartis à la hausse, nous sommes pratiquement à 20 000 habitants au 1^{er} janvier 2017 l'INSEE nous a communiqué ses chiffres, nous sommes à 19 989 habitants, population INSEE. Nous sommes aux alentours de 21 500 en population DGF. Le passage de l'un à l'autre, ce sont les résidences secondaires et les quarante caravanes que l'on rajoute par l'INSEE.

Si on compare le résultat de 2016 au résultat de 2014, les chiffres que nous voyons-là, 2016, 1 483 comparé à 2014, 1 753, on voit que l'encours de dette par habitant a baissé de 15 % ce qui n'est quand même pas rien.

Cet encours de dette, je ne vais pas vous parler de 2017 parce qu'on parle là de l'arrêté 2016, cette tendance devrait se poursuivre de façon importante, parce que comme on ne prévoit pas d'emprunter en 2017, l'encours de dette va baisser de 2,3 millions qui correspond au remboursement du capital de la dette.

Une fois que l'on a dit ça, on voit le tableau des soldes intermédiaires de gestion.

C'est un document intéressant parce qu'on part des recettes et dépenses de gestion, on arrive à un excédent brut de fonctionnement de 4,956 millions en 2014, 5,708 millions en 2015 et 5,670 en 2016. On voit 2015 et 2016 il n'y a pas d'évolution notable si ce n'est une légère baisse. Mais cette légère baisse n'aurait pas eu lieu s'il n'y avait pas eu cette baisse de la DGF de 480 000 euros. Nous avons des produits financiers et des charges financières qui donnent un résultat financier. Les charges financières sont avant tout les emprunts. On voit que les charges financières baissent parce qu'on emprunte moins ou pas. Et d'autre part, nous avons les taux variables qui ont baissé de façon importante et comme nous avons 50 % en taux variable automatiquement on se retrouve dans ces charges financières.

Ceci nous donne une CAF brute qui nous donne la capacité de désendettement. La CAF brute a progressé en 2016, à 4 613. C'est tout simplement le calcul. On part des 56,70, on défalque les résultats financiers qui sont bien sûr négatifs, et les résultats exceptionnels qui sont légèrement négatifs. À partir de cette CAF brute, on déduit le remboursement des emprunts pour arriver à la CAF nette. Ce montant a été relativement important. 2,496 en 2014, en 2015, 2,858 on voit l'impact des emprunts souscrits en 2014. On avait emprunté 4,9 millions en 2014 de mémoire. En 2016, ça régresse quelque peu et en 2017, ce n'est pas indiqué dessus, mais si on n'emprunte pas, on sera à 2,310. Le remboursement annuel de l'emprunt baissera de façon assez notable de 300 000 € entre 2016 et 2017. Mais ceci est une autre chose.

Nous avons les recettes définitives d'investissement qui regroupent les subventions du Département pour la RD122 qui ont été relativement importantes, nous avons Croissant-bouillet en recettes parce qu'on a refacturé Trégunc et Melgven, Nous avons les amendes de police. Nous avons un certain nombre de choses qui ont fait que le résultat a été nettement supérieur en 2016. C'est avant tout la refacturation de Croissant-bouillet et les subventions du Département.

En dépenses d'équipement, chose assez curieuse, on est très proche de 2015. 2 798 au lieu de 2 783, bien qu'il nous manque là, les 500 000 € du port.

Le besoin de financement est négatif, quand il est négatif, cela veut dire qu'on n'a pas besoin d'emprunter. Il s'élève à - 2,142 ce qui est une bonne chose. Nous n'avons rien emprunté en 2016. On avait prévu d'emprunter 727 000 € mais on n'a rien emprunté du tout. On a simplement emprunté 120 000 € en 2015. De mémoire, on devait emprunter plus d'un million d'euros.

Tout ceci nous donne un fond de roulement. On s'aperçoit que le fonds de roulement a bien évolué. Nous étions à - 896 en 2014 toujours pour les mêmes raisons. On le voit progresser en 2015 et surtout en 2016, il s'élève à 4,134. Cela va nous

permettre de payer le port. Cela va nous permettre de payer les restes à réaliser et de ne pas emprunter. Tout cet argent-là on le retrouvera en 2017, et ça contribuera aux résultats de 2017.

L'excédent brut de fonctionnement, je vais me répéter. Il progresse en 2016 de 3,8 entre le CA 2015 et le CA 2016 pour atteindre 5 670 € soit une hausse de 206K€ par rapport à 2015. Je vous l'ai dit tout à l'heure. Ce n'est pas si mal que ça compte tenu de la DGF.

À noter que les charges de gestion diminuent de -3,4 % ainsi que les recettes de gestion pour -2 %.

Je pense que ce tableau est le plus important. C'est un ensemble de données qui sont importantes et qui permettent de voir l'évolution et le positionnement des différents soldes de gestion et voir l'évolution dans le temps. Ce tableau-là, vous l'avez dans le rapport à la page 7. Tout ceci était dans le rapport.

Sur la page suivante, nous pouvons comparer le CA 2015 et le CA 2016. C'est l'ensemble des charges de fonctionnement. On voit que les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 3,7 % par rapport à 2015 retraité. On fait des retraitements à cause des mutualisations qui ont eu lieu en 2015 et 2016. Pour comparer des choses qui sont comparables, on est obligé de faire des retraitements. On voit d'ailleurs ce retraitement de 284K€ qui correspond au personnel transféré à CCA en 2016. Les finances ont été transférées en avril, la RH au 1^{er} août, et les marchés publics au 1^{er} décembre.

À noter les baisses des charges à caractère général de 3 %, les frais de personnel de 3 %, les charges de gestion de 5 %, des frais financiers de 8 %, des charges exceptionnelles de 8 % également.

À noter que l'unique chapitre en hausse sur 2016 est la contribution versée au titre du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC). Le FPIC permet d'équilibrer les ressources des différentes communes en fonction de leur richesse. Nous avons versé 70 000 € ce qui n'est pas un montant important. On a versé 70 000 € en 2016 et on avait versé de mémoire 48 000 € en 2015 ce n'est pas grand chose.

Nous avons vu les charges de fonctionnement. En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, nous avons une baisse qui est de -1,7 % et qui est plus faible que les charges de fonctionnement ce qui nous a permis d'avoir les résultats que nous venons de voir.

Les recettes réelles de fonctionnement atteignent 26 807 K€ contre 27 276 K€ en 2015 retraité, soit une différence de - 469K€ et une évolution de -1,7 %.

L'attribution de compensation baisse de 394. On touche 4 millions d'euros à peu près au titre de l'attribution de compensation. On est passé de mémoire à 3,7 millions, si je ne dis pas de bêtises. Les 394 K€ correspondent notamment au transfert de personnel vers CCA. À partir du moment où ils sont pris en charge par CCA automatiquement l'attribution de compensation baisse. C'est de la mécanique comptable.

Que retrouve-t-on dans les produits de services ? Les produits de service, du domaine et ventes diverses pour 1,4 M€ en 2016, ce sont toutes les recettes de cantine, les recettes du patrimoine, de l'école de musique, les camps de vacances etc... Ces produits sont relativement stables. Ça baisse légèrement en 2016 mais c'est un produit qui ne varie pas beaucoup.

En impôts et taxes, qui est la principale source de recettes, parce qu'elle représente 20M€ sur les 26M€, ce sont les taxes foncières et la taxe d'habitation pour 14,7M€.

Nous avons ensuite l'attribution de compensation, je viens d'en parler pour 3,7M€.

Les droits de mutation progressent chaque année pour 869K€.

Ceci pour les impôts et taxes.

On voit que les impôts et taxes, taxe d'habitation et taxe foncière c'est un peu moins de 15 millions par rapport aux 26 millions. C'est un poste important.

Les dotations et participations baissent de 4,477M€ à 4,032M€. Je l'ai dit déjà à plusieurs reprises depuis quelques minutes. C'est la baisse de la DGF que l'on retrouve dedans. C'est ainsi, ça ne nous empêche pas de vivre, d'ailleurs on s'aperçoit que nos résultats s'améliorent. Ça veut dire que tout compte fait c'est une bonne chose. La DGF a baissé de 480K€, nous retrouvons dedans la CAF ainsi que les attributions de compensation qui, elles ont baissé.

Nous passons à la page suivante, qui concerne les investissements. On a vu le fonctionnement, on a vu le résultat global, le résultat de fonctionnement nous voyons maintenant le résultat d'investissement.

Concernant les dépenses tout d'abord. Les dépenses réelles d'investissement, y compris le remboursement de la dette sont stables par rapport à 2015 pour atteindre 5 420K€ en 2016 contre 5 442K€ en 2015. Étant entendu que dans ces dépenses-là il nous manque 500 000 € du port. C'est-à-dire que l'on a dépensé plus qu'en 2015.

L'exécution budgétaire des acquisitions de biens incorporels (chapitre 20) et corporels (chapitre 21) et ainsi que des travaux (chapitre 23) est respectivement de 14 %, 88 % et 73 %.

En intégrant les RAR, les taux d'exécution sont respectivement de 19%, 99 % et 94 %. Étant entendu que les biens corporels c'est peu de chose.

Nous avons une liste des dépenses d'équipement, Xavier Calvarin pourrait en parler. On a tous les programmes annuels de travaux et acquisitions liés au fonctionnement des services, c'est ce qu'on appelle les travaux récurrents. Ils sont de l'ordre d'1,6 - 1,7 M€ bon an mal an.

Nous avons ensuite les dépenses liées au mandat avec la participation auprès d'Habitat 29 pour la rénovation du quartier de Kerandon : 500 K€. Vous vous souvenez que l'on va verser 1,6M€ sur tout le site de Kerandon. Nous allons également verser 1M€ pour le Slippway. Ce sont ces chiffres qu'il faut avoir en mémoire.

Les travaux d'aménagement de la Maison des associations pour 72K€. La rénovation de la tour du Maure pour 183K€. Les travaux d'étanchéité du gymnase du Porzou pour 91K€ et la rénovation des chaussées de Croissant-Bouillet pour 745 K€. Ces travaux ont eu lieu en 2016 mais nous avons vu également qu'il y avait des recettes à côté qui étaient relativement importantes, de l'ordre de 400K€ pour les deux villes de Melgven et de Trégunc.

Voilà pour la nature de ces dépenses d'équipement et un focus sur ces principales dépenses d'investissement.

En recettes, nous avons un total de 2,938M€ pour 2016 et nous avons un total de 2,288M€ en 2015. C'est lié à nos travaux. En subvention d'investissement, nous avons Croissant-Bouillet pour 400K€, le Département pour le RD122 à concurrence de 481K€ et la Tour du Maure, je viens d'en parler.

Les fonds de concours, on en a parlé tout à l'heure, 332K€, et les amendes de police, 197K€ qui elles ont progressé de façon assez importante. Il s'agissait-là du chapitre 13 pour les subventions d'investissement.

Dans le chapitre 10, nous retrouvons avant tout, le FCTVA vous connaissez le principe, il y a un décalage de deux ans entre l'investissement et la perception du FCTVA. Le FCTVA c'est l'investissement multiplié par 0,16. Ce sont des recettes que nous percevons avec un décalage de 2 ans. En 2016, nous avons perçu plus d'un million d'euros. En 2017, nous devrions être aux alentours de 360K€. Il suffise qu'on n'investisse plus pour qu'automatiquement ça percute dans le FCTVA. On a une différence très importante entre 2016 et 2017, on va passer d'un peu plus d'un million à un peu moins de 400K€.

Pour les emprunts, on avait 120K€ en 2015 et on n'a pas emprunté cette année. Concernant les immobilisations incorporelles, c'est également à zéro cette année. Voilà pour les recettes.

Nous passons maintenant à la gestion de la dette.

En 2016, la ville n'a pas eu recours à la dette sur le budget principal. En 2015 nous avons eu un emprunt de 120K€ et en 2014, 4,900 M€. En 2017, nous sommes aussi à zéro. On verra au niveau du BS, on va tâcher de ne pas emprunter. On avait prévu d'emprunter 1,690M€ mais on va essayer de ne pas emprunter pour 2017. Tout ceci va contribuer à assainir notre encours de dette. La ville de Concarneau réduit son niveau

de dette par rapport à 2015. Au 31 décembre 2016, son encours de dette est de 29 081 K€. Vous savez qu'on est parti de relativement loin. En 2014, au début du mandat, nous étions à 34 173 à comparer aux 29 080 actuels soit une baisse de 15 %. Il me semble vous l'avoir déjà dit tout à l'heure. Au 31 décembre 2015, on avait une différence de 2,618, soit 8,26 % sur deux exercices, ça fait 15 %.

Le taux moyen de la dette reste inchangé en 2015 et 2016 à 3,37 %.

On vient de voir le budget principal, nous allons maintenant voir les budgets annexes. Nous avons trois budgets SPIC et trois budgets SPA. Les budgets SPIC sont vraiment des budgets indépendants, Xavier Calvarin vous l'a dit tout à l'heure. Ce sont des budgets dans lesquels la ville ne participe pas du tout en terme de financement et à côté nous avons trois budgets SPA.

Les SPIC, services publics industriels et commerciaux s'équilibrent par les recettes des usagers.

Nous avons tout d'abord le budget annexe de l'eau, mais je ne vais pas trop rentrer dans les détails parce que ce serait trop long. Nous avons un résultat de clôture à chaque fois, il faut regarder en bas à droite. Le résultat de clôture du budget annexe de l'eau est de 864 785 € à comparer à un résultat de clôture de 2015 de 696 721 € et en 2014 il était à 283 K€. Vous voyez qu'il y a quand même une progression importante du résultat d'exercice en ce qui concerne le budget de l'eau.

La facture type d'un abonné d'eau potable consommant 100m³ d'eau potable s'élève à 235 € contre 234 €, Xavier en a parlé tout à l'heure, soit une augmentation de 0,5 %. A noter en 2016 les travaux de réhabilitation de l'usine du Brunec pour 365 K€. On peut également noter la baisse des travaux d'aménagement du réseau, 156 K€ contre 315K€ en 2015 soit - 158 K€, dont la rue Denis Papin, 200 mètres pour 25 branchements et l'avenue de la Gare 670 mètres pour 50 branchements et la VC7, 0 mètre pour 9 branchements.

Le deuxième budget SPIC est le budget annexe de l'assainissement. Le résultat de clôture 2016 est de 571 582 €, comparé aux 473 149 € pour 2015. En 2014, nous étions à 320 000 €. On voit là aussi qu'il y a une progression à la hausse du bénéfice de l'exploitation.

L'abonné à l'assainissement collectif a vu sa facture augmenter de 0,9 % pour atteindre 145,84€ en 2016 contre 144,52 € en 2015, vous pouvez voir ces chiffres également dans le rapport.

À noter en 2016, en remplacement et réhabilitation du réseau complet, la rue Denis Papin pour 180 m et 25 branchements, l'avenue de la Gare (370 mètres unitaires ont été remplacés par 670 mètres séparatif) 50 branchements. Le Quai des Seychelles a également bénéficié de travaux sur 130 mètres et par chemisage, de la rue de Trégunc à la RD 783 sur 480 mètres pour 8 branchements. Toujours sur la rue de Trégunc, la pose de 13 boîtes de branchement d'eaux usées.

Enfin, le 3^e budget SPIC qui est le port de plaisance a un résultat de clôture de 477 578 € à comparer à 667 134 € pour l'exercice précédent et 594K€ en 2014.

Nous avons des chiffres négatifs ça peut paraître assez surprenant, mais il y a eu des travaux au port de plaisance sur les pontons, à concurrence de 163 000 € et du matériel d'agencement des pontons pour 75K€. Nous avons aussi le remboursement du capital emprunté pour 16K€ c'est peu de chose.

Nous avons un RAR, le môle Peneroff n'apparaît pas dessus à concurrence de 132K€ et toujours des coûts pour les pontons à concurrence de 45€ ceci pour les résultats d'investissement.

Le résultat de fonctionnement lui est négatif à concurrence de 46K€. Lors du budget, je vous avais parlé d'une augmentation assez importante de la taxe foncière et de la CFE - contribution foncière entreprise. On a reçu des états qui malheureusement nous contrarient quelque peu parce que le résultat a eu pour effet d'augmenter les impôts du port de plaisance de 48K€. Cela se retrouve dans le résultat de -46K€.

Les dépenses réelles d'investissement sont exécutées à 35 %. Elles augmentent de 234 % pour atteindre 265K€ contre 80 K€ en 2015, soit +185K€.

Les pontons, je vous en ai parlé, l'acquisition du matériel d'agencement des pontons. Les seules opérations d'ordre pour 123K€, je pense que vous savez tous ce que c'est que les opérations d'ordre, ce sont les amortissements des investissements qui sont en charge en fonctionnement et en recettes en investissement.

Nous avons fini avec les SPIC, nous passons maintenant aux SPA qui eux sont rattachés aux budgets administratifs. Vous le voyez lorsque vous consultez ces gros documents, on le voit pour le budget principal, on retrouve en recettes de fonctionnement dans tous les budgets SPA la participation de la ville. La participation de la ville, on l'a vu tout à l'heure est inférieure à 1 million d'euros cette année entre les trois budgets que sont le CAC, le BAC et la cuisine centrale.

Le budget du bac est en positif en investissement à concurrence de 172 820€ alors que nous avions un résultat négatif de 32K€ en 2015. Pourquoi avons-nous un résultat positif? Simplement, parce qu'on n'a pas du tout investi en 2016 suite aux investissements conséquents des années précédentes, 2014 et 2015 sur le bac électrique et sur les pontons.

Qui dit investissements dit amortissement, et les amortissements c'est en charges de fonctionnement et en recettes d'investissement et on les retrouve dans les 172K€. Ce qu'il faut savoir également, c'est que l'on rembourse chaque année l'emprunt que l'on a souscrit et qui était de 680K€. Cet emprunt-là, on le rembourse chaque année. Nos amortissements progressent, ce qui fait qu'à un moment, les amortissements sont équivalents ou supérieurs au capital restant dû. Ce qui nous permettra de rembourser intégralement la dette restant due, ça devrait être aux alentours de 2022.

En fonctionnement, nous avons un montant négatif de 70 949€. Voilà ce que je voulais vous dire sur le budget du bac. Ce sont avant tout des opérations d'ordre. Ce sont les amortissements des investissements que l'on retrouve en dépenses d'investissement et qui contribuent à ce résultat négatif en fonctionnement.

Concernant la cuisine centrale, elle est légèrement négative en investissements. Il y a peu d'investissements à la cuisine centrale, sauf l'acquisition d'un four pour 20K€.

En fonctionnement, on est également proche de l'équilibre. Ça nous a même permis de réduire la participation de la ville à ce budget annexe. Ça nous a permis de le réduire et de ce fait on passe de 260K€ à 8 851 €. On le verra tout à l'heure dans le BS.

On a un résultat positif de 231K€ en fin d'exercice. La cuisine centrale est en dépenses à 870K€ de mémoire. Les charges et les recettes s'équilibrent avec cette subvention du budget principal qui est de 210K€ en fin d'exercice.

Nous avons enfin le CAC. Le CAC avait un résultat de clôture négatif à concurrence de 75K€ en 2015, le résultat de l'exercice -38K€ et le résultat de clôture c'est l'addition des - 38 et des - 75. C'est normal que ce soit en négatif parce qu'on n'a pas de recettes en dehors des opérations d'ordre.

De ce fait, à partir du moment où on investit, ça contribue quelque peu à détériorer le résultat, sauf si on empruntait. On veut éviter d'emprunter donc on ne le fait pas.

Le fonctionnement était de 30K€ au 1^{er} janvier 2016, il est de 226K€ au 31/12/16. On note une amélioration très notable des recettes perçues au titre d'activité du CAC, pour 59K€ contre 30 K€ en 2015. Cela met en évidence tous les efforts faits par le CAC pour améliorer sa situation financière. Le budget principal a mis aussi un peu la main à la poche. On est passé de 561K€ en subvention du budget principal à 715K€ en vue du changement de la chaudière qui devrait coûter relativement cher. Voilà ce que l'on peut dire. Comme les autres budgets, il n'y a pas de recettes d'investissement et on a un remboursement d'emprunt de 31,2K€.

Voilà, je vous l'ai dit rapidement, c'est la situation et l'arrêté des comptes de la situation de 2016, je pense que tout le monde a dû comprendre. On retrouve toutes ces données-là dans le rapport qui vous a été transmis.

L'arrêté 2016 est bon. Il est bon pour plein de raisons, notamment parce qu'on a contenu nos dépenses de fonctionnement d'une part. D'autre part, on a moins investi que prévu. On a aussi les RAR que l'on retrouve sur l'exercice 2017. Et on n'a pas

emprunté. À partir du moment où on n'emprunte pas, on améliore de façon notable les résultats de l'exercice. Voilà ce que je voulais vous dire sur 2016.

M André Fidelin :

Merci Alain pour cette présentation synthétique certes mais précise. Est-ce que vous avez des remarques sur les éléments qui vous ont été présentés ?

Mme Nicole Ziegler :

M le Maire, il est très difficile pour les élus non pas de contrôler l'exécution budgétaire mais en tout cas de valider l'exécution budgétaire du budget 2016. La somme de documents que nous avons reçus le vendredi de la semaine dernière ne nous a pas permis d'aller au fond des documents, d'autant plus que dimanche nous étions tous très occupés, comme tous ceux qui ont participé à la tenue des bureaux de vote, ce qui d'ailleurs fait partie de la démocratie. J'en profite pour les remercier.

La présentation des documents budgétaires, notamment ceux du DOB et ceux de ce CA, sont très différents. Il est difficile de s'y retrouver. Vous beaucoup avez parlé de finances, c'est normal, vous êtes adjoint aux finances. Mais un budget, c'est aussi des politiques à mettre en œuvre. Il est très difficile de s'y retrouver. Cela pourrait être fait dans les commissions. Les commissions dysfonctionnent complètement à la ville de Concarneau à quelques exceptions près. Je n'y suis pas, mais on dit que la commission culture fonctionne bien. C'est-à-dire qu'on a le temps de discuter de projets. Je note que je ne suis pas non plus à la commission finances, mais il semblerait que les documents que nous avons là à analyser, n'ont pas été diffusés en commission finances. C'est extrêmement regrettable parce que ça ne permet pas aux élus de s'approprier le budget et le compte administratif 2016. Vous l'avez dit, M l'adjoint aux finances, une attention particulière doit être faite en matière de réalisation budgétaire en amortissement. On nous a parlé de ce qui avait été reporté pour le port, mais le maître d'ouvrage n'est pas la ville, c'est la chambre de commerce. Vous versez une somme de 500K€ à la chambre de commerce ça a été regardé, mais il y a là une attention très particulière à avoir sur le taux de réalisation anormalement faible en matière d'investissement.

Les questions se posent. Pourquoi cette réalisation assez faible ? Peut-être parce que des promesses que vous avez faites lors du débat d'orientation budgétaire 2016 puis lors du budget 2016 vous n'avez pas pu les tenir. C'est peut-être cela. On ne peut parfois pas tenir les promesses parce qu'on n'a pas les finances mais aussi parce qu'on demande trop aux services. Des services désorganisés comme nous avons tendance à le considérer parfois ne peuvent pas répondre aux demandes des élus. Il y a sans doute aussi un peu de cela. Cela est sûrement dû aussi aux désaccords entre les services du fait des désaccords entre les élus que nous notons à chaque commission. Ça ne rend pas facile le travail des services bien que des choses qui devraient être faites ne le sont pas ou très difficilement. Là ce n'est pas une remise en cause des services, soyons clairs, c'est un dysfonctionnement du rôle des élus.

En tout cas, pour avoir une vision un peu plus précise de ce qui est fait, il semblerait qu'il manque à côté de ce compte administratif, un bilan d'activité des services. Je l'ai déjà dit, ça permettrait d'avoir une vision pour le coup plus politique, de la réalisation des politiques publiques qui sont mises en place à la ville de Concarneau. Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons lors du vote de ce compte administratif 2016.

M André Fidelin :

Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

Je vais faire une intervention légère. Quand j'entendais Alain, j'avais envie de lui dire tient on va lui demander un vote par chapitre comme à l'Assemblée Nationale mais ça nous ramènerait trop tard. J'ai relevé quelques chiffres qui me semblent significatifs. La capacité de désendettement à 6,3 je pense qu'on ne tiendra pas longtemps comme ça. J'attends avec intérêt le budget 2017. La CAF nette à 2 millions évidemment c'est bien, mais en même temps, on a un excédent de fonctionnement à 3,8 millions qui me paraît énorme, et je rejoins ce qu'a dit Nicole sur la réduction des moyens des services.

Ils le disent. On peut les entendre. Ça se traduit aussi par des chiffres. Un excédent d'investissement de 325K€, ça veut dire qu'on n'a pas beaucoup investi d'ailleurs. C'est aussi pour cela que vous n'avez pas beaucoup emprunté. On se retrouve avec une forme de déséquilibre. Je sais bien que vous allez vous rattraper en 2018, 2019 et 2020, on va se retrouver un peu dans le même schéma que lors du précédent mandat. Ce n'est pas forcément injustifié, mais je dis que la bonne présentation du compte administratif c'est une chose mais les perspectives sur les trois prochaines années risquent d'être beaucoup plus douloureuses. Je m'abstiendrai aussi sur le compte administratif, même si je reconnais que l'adjoint aux finances fait un travail pas facile et dans des conditions de contraintes que je comprends et que je connais.

M André Fidelin :

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui.

M Pierre-François Bonneau :

C'est un point de détail mais ça paraît dans le compte-rendu à la page 59, il y a toujours le budget de la Transat Concarneau-Saint Barth qui apparaît avec 133 000 €. J'ai déjà posé la question à la commission sport et nautisme l'autre jour. J'ai reçu un communiqué de presse de l'AG2R La Mondiale qui annonçait les dates de la Transat AG2R La Mondiale au départ de Concarneau. Je voulais savoir, compte tenu des alertes que j'avais pu faire la dernière fois, s'il y a eu des renégociations de faites avec OC Sports.

M André Fidelin :

Je note, on vous répondra. Il y a d'autres interventions ?

Mme Nicole Ziegler :

Tant qu'on est dans l'AG2R et la possibilité qu'elle soit reconduite en 2018, lors du village j'ai assisté comme vous à un certain nombre de soirées ou de réceptions, sur le village de la course du Figaro, et il m'a été dit que l'Escale C ne se ferait pas non plus. C'est toujours dommage de devoir entendre cela et d'avoir les informations comme ça au détour d'un quai. En tout cas, cela n'a pas été vu en commission une fois de plus, ni porté à la connaissance des élus.

M André Fidelin :

C'est tout ?

Alain, est-ce que tu as des réponses techniques à certains éléments ?

M Alain Nicolas :

Effectivement, on a moins investi que prévu. Lorsque l'on compare 2016 à 2015, on s'aperçoit qu'en intégrant les 500 000 €, que l'on va retrouver en 2017, il ne faut pas se faire d'illusion, on investit plus en 2016 qu'en 2015. Effectivement, on avait peut-être prévu un peu plus d'investissement initialement notamment dans les travaux récurrents qui n'ont pas eu lieu. On a eu 500 000 € environ de dépenses en moins de travaux récurrents. À part ça, ne pense que c'est une gestion, c'est un directeur financier qui tient ses finances, c'est un DGS qui manage ses troupes.

Je ne me plains pas d'avoir un résultat tel qu'il est. Je m'en félicite partiellement parce que je me dis qu'on est là pour réduire notre endettement et arrivé à un moment effectivement on arrivera à un seuil sous lequel on ne pourra pas aller. Mais avoir un endettement au niveau que nous l'avons depuis un certain nombre d'années c'était beaucoup trop. On ne pouvait pas durer comme cela. Je me souviens des remarques qui nous étaient faites que l'endettement par rapport à la population INSEE, des discussions que nous avons eues à l'époque, du coup j'en ai profité pour le mettre. Excuse-moi Nicole. L'endettement par habitant on n'y coupe pas. Il faut absolument qu'on le réduise, on est trop élevé. Quand on regarde les différents ratios des strates, on peut parler de frais de personnel, on peut parler d'un certain nombre de choses. Il faut qu'on réduise nos coûts, mais faisons le de façon intelligente. Essayons de bien orienter les dépenses d'investissement pour qu'on n'ait pas en fin d'exercice, tout à l'heure Claude parlait de fin d'exercice, c'est-à-dire 2017-18-19 et 20 de dérapage sur les investissements, et qu'on reste toujours dans le train qui est de l'ordre de 6 millions

d'euros. On a bénéficié des frais financiers plus faibles parce qu'on n'avait pas investi, les taux variables ont baissé. C'est un cumul de petites données qui contribue à l'amélioration de la situation de fonctionnement. On le retrouve dans les investissements. On n'emprunte pas et à partir du moment où on n'emprunte pas, la CAF nette augmente. On n'emprunte pas, les frais financiers baissent, c'est un tout. Il faut continuer comme cela. C'est évident que cette CDD à 6,3, on ne va pas la retrouver. Il ne faut pas se faire d'illusions. On ne l'aura pas chaque année comme ça. Mais faisons en sorte de ne pas dépasser les 10 années. Si on pouvait se maintenir à 10, comme on l'avait prévu, je dis ça pour Antony, on l'avait prévu sur 10 ou 11, il ne faut pas que l'on dépasse ce ratio. Voilà ce que je voulais vous dire.

M André Fidelin :

Il est bien évident qu'Alain nous donne des informations comptables. On est sur la réalisation des comptes administratifs 2016, en fonction de l'activité de la collectivité et des engagements qui ont été pris précédemment dans notre débat d'orientation budgétaire et présenté ensuite dans notre budget primitif. Notre philosophie, et je dirais même notre stratégie, c'est la concertation permanente entre le Maire, l'adjoint aux finances, le DGS et le directeur des services financiers. Nous nous rencontrons assez régulièrement surtout pour l'anticipation et le contrôle. On voit que ce sont deux éléments importants qui nous permettent de bien juguler les dépenses, de bien les maîtriser. Dans notre démarche d'approche des budgets, c'est une concertation permanente avec les services. J'ai été étonné tout à l'heure d'entendre qu'il y avait des dysfonctionnements entre les services et les élus. Je ne reçois pas cette situation. On est au contraire dans la concertation et surtout dans l'anticipation, il est nécessaire d'anticiper. Alain l'a bien dit, d'un exercice à un autre il y a des éléments qui peuvent être différents mais je crois que les dénominateurs qui sont les plus importants, ce sont surtout la maîtrise de notre compte de gestion et on voit que l'excédent de gestion nous permet évidemment, par voie de conséquence d'avoir un autofinancement brut intéressant et un autofinancement net qui nous permet de financer nos investissements sans avoir besoin d'emprunt. C'est vrai que les investissements peuvent être modifiés, changeant par rapport à la durée de l'engagement et le travail en amont. On voit bien que sur les investissements, sur des projets quelques fois c'est très long pour réaliser l'investissement et il y a un décalage. Ce sont des éléments importants. Mais ce que je peux dire, c'est que dans une période où les finances sont contraintes, je peux vous dire qu'on est sans arrêt dans l'anticipation, dans la maîtrise, dans la prudence. C'est un élément important. Je crois que si les comptes étaient totalement différents et négatifs, vous auriez une réaction autre et ce serait tout à fait logique. Tout ce que nous avons voulu c'est vraiment de maîtriser ces dépenses, avec les services et avec les élus. Vous pensez bien que les élus de secteur ont quelques fois des exigences. Ils veulent aussi faire valoir leurs compétences dans le cadre de leur délégation. Il y a un travail collectif qui est fait et nous estimons qu'aujourd'hui compte tenu des contraintes et on voit que quand on dit qu'on est prudent c'est que demain c'est quoi ? Quand on nous parle de la réduction des taxes d'habitation, demain à quoi doit-on s'attendre ? Est-ce que les dotations de l'État vont diminuer ? On ne le sait pas encore, on est encore dans l'état de grâce. Mais on voudrait bien en savoir un peu plus dans les semaines et dans les mois futurs pour voir les incidences que cela va procurer sur nos équilibres budgétaires.

Tous ces éléments-là nous obligent à être prudents aussi. Voilà ce que l'on peut dire.

Sur l'AG2R, la question portait sur 2018 je crois. Vous vous posiez la question sur le nombre de bateaux, c'est ça ?

M Pierre-François Bonneau :

Micro non allumé, inaudible...

M André Fidelin :

Évidemment, elle n'a pas été actée de façon officielle, mais aujourd'hui on a des exigences sur le nombre de bateaux. Il y avait 15 bateaux en 2016, pour 2018, la volonté des uns et des autres, y compris l'AG2R, c'est qu'il y ait 25 bateaux minimum sur cette transat. Ce que nous n'avons pas voulu, c'est une plus value sur les engagements financiers de la commune. Au niveau de la communication, nous avons voulu également

qu'il y ait une communication par rapport à la ville de Concarneau qui soit plus efficiente, parce que là on s'aperçoit qu'il y a un déficit de communication. Je ne vais pas rentrer dans les détails mais ce sont les trois points essentiels que nous avons évoqués. Que ce soit, le Département, la Région je dirais, les politiques en général, on aurait aimé avoir un peu de communication, et on espère que pour l'AG2R il y aura plus de communication.

Sur l'Escale C, vous savez qu'on avait délégué l'événement auprès d'une association quimperoise. Elle avait sollicité les entreprises et les participants potentiels, ils sont dans une démarche d'équilibre financier. Et ne prenant pas de risque, ne voulant pas prendre de risque, ils nous ont annoncé que compte tenu des engagements des uns et des autres, qu'ils n'avaient pas aujourd'hui d'assurance sur l'équilibre financier de ce projet. Maintenant, je sais ce que vous allez me dire, mais il faut savoir que sur les dates, c'est eux qui avaient avancé les dates. Voilà où on en est. Ce n'est pas une affaire d'État. Ça ne peut pas se faire, mais ce n'est pas pour autant qu'on n'est pas présents sur les événements concernant le maritime et le nautisme en particulier. On le déplore, mais c'est comme ça. Voilà ce qu'on peut dire pour compléter ce qu'a dit Alain d'un point de vue comptable.

Il y a d'autres interventions ?

Oui.

M Antony Le Bras :

Pour revenir sur l'AG2R, Vous avez noté trois points qui vous tenaient à cœur et qui me tenaient à cœur aussi, mais est-ce que tout cela a été acté dans une nouvelle convention avec OC sports ?

M André Fidelin :

Tu réponds Xavier ?

M Xavier Calvarin :

Les deux points qui posaient problème, si vous vous rappelez, c'était la concomitance de l'AG2R et de la Figaro. AG2R La Mondiale a fait le même constat lors de la dernière édition, que celui que nous avons fait autour de la table, ici, c'était même Pierre-François qui l'avait fait, à partir de ce constat-là, la Figaro sera décalée au mois d'août l'année prochaine de façon à permettre aux Figaristes, de faire à la fois l'AG2R et la Figaro, et surtout l'AG2R sera intégrée au classement des Figaristes. Cela va inciter ceux qui concourent pour le classement des Figaristes, à se positionner. Ce sont deux points qui sont très importants dans la négociation. Ils ont été validés par OC Sports et par AG2R La Mondiale pour le maintenir. C'était la position aussi pour que AG2R La Mondiale continue à financer.

M André Fidelin :

Micro non allumé pendant 1 minute... pas d'enregistrement.

M André Fidelin donne la présidence de la séance à M Xavier Calvarin, 1^{er} adjoint au Maire afin de procéder au vote des comptes administratifs.

M Xavier Calvarin :

Le résultat excédentaire d'investissement de 2016 s'élève à 325 160,21 € contre un déficit de -1 753 825,14 € en 2015.

Le résultat de clôture de l'exercice 2016 se chiffre à 4 134 981,35 € contre 1 991 907,55 € en 2015.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 13 juin 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les résultats du compte administratif du budget principal présenté ci-dessus.

Qui vote pour ?
Qui s'abstient ?
Qui est contre ?

Le rapport est adopté par 24 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 22 juin 2017

23	Finances : comptes administratifs 2016 - budget annexe de l'eau
----	---

M Alain Nicolas :

Le document comptable et le rapport de présentation des comptes administratifs 2016 seront transmis avec la note de synthèse.

Le compte administratif 2016 du budget annexe de l'eau présente les résultats suivants :

BUDGET ANNEXE DE L'EAU			
LIBELLES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	1 034 376,19 €	2 631 387,58 €	3 665 763,77 €
DÉPENSES	884 029,40 €	1 916 949,03 €	2 800 978,43 €
EXCÉDENT	150 346,79 €	714 438,55 €	864 785,34 €
DÉFICIT	- €	- €	- €

M Xavier Calvarin :

Le budget annexe de l'eau enregistre un résultat positif de 864 785,34 € contre 696 721,42 € en 2015.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 13 juin 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les résultats du compte administratif du budget annexe de l'eau présenté ci-dessus.

Qui vote pour ?

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Le rapport est adopté par 24 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 22 juin 2017

24	Finances : comptes administratifs 2016 - budget annexe de l'assainissement
----	--

M Alain Nicolas :

Le document comptable et le rapport de présentation des comptes administratifs 2016 seront transmis avec la note de synthèse.

Le compte administratif 2016 du budget annexe de l'assainissement présente les résultats suivants :

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT			
LIBELLES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	1 105 261,50 €	1 710 178,63 €	2 815 440,13 €
DÉPENSES	1 261 190,91 €	982 667,12 €	2 243 858,03 €
EXCÉDENT	- €	727 511,51 €	€ 571 582,10
DÉFICIT	- 155 929,41 €	- €	€ -

M Xavier Calvarin :

Le budget annexe de l'assainissement enregistre un résultat positif de 571 582,10 € contre 473 149,71 € en 2015

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 13 juin 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les résultats du compte administratif du budget annexe de l'assainissement présenté ci-dessus.

Qui vote pour ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Le rapport est adopté par 24 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 22 juin 2017

25	Finances : comptes administratifs 2016 - budget annexe du port de plaisance
-----------	---

M Alain Nicolas :

Le document comptable et le rapport de présentation des comptes administratifs 2016 seront transmis avec la note de synthèse.

Le compte administratif 2016 du budget annexe du port de plaisance présente les résultats suivants :

BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE			
LIBELLES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	446 085,11 €	1 038 594,57 €	1 484 679,68 €
DÉPENSES	266 345,98 €	740 755,39 €	1 007 101,37 €
EXCÉDENT	179 739,13 €	297 839,18 €	477 578,31 €
DÉFICIT	- €	- €	- €

M Xavier Calvarin :

Le budget annexe du port de plaisance enregistre un résultat positif de 477 578,31 € contre 667 134,93 € en 2015.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 13 juin 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les résultats du compte administratif du budget annexe du port de plaisance présenté ci-dessus.

Qui vote pour ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Le rapport est adopté par 24 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 22 juin 2017

26	Finances : comptes administratifs 2016 - budget annexe du bac du passage
-----------	--

M Alain Nicolas :

Le document comptable et le rapport de présentation des comptes administratifs 2016 seront transmis avec la note de synthèse.

Le compte administratif 2016 du budget annexe du bac du passage présente les résultats suivants :

BUDGET ANNEXE BAC DU PASSAGE			
LIBELLES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	223 400,62 €	395 061,68 €	618 462,30 €
DÉPENSES	82 830,60 €	350 547,96 €	433 378,56 €
EXCÉDENT	140 570,02 €	44 513,72 €	185 083,74 €
DÉFICIT	- €	- €	- €

M Xavier Calvarin :

Le budget annexe du Bac du passage enregistre un résultat positif de 185 083,74 € contre 83 212,37 € en 2015.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 13 juin 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les résultats du compte administratif du budget annexe du bac du passage présenté ci-dessus.

Qui vote pour ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Le rapport est adopté par 24 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 22 juin 2017

27	Finances : comptes administratifs 2016 - budget de la cuisine centrale
----	--

M Alain Nicolas :

Le document comptable et le rapport de présentation des comptes administratifs 2016 seront transmis avec la note de synthèse.

Le compte administratif 2016 du budget annexe de la cuisine centrale présente les résultats suivants :

BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE			
LIBELLES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	14 086,06 €	1 127 812,09 €	1 141 898,15 €
DÉPENSES	34 231,27 €	876 527,57 €	910 758,84 €
EXCÉDENT	- €	251 284,52 €	231 139,31 €
DÉFICIT	- 20 145,21 €	- €	- €

M Xavier Calvarin :

Le budget annexe de la Cuisine centrale enregistre un résultat positif de 231 139,31 € contre 251 237,65 € en 2015.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 13 juin 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les résultats du compte administratif du budget annexe de la cuisine centrale présenté ci-dessus.

Qui vote pour ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Le rapport est adopté par 24 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 22 juin 2017

28	Finances : comptes administratifs 2016 - budget du centre des arts et de la culture et organisation de spectacles
-----------	---

M Alain Nicolas :

Le document comptable et le rapport de présentation des comptes administratifs 2016 seront transmis avec la note de synthèse.

Le compte administratif 2016 du budget annexe du centre des arts et de la culture présente les résultats suivants :

BUDGET ANNEXE CENTRE DES ARTS ET ORGANISATION DE SPECTACLES			
LIBELLES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	33 267,89 €	855 309,15 €	888 577,04 €
DÉPENSES	147 062,71 €	597 575,14 €	744 637,85 €
EXCÉDENT	- €	257 734,01 €	143 939,19 €
DÉFICIT	- 113 794,82 €	- €	- €

M Xavier Calvarin :

Le budget annexe du CAC enregistre un résultat positif de 143 939,19 € contre -44 794,78 € en 2015.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 13 juin 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les résultats du compte administratif du budget annexe du centre des arts et de la culture présenté ci-dessus.

Qui vote pour ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Le rapport est adopté par 24 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

M le Maire regagne la salle du conseil municipal après les votes des comptes administratifs et reprend la présidence de la séance.

M André Fidelin :

Nous arrivons au point n°29 pour la reprise et affectation des résultats de l'exercice 2016.

Conseil municipal du 22 juin 2017

29	finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2016 - budget principal
-----------	---

M Alain Nicolas :

Les résultats constatés à la fin de l'exercice 2016 sont les suivants :

BUDGET PRINCIPAL

-Excédent d'investissement	325 160,21 €
-restes à réaliser en dépenses	1 097 161,09 €
-restes à réaliser en recettes	0 €
	=====
-Besoin de financement	772 000,88 €
-excédent de fonctionnement.....	3 809 821,14 €

Vu l'avis favorable de la commission finances du 13 juin 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget principal en réserves à la section d'investissement au compte 1068 pour un montant de 3 809 821,14 euros et de reprendre l'excédent d'investissement en section d'investissement.

M André Fidelin :

Il y a un commentaire ?

M Claude Drouglazet :

Je reprends ce que je disais tout à l'heure sur le compte administratif. Ce qui me gênait, c'est l'excédent de fonctionnement qui me paraît trop important et qui grève un peu le fonctionnement des services. Je ne sais pas si Alain va donner une petite explication là-dessus mais c'est ça qui me gêne.

M Alain Nicolas :

On le retrouve chaque année, c'est peut-être légèrement inférieur à l'exercice précédent. C'est un montant qui tient la route. Je n'ai pas les chiffres. Il faut que je regarde les chiffres des années précédentes. Mais on en reparlera si tu veux en commission des finances quand tu viendras.

M André Fidelin :

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 25 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 22 juin 2017

30	Finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2016 - budget annexe de l'eau
-----------	---

M Alain Nicolas :

Les résultats constatés à la fin de l'exercice 2016 sont les suivants :

BUDGET DE L'EAU

-Excédent d'investissement	150 346,79 €
-restes à réaliser en dépenses.....	961 617,93 €
-restes à réaliser en recettes.....	0,00 €
	=====
-besoin de financement	811 271,14 €
-excédent de fonctionnement.....	714 438,55 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 13 juin 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'affecter l'excédent de fonctionnement pour un montant de 714 438,55 € en section d'investissement au compte 1068 et de reprendre l'excédent d'investissement en section d'investissement.

M André Fidelin :

Il n'y a pas de remarques ?

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 25 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 22 juin 2017

31	Finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2016 - budget annexe de l'assainissement
----	--

M Alain Nicolas :

Les résultats constatés à la fin de l'exercice 2016 sont les suivants :

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

-déficit d'investissement	155 929,41 €
-restes à réaliser en dépenses.....	683 506,35 €
-restes à réaliser en recettes.....	0,00 €
	=====
-besoin de financement	839 435,76 €
-excédent de fonctionnement.....	727 511,51€

Vu l'avis favorable de la commission finances du 13 juin 2017,

Il est proposé :

- d'affecter l'excédent de fonctionnement pour un montant de 727 511,51 € en section d'investissement au compte 1068 et de reprendre le déficit d'investissement en section d'investissement.

M André Fidelin :

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 25 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 22 juin 2017

32	Finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2016 - budget annexe du port de plaisance
-----------	---

M Alain Nicolas :

Les résultats constatés à la fin de l'exercice 2016 sont les suivants :

BUDGET DU PORT DE PLAISANCE

-excédent d'investissement	179 739,13 €
-restes à réaliser en dépenses.....	177 815,30 €
-restes à réaliser en recettes.....	0,00 €
	=====
-excédent de financement	1 923,83 €
-excédent de fonctionnement	297 839,18 €.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 13 juin 2017

Il est proposé au conseil municipal :

- de reprendre les résultats excédentaires dans leurs sections respectives ;

M André Fidelin :

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 25 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 22 juin 2017

33	Finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2016 - budget annexe du bac du passage
-----------	--

M Alain Nicolas :

Les résultats constatés à la fin de l'exercice 2016 sont les suivants :

BUDGET BAC DU PASSAGE

-Excédent d'investissement	140 570,02 €
-restes à réaliser en dépenses.....	0,00 €
-restes à réaliser en recettes.....	0,00 €
	=====
-Excédent de financement	140 570,02 €
-excédent de fonctionnement	44 513,72 €

Vu l'avis favorable de la commission finances du 13 juin 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- de reprendre les résultats dans leurs sections respectives.

M André Fidelin :

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 25 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 22 juin 2017

34	Finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2016 - budget annexe de la cuisine centrale
----	---

M Alain Nicolas :

Les résultats constatés à la fin de l'exercice 2016 sont les suivants :

BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE

-déficit d'investissement	20 145,21 €
-restes à réaliser en dépenses	18 466,62 €
-restes à réaliser en recettes	0 €
	=====
-déficit de financement	38 611,83 €
-excédent de fonctionnement.....	251 284,52 €

Vu l'avis favorable de la commission finances du 13 juin 2017,

Il est proposé :

- de reprendre les résultats dans leurs sections respectives ;

M André Fidelin

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 25 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 22 juin 2017

35	Finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2016 - budget annexe du centre des arts et de la culture et organisation de spectacles
-----------	--

M Alain Nicolas

Les résultats constatés à la fin de l'exercice 2016 sont les suivants :

BUDGET CENTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE ET ORGANISATION DE SPECTACLES

-déficit d'investissement	113 794,82 €
-restes à réaliser en dépenses.....	68 614,09 €
-restes à réaliser en recettes.....	0,00 €
	=====
-besoin de financement	182 408,91 €
-excédent de fonctionnement.....	257 734,01 €

Vu l'avis favorable de la commission finances du 13 juin 2017,

Il est proposé :

- de reprendre les résultats dans leurs sections respectives.

M André Fidelin :

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 25 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

M Alain Nicolas :

Pour répondre à mon ami Claude, j'ai retrouvé mes documents.

M Claude Drouglazet :

Camarade.

M Alain Nicolas :

Camarade, ami, collègue. Mon camarade Claude, mon camarade du Passage. Nous sommes tous les deux du Passage.

M Antony Le Bras :

Nous sommes tous de Passage.

M Alain Nicolas :

Nous sommes tous du Passage.

Mme Nicole Ziegler :

Même ceux qui marchent.

Rires....

M Alain Nicolas :

Claude, 3,809 millions, tu as raison, c'est le résultat de fonctionnement 2016. En 2015 nous étions à 3,745 millions. Nous étions quand même proches. Il y a eu une marche, je

le reconnais avec 2014. En 2014 nous étions aux alentours de 3 millions. Nous avons une marche qui nous permet de faire des choses. Voilà ce que je voulais dire simplement à Claude, M le Maire.

M André Fidelin :

Tu nous présente le BS ?

Conseil municipal du 22 juin 2017

36	Finances : budgets supplémentaires 2017 - budget principal
----	--

M Alain Nicolas :

Le BS, nous avons toujours la même dégoulinante. Nous avons le budget principal et les six budgets annexes.

M André Fidelin :

Tu ne vas peut-être pas reprendre tous les éléments.

M Alain Nicolas :

Non, je vais simplement dire les points les plus importants, les chiffres qui font mal ou qui ne font pas mal. Ça dépend du sens, ça dépend s'il y a un moins ou un plus.

En budget principal, en dépenses de fonctionnement il n'y a pas grand-chose à dire si ce n'est que sur les charges de gestion, contributions versées aux budgets annexes, tout à l'heure je vous en ai parlé, lorsqu'on construit le budget, on part sur des montants peut-être un peu trop forts de l'ordre d'un million d'euros. On s'aperçoit en cours ou en fin d'exercice, qu'on peut faire quelque peu machine arrière. On le voit au milieu de la page 88, sur le bac, on a repris 44 000 euros et on a repris 205 000 euros sur la cuisine centrale. Cela nous a permis d'améliorer notre financement.

Nous n'avons rien d'extraordinaire, c'est une succession de petits montants sur les charges de fonctionnement. Voilà ce que je pouvais dire.

Sur les recettes de fonctionnement, nous avons une diminution de l'impôt sur la taxe sur la publicité extérieure, nous l'avions rentré deux fois. Ce sont des choses qui arrivent. Il y a aussi l'ajustement de l'attribution de compensation versée par CCA. Je vous en ai parlé tout à l'heure au titre de la CLECT. On avait parlé de deux choses, de l'aire d'accueil des gens du voyages, et les zones d'activité économique. Ces deux montants-là on les retrouve en moins dans les 95K€. On retrouve également l'OTSI qui est passé communautaire. On versait précédemment 160K€. Donc on ne verse plus rien ce jour de ces trois sommes. 161 026 € de zone économique, et les 70 000 € des aires d'accueil des gens du voyage font les 247 000 qui sont en négatif là.

Ensuite, en dotations et participations on a les compensations au titre des exonérations fiscales. Pour la taxe d'habitation, on a anticipé 500 K€ en compensation, on a perçu 400 K€. L'État nous a reversé moins que nous le souhaitions. Du coup, on le retrouve en moins dans nos recettes de fonctionnement.

En investissements, on retrouve nos 500K€ dans les restes à réaliser 2016 sur 2017 au titre du chapitre 24. On retrouve également des restes à réaliser à concurrence de 55 K€ au titre du chapitre 21. On retrouve également les travaux du stade Guy Piriou.

Dans le haut de la page 91, nous avons des restes à réaliser pour 258K€ c'est le cumul de ces restes à réaliser qui permet d'arriver à 1,97M€ au titre des investissements. Nous avons une provision pour remboursement anticipé de la dette, c'est un chiffre d'équilibre. C'est un reliquat de fond de roulement fin 2017 si rien ne change, à concurrence de 166K€.

En recettes d'investissement nous avons l'excédent d'investissement 2016 reporté pour 325K€. Le chiffre vous le connaissez. Les 3,809M€ je n'en parle plus, c'est l'excédent de fonctionnement 2016. Le fond de roulement 2016 nous permet également de ne pas emprunter. Nous espérons ne pas emprunter sur l'exercice 2017. Et nous avons prévu au BP 1,690M€. Voilà ce que je voulais dire en deux mots sur le BS du budget principal.

Rapport :

Le budget primitif 2017 n'a pas repris les résultats et reports issus de la gestion de l'exercice 2016. Il y a donc lieu de le faire dans le cadre du budget supplémentaire. Le budget supplémentaire a également pour fonction d'apporter les premiers ajustements au budget primitif de l'année et d'inscrire les décisions nouvelles prises depuis son vote.

Les éléments de présentation du budget supplémentaires 2017 ont été transmis avec la note de synthèse.

Concernant :

➤ **le budget principal (TTC):**

Le budget supplémentaire proposé est équilibré en section de fonctionnement à la somme de -279 774,63€ et en section d'investissement à la somme de 2 366 163,13 €.

ANNÉE 2017 -BS		
CM du 22 juin 2017		
BUDGET PRINCIPAL		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES	IMPUTATION	MONTANT
Chapitre 011 - charges à caractère général		
<u>DSI</u>		
Maintenance informatique - eDemat Mélodie	6156/022/0220/201/L G	464,00 €
Indexation des actes État-civil pour Comedec	6111/022/0220/201/L G	1 920,00 €
	61351/3110/202/LG	360,00 €
	61351/2510/202/LG	900,00 €
Location de photocopieur - ajustement service des sports, école de musique, maison de la petite enfance, bibliothèque, Mairie Annexe	61351/400/202/LG	450,00 €
	61351/3210/202/LG	360,00 €
	61351/02241/202/LG	360,00 €
	61351/640/202/LG	360,00 €
	61351/02240/202/LG	360,00 €
Frais de télécommunication - Maison du patrimoine	6262/3241/202/LG	600,00 €
Frais de télécommunication - centre d'hébergement	6262/2551/202/LG	600,00 €
<u>Communication</u>		
Ajustement de l'enveloppe -catalogue et imprimé - bulletin municipal	6236/023/0231/BB -	2 500,00 €
<u>Commerce tourisme</u>		
Electricité pour la grande roue - forfait de mis en service CCI	60612/91/910/SG	1 450,00 €
Diagnostic et mission accompagnement aux infractions des dispositifs publicitaires	6288/90/900/SG	6 085,00 €
<u>Bâtiment</u>		
Fournitures pour rénovation du réseau informatique, hôtel de ville - services communs	60632/020/02000/SM	9 400,00 €
<u>Magasin municipal</u>		
Equipements de protection individuelle - Agents	60636/020/02009/JAL	3 700,00 €
<u>Bibliothèques</u>		
Documentation générale et technique	6182/321/3210/MB	1 500,00 €
<u>Assurance</u>		
Ajustement de crédits - assurance Multirisque 2017	6161/01/01/AG -	1 100,00 €

	6168/01/01/AG	-	5 700,00 €
	6161/020/02000/AG	-	2 670,00 €
	6161/020/02010/AG	-	11 920,00 €
	6161/422/42207/AG	-	20 640,00 €

Divers service technique

Etude sur révision de profils eau de baignade	617/833/8330/DivST		12 000,00 €
---	--------------------	--	-------------

Sous total Chapitre 011 "charges à caractère général" - 3 661,00 €

Chapitre 014 - Atténuation de produits

Finances

Fonds de péréquation intercommunal et communal	739223/01/01/EM		27 038,00 €
--	-----------------	--	-------------

Sous total Chapitre 014 "Atténuation de produits" 27 038,00 €

Chapitre 65 - charges de gestion

Contribution versée aux budgets annexes

BAC	6521/815/8150/EM	-	44 513,72 €
-----	------------------	---	-------------

Cuisine centrale	6521/251/2510/EM	-	204 972,69 €
------------------	------------------	---	--------------

Contribution versée au CCAS

Solde de la contribution de 2016 payée sur exercice 2017	657362/520/5200/NC		32 405,00 €
--	--------------------	--	-------------

Sous total Chapitre 65 "charges de gestion" - 217 081,41 €

Chapitre 67 - charges exceptionnelles

Subvention exceptionnelle - Bagad Bro Konk Kerne (CM 18/05)	6745/33/33061/JP		2 500,00 €
---	------------------	--	------------

Subvention exceptionnelle - la compagnie des archers du petit château (CM 18/05)	6745/400/4000/YP		119,00 €
--	------------------	--	----------

Subvention exceptionnelle - association concarnoise de badminton BOCC (CM 22/06)	6745/400/4000/YP		500,00 €
--	------------------	--	----------

Subvention exceptionnelle - Collège des sables Blancs (CM 22/06)	6745/221/221/YP		817,00 €
--	-----------------	--	----------

Subvention exceptionnelle - Cyclorandonneurs concarnois	6745/833/8331/NB		350,00 €
---	------------------	--	----------

Subvention exceptionnelle - Konk Riders	6745/833/8331/NB		150,00 €
---	------------------	--	----------

Subvention exceptionnelle - Grand Large	6745/833/8331/NB		500,00 €
---	------------------	--	----------

Ressources humaines

Provision Prud-hommes préjudice CAF	6712/01/01/LR	-	57 500,00 €
-------------------------------------	---------------	---	-------------

Sous total Chapitre 67 "charges exceptionnelles" - 52 564,00 €

Chapitre 042 "Opérat° ordre transfert entre sections"

Utilisation des crédits dépenses imprévues (<i>crédit restant : 0 €</i>)	01/022/EM		- €
--	-----------	--	-----

Virement à la section d'investissement - chapitre 023	01/023/EM	-	33 506,22 €
---	-----------	---	-------------

TOTAL DÉPENSES ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,, - 279 774,63 €

RECETTES

IMPUTATION

MONTANT

Chapitre 70 - Produits services, domaine			
<u>Sport</u>			
	70631/40/4001/YP		2 300,00 €
Redevance et droits des services à caractère sportif - pas de prévision au BP 2017	70631/411/41110/YP		20 000,00 €
	70631/412/41200/YP		12 500,00 €
	70631/411/41111/YP		12 000,00 €
<u>Commerce tourisme</u>			
Gratuité des sanisettes - suppression du BP 2017	70688/12/120/SG	-	4 000,00 €
Complément sur recette liée aux droits de place (grande roue)	70321/91/910/SG		3 400,00 €
Sous total Chapitre 70 "Produits services, domaine"			46 200,00 €
Chapitre 73 - Impôt et taxes			
<u>Commerce tourisme</u>			
Taxe sur la publicité extérieure - doublon saisie BP 2017	7318/90/9000/SG	-	126 000,00 €
<u>Finances</u>			
Produit issu de la fiscalité ménage - ajustement prévision 2017	73111/01/01/EM		78 479,00 €
Ajustement de l'attribution de compensation versée par CCA (transfert compétences)	7321/01/01/EM	-	247 954,63 €
Sous total Chapitre 73 "Impôts et taxes"			- 295 475,63 €
Chapitre 74 - Dotations et participations			
<u>Finances</u>			
Dotation forfaitaire - ajustement prévision 2017	7411/01/01/EM		31 687,00 €
Dotation nationale de péréquation - ajustement prévision 2017	74127/01/01/EM		61 099,00 €
Compensation au titre des exonérations fiscales - Taxe habitation - ajustement BP 2017	74835/01/01/EM	-	101 430,00 €
Compensation au titre des exonérations fiscales - Taxe foncière - ajustement BP 2017	74834/01/01/EM	-	9 862,00 €
Compensation au titre des exonérations fiscales - CET - ajustement BP 2017	74833/01/01/EM	-	11 993,00 €
Sous total Chapitre 74 "Dotations et participations"			- 30 499,00 €
TOTAL RECETTES			- 279 774,63 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	IMPUTATION	MONTANT
Chapitre 20 - "immobilisations incorporelles"			
<u>DSI</u>			
Refacturation du logiciel Finances SEDIT - CCA	2051/020/02003/LG		20 000,00 €
Refacturation du logiciel RH SEDIT - CCA	2051/020/02002/LG		20 000,00 €
Module gestion des fluides, logiciel ATAL (complément BP 2017)	2051/810/8100/LG		2 012,00 €
Logiciel Smart-Protect Horanet	2051/400/4000/LG		950,00 €
<u>Marchés publics</u>			
Annonces et insertion au JOUE - aménagement quartier	2033/020/02003/YLR		3 000,00 €

de la gare

Opérations comptables

Restes à réaliser 2016 sur 2017	voir liste ci-jointe	8 448,00 €
Sous total Chapitre 20 - "immobilisations incorporelles"		54 410,00 €

Chapitre 204 - "subvention d'équipement versée"

Opérations comptables

Restes à réaliser 2016 sur 2017	voir liste ci-jointe	500 000,00 €
Sous total Chapitre 204 - "subvention d'équipement versée"		500 000,00 €

Chapitre 21 - "immobilisations corporelles"

DSI

Matériel informatique pour les écoles dont "classe mobile" + pc portable directeur PIJ	2183/20/20/202/LG	12 054,00 €
Renouvellement du parc informatique - ordinateurs fixes et portables - complément enveloppe annuelle (régularisation enveloppe 2016)	2183/020/020040/202 /LG	12 053,00 €

Affaires foncières

Diminution de l'enveloppe acquisitions foncières	2111/824/82400/DM -	40 000,00 €
--	---------------------	-------------

Evènementiel

Achat de matériels audio/spectacles	2188/33/3303/SD	5 800,00 €
-------------------------------------	-----------------	------------

Commerce tourisme

Achat de fanions de rue	2188/90/9000/SG	5 000,00 €
-------------------------	-----------------	------------

Opérations comptables

Restes à réaliser 2016 sur 2017	voir liste ci-jointe	60 599,09 €
Sous total Chapitre 21 - "immobilisations corporelles"		55 506,09 €

Chapitre 23 - "immobilisations en cours"

Voirie

Travaux sur la rue A. Nobel	231511/822/82203/DO 07/AL	40 000,00 €
Réfection des trottoirs - Rue de Trégunc	231511/822/82203/DO 08/AL	35 000,00 €
Réfection chaussée rue des œillets	231511/824/82408/DO 04/AL	60 000,00 €

Bâtiment

Travaux dans les écoles (mise en sécurité) - Ré-inscription BP 2016	231312/20/20/BD	105 000,00 €
Travaux stade Guy Piriou (modification de l'AP/CP)	231318/412/41201/BD	721 000,00 €
Travaux stade Keriolet - toiture (dégâts tempête)	231318/412/41207/BD	28 000,00 €
Travaux sur la toiture des halles (dégâts tempête)	231318/91/910/BD	5 000,00 €
Travaux sur la ville close - fronton (dégâts tempête)	231318/324/3243/BD	13 000,00 €
Remplacement du poste privé d'eau usée de l'école Kerandon	231312/212/21202/BD	15 000,00 €
Travaux de vitrification du parquet salle des Sports du Porzou	231312/412/41206/BD	15 000,00 €
Régularisation de factures 2015 Dalkia (titre de recette)	231312/212/21202/SM	25 361,00 €

attendu)		
<u>Opérations comptables</u>		
Restes à réaliser 2016 sur 2017	voir liste ci-jointe	528 114,00 €
Sous total Chapitre 23 - "immobilisations en cours"		1 590 475,00 €

Chapitre 16 - "emprunts"

<u>Finances</u>		
Provision pour remboursement anticipé de la dette	1641/01/01	165 772,04 €
Sous total Chapitre 16- "capital de la dette"		165 772,04 €

TOTAL DÉPENSES ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		2 366 163,13 €
--	--	-----------------------

RECETTES	IMPUTATION	MONTANT
Chapitre 10 - Dotations et fonds divers		
<u>Finances</u>		
Produit du FCTVA	10222/01/01/EM	- 67 000,00 €
Sous total Chapitre 10- "Dotations et fonds divers"		- 67 000,00 €

Chapitre 13 - Subventions d'investissement

<u>Finances</u>		
Amendes de police	1321/90/9000/SG	22 642,00 €
Sous total Chapitre 13- "subvention d'investissement"		22 642,00 €

Opérations comptables de fin d'exercice

Excédent d'investissement 2016 reporté (art : 001)	01/001/EM	325 160,21 €
Excédent de fonctionnement 2016 capitalisé (art : 1068)	1068/01/EM	3 809 821,14 €
Virement de la section de fonctionnement - chapitre 021	01/021/EM	- 33 506,22 €
Financement sur emprunt - chapitre 16	01/16411/EM	- 1 690 954,00 €

TOTAL RECETTES ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		2 366 163,13 €
--	--	-----------------------

Le détail des inscriptions budgétaires est annexé au présent rapport.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 13 juin 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter le budget supplémentaire 2017 du budget principal.

M André Fidelin :

Merci Alain, vous avez peut-être des remarques ? Claude.

M Claude Drouglazet :

En règle générale il s'agit d'un ajustement par rapport au budget primitif sur la réalité budgétaire comptable. On en a parlé en commission finances. Une observation parce que je la reprendrai après, c'est le risque de dérapage qu'il y a notamment sur les dépenses de travaux qu'il y a au stade Guy Piriou mais j'y reviendrai tout à l'heure.

M André Fidelin :

D'accord. Il n'y a pas d'autres remarques ?

On peut voter le BS du budget principal ?

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 25 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 22 juin 2017

37	Finances : budgets supplémentaires 2017 - budget annexe de l'eau
-----------	--

M Alain Nicolas :

Sur ces budgets-là il n'y a pas de grandes nouveautés. Sur l'eau et l'assainissement nous avons surtout des restes à réaliser de 2016 sur 2017 au chapitre 20 pour 9 500 €, on le voit au chapitre 21 pour 27K€ et on le voit également au chapitre 23 pour 927K€.

En recettes, nous avons un excédent de fonctionnement de 714 K€ et un excédent d'investissement de 150 K€. Les excédents étant inférieurs aux charges, ceci nous amènera à emprunter 112K€.

Rapport :

Le budget primitif 2017 n'a pas repris les résultats et reports issus de la gestion de l'exercice 2016. Il y a donc lieu de le faire dans le cadre du budget supplémentaire. Le budget supplémentaire a également pour fonction d'apporter les premiers ajustements au budget primitif de l'année et d'inscrire les décisions nouvelles prises depuis son vote.

Les éléments de présentation du budget supplémentaires 2017 ont été transmis avec la note de synthèse.

Concernant :

► le budget annexe de l'eau (HT):

Le budget supplémentaire est proposé en équilibre en section de fonctionnement à un montant de 0 € et en section d'investissement à la somme de 965 617,93 €.

ANNÉE 2017 - Budget supplémentaire			
CM du 22 juin 2017			
BUDGET EAU			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	IMPUTATION	MONTANT	
Chapitre 011 - charges à caractère général			
<u>Service eau et assainissement</u>			
Prestation supplémentaire contrôle technique réseau eau potable	618/CD		11 310,00 €
Sous total Chapitre 011 "charges à caractère général"			11 310,00 €
Virement à la section d'investissement	023/0001/EM	-	11 310,00 €
TOTAL DÉPENSES			- €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	IMPUTATION	MONTANT	
Chapitre 20 - "immobilisations incorporelles"			
<u>Opérations comptables</u>			
Restes à réaliser 2016 sur 2017	voir liste ci-jointe		9 546,50 €
Sous total Chapitre 20 - "immobilisations incorporelles"			9 546,50 €

Chapitre 21 - "immobilisations corporelles"

DSI

Matériel informatique	2183/202/LG	4 000,00 €
-----------------------	-------------	------------

Opérations comptables

Restes à réaliser 2016 sur 2017	voir liste ci-jointe	24 473,08 €
---------------------------------	----------------------	-------------

Sous total Chapitre 21 - "immobilisations corporelles"		28 473,08 €
---	--	--------------------

Chapitre 23 - "immobilisations en cours"

Opérations comptables

Restes à réaliser 2016 sur 2017	voir liste ci-jointe	927 598,35 €
---------------------------------	----------------------	--------------

Sous total Chapitre 23 - "immobilisations en cours"		927 598,35 €
--	--	---------------------

TOTAL DÉPENSES	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	965 617,93 €
-----------------------	--------------------------------------	---------------------

RECETTES	IMPUTATION	MONTANT
<u>Finance</u>		
Excédent de fonctionnement 2016 capitalisé (art : 1068)	01/1068/EM	714 438,55 €
Excédent d'investissement 2016 reporté (art : 001)	01/001/EM	150 346,79 €
Virement de la section de fonctionnement	021/0001/EM	- 11 310,00 €
Financement sur emprunt	1641/EM	112 142,59 €
TOTAL RECETTES	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	965 617,93 €

Le détail des inscriptions budgétaires est annexé au présent rapport.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 13 juin 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter le budget supplémentaire 2017 du budget annexe de l'eau.

M André Fidelin :

Est-ce qu'il y a des remarques ?

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 25 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 22 juin 2017

38	Finances : budgets supplémentaires 2017 - budget annexe de l'assainissement
-----------	--

M Alain Nicolas :

Sur l'assainissement, c'est de la même présentation. Nous avons une ligne ou deux de charges à caractère général, prestation supplémentaire, contrôle technique réseau assainissement pour 9,142K€. Nous avons des crédits supplémentaires pour annulation de titres, ce sont des non-paiements, ce sont des remises gracieuses pour des fuites d'eau. Ça fait quand même 12K€. Il y a des restes à réaliser de 2016 sur 2017, 14K€ et 669K€. Nous avons un déficit d'investissement reporté et un excédent de fonctionnement de 2016 capitalisé pour 727K€. En final il manque pour équilibrer les comptes, 133K€ qu'il faudra emprunter.

Rapport :

Le budget primitif 2017 n'a pas repris les résultats et reports issus de la gestion de l'exercice 2016. Il y a donc lieu de le faire dans le cadre du budget supplémentaire. Le budget supplémentaire a également pour fonction d'apporter les premiers ajustements au budget primitif de l'année et d'inscrire les décisions nouvelles prises depuis son vote.

Les éléments de présentation du budget supplémentaires 2017 ont été transmis avec la note de synthèse.

Concernant :

- **le budget annexe de l'assainissement (HT):**

Le budget supplémentaire est proposé en équilibre en section de fonctionnement à un montant de 0 € et en section d'investissement à la somme de 839 435,76 €.

ANNÉE 2017 - Budget supplémentaire			
CM du 22 juin 2017			
BUDGET ASSAINISSEMENT			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	IMPUTATION	MONTANT	
Chapitre 011 - charges à caractère général			
<i>Service eau et assainissement</i>			
Prestation supplémentaire contrôle technique réseau assainissement	618/CD	9 142,00 €	
Sous total Chapitre 011 "charges à caractère général"		9 142,00 €	
Chapitre 67 - charges exceptionnelles			
<i>Opérations comptables</i>			
Crédits supplémentaires pour annulation de titres	673/DE	12 000,00 €	
Sous total Chapitre 67 "charges exceptionnelles"		12 000,00 €	
Virement à la section d'investissement	023/0001/EM	-	21 142,00 €
TOTAL DÉPENSES		,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	- €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	IMPUTATION	MONTANT	

Chapitre 21 - "immobilisations corporelles"		
<u>Opérations comptables</u>		
Restes à réaliser 2016 sur 2017	voir liste ci-jointe	14 205,00 €
Sous total Chapitre 21 - "immobilisations corporelles"		14 205,00 €

Chapitre 23 - "immobilisations en cours"		
<u>Opérations comptables</u>		
Restes à réaliser 2016 sur 2017	voir liste ci-jointe	669 301,35 €
Sous total Chapitre 23 - "immobilisations en cours"		669 301,35 €

<u>Opérations comptables de fin d'exercice</u>		
Déficit d'investissement 2016 reporté (art : 001)	01/001/EM	155 929,41 €
TOTAL DÉPENSES		839 435,76 €

RECETTES	IMPUTATION	MONTANT
<u>Finance</u>		
Excédent de fonctionnement 2016 capitalisé (art : 1068)	01/1068/EM	727 511,51 €
Virement de la section de fonctionnement	021/0001/EM	- 21 142,00 €
Financement sur emprunt	1641/EM	133 066,25 €
TOTAL RECETTES		839 435,76 €

Le détail des inscriptions budgétaires est annexé au présent rapport.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 13 juin 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter le budget supplémentaire 2017 du budget annexe de l'assainissement.

M André Fidelin :

S'il n'y a pas de remarques, nous passons au vote.

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 25 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 22 juin 2017

39 Finances : budgets supplémentaires 2017 - budget annexe du port de plaisance

M Alain Nicolas :

Nous avons un excédent de fonctionnement de 298 K€. Nous avons en section d'investissement des travaux crédités non affectés pour dépenses nouvelles. C'est une cagnotte en quelques sortes de 177K€. Et des restes à réaliser de 43K€. Nous avons également un excédent d'investissement 2016 de 179K€. Nous avons un financement sur emprunt négatif de -122K€. Nous avons un résultat positif, bien sûr.

Rapport :

Le budget primitif 2017 n'a pas repris les résultats et reports issus de la gestion de l'exercice 2016. Il y a donc lieu de le faire dans le cadre du budget supplémentaire. Le budget supplémentaire a également pour fonction d'apporter les premiers ajustements au budget primitif de l'année et d'inscrire les décisions nouvelles prises depuis son vote.

Les éléments de présentation du budget supplémentaires 2017 ont été transmis avec la note de synthèse.

Concernant :

- **le budget annexe du Port de Plaisance (HT):**

Le budget supplémentaire proposé est équilibré en section de fonctionnement à la somme de 297 839,18 € et en section d'investissement à la somme de 355 082,31 €.

ANNÉE 2017 - Budget supplémentaire CM du 22 juin 2017		
BUDGET PORT DE PLAISANCE		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES	IMPUTATION	MONTANT
<i>DSI</i>		
Location de matériel - copieur	613511/202/LG	340,00 €
Virement à la section d'investissement / 023	023/0001/EM	297 499,18 €
TOTAL DÉPENSES	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	297 839,18 €
RECETTES		
	IMPUTATION	MONTANT
<i>Opération comptable</i>		
Excédent de fonctionnement 2016	002/EM	297 839,18 €
TOTAL RECETTES	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	297 839,18 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DÉPENSES	IMPUTATION	MONTANT
Chapitre 21 - "immobilisations corporelles"		
<i>Opérations comptables</i>		
Travaux crédits non affectés	2313/DP	177 267,01 €
Restes à réaliser 2016 sur 2017	voir liste ci-jointe	134 133,00 €
Sous total Chapitre 21 - "immobilisations corporelles"		311 400,01 €
Chapitre 23 - "immobilisations en cours"		

Opérations comptables

Restes à réaliser 2016 sur 2017	voir liste ci-jointe	43 682,30 €
Sous total Chapitre 23 - "immobilisations en cours"		43 682,30 €

TOTAL DÉPENSES	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	355 082,31 €
-----------------------	-------------------------------	---------------------

RECETTES	IMPUTATION	MONTANT
<u>Finance</u>		
Excédent d'investissement 2016 reporté (art : 001)	01/001/EM	179 739,13 €
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>021/0001/EM</i>	<i>297 499,18 €</i>
<i>Financement sur emprunt</i>	<i>1641/EM</i>	<i>- 122 156,00 €</i>
TOTAL RECETTES	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	355 082,31 €

Le détail des inscriptions budgétaires est annexé au présent rapport.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 13 juin 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter le budget supplémentaire 2017 du budget annexe du port de plaisance.

M André Fidelin :

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 25 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

M Alain Nicolas :

Nous avons une provision pour remboursement de la dette de 140K€ en dépenses d'investissement, ce sont les opérations d'ordre, les investissements dont je vous ai parlé tout à l'heure. Nous avons les dotations aux amortissements que nous retrouvons à concurrence de 140K€ et qui nous permettront à terme, de rembourser notre emprunt. Nous avons par ailleurs, un excédent d'investissement 2016 du même montant de 140K€. On devrait pouvoir clôturer le remboursement de l'emprunt en 2022 si tout va bien. Nous avons une légère baisse de la fréquentation du bac de 4%, il faut le dire. Lorsque le bac électrique a été mis en service il y a eu une montée en flèche de la fréquentation. Ça s'est un peu tassé en 2016. Et je crois que les conditions climatiques y ont aussi contribué.

M André Fidelin :

C'était la première année.

M Alain Nicolas :

En 2015 c'est monté fortement. Nous sommes environ à 300 000 passages par an.

M Claude Drouglazet :

Je profite de cette occasion pour signaler à nouveau l'état du vestiaire des agents du bac, alors qu'ils ont un bon résultat financier, que ma demande n'est pas prise en compte mais la demande des représentants du personnel n'est pas prise en compte non plus. Cette demande date bientôt depuis plus d'un an. J'aimerais bien que l'on s'attaque sérieusement à ce problème.

M Xavier Calvarin :

J'ai déjà répondu par l'affirmative pour refaire la peinture, le nettoyage et tout cela sous condition qu'on rétablisse son statut de vestiaires. Or, la demande des agents est de conserver sur cet endroit-là la capacité à se restaurer, chose pour laquelle le bâtiment est beaucoup trop petit et sur lequel à mon sens on ne peut pas le faire. Surtout que ce sont quasiment les seuls en mairie qui touchent une prime de panier-repas justement pour pouvoir aller manger. Il faut savoir ce que l'on veut.

M Claude Drouglazet :

Ce que je voudrais, c'est que l'on en discute tranquillement et sérieusement une bonne fois. Ce que tu viens de dire n'est pas un argument du tout, c'est statutaire.

Inaudible.....

Donc voilà, je pense que le personnel mérite que l'on s'en occupe. Vu l'état du pseudo vestiaire, je pense que ce n'est pas normal.

M Xavier Calvarin :

Imagine que l'on généralise cet état de fait, à savoir des personnes qui transforment leur vestiaire en lieu de restauration, il faudrait le faire de la même manière pour les 430 agents de la ville. C'est complètement impossible.

Ils ont détourné un local de son activité qui était uniquement dédié au vestiaire, plus le coffre pour pouvoir mettre les recettes. Tu connais comme moi le local. Il n'est pas possible d'aller au-delà. Après, il y a à côté des toilettes que tu proposais d'intégrer aux vestiaires et de les décaler ailleurs. C'est un tout autre projet. Il faudrait savoir où on mettrait d'autres toilettes sur le secteur du Passage, parce que même si elles sont vieillissantes elles servent. On a des propositions, mais les propositions ce n'est pas un problème, même les agents en ont plein. Mais je ne peux pas laisser dire qu'on laisse un vestiaire en l'état alors qu'on a proposé de le repeindre. Je l'ai d'ailleurs fait devant cette assemblée. Mais ça ne semble pas les satisfaire. J'ai fait remonter ça à Didier Pi-

card, ça ne satisfait pas les agents, ils n'en veulent pas. On a une situation de blocage sur la situation.

M Claude Drouglazet :

Je suis membre du CHSCT en tant qu'élu, je répercute l'information. Mais c'est vrai qu'il faut savoir écouter le personnel. Le personnel a une demande, elle me paraît justifiée y compris en terme d'hygiène et de sécurité et on ne fait rien. Je pense qu'il faut faire quelque chose. Vraiment.

M Xavier Calvarin :

Je veux bien refaire proprement le local.

M André Fidelin :

Je pense qu'entre gens compréhensifs et de bon sens, vous allez trouver une solution.

Rapport :

Le budget primitif 2017 n'a pas repris les résultats et reports issus de la gestion de l'exercice 2016. Il y a donc lieu de le faire dans le cadre du budget supplémentaire. Le budget supplémentaire a également pour fonction d'apporter les premiers ajustements au budget primitif de l'année et d'inscrire les décisions nouvelles prises depuis son vote.

Les éléments de présentation du budget supplémentaires 2017 ont été transmis avec la note de synthèse.

Concernant :

- **le budget annexe Bac du Passage (HT):**

Le budget supplémentaire proposé est équilibré en section de fonctionnement à la somme de 0 € et en section d'investissement à la somme de 140 570,02 €.

ANNÉE 2017 - Budget supplémentaire			
CM du 22 juin 2017			
BUDGET BAC			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
RECETTES	IMPUTATION	MONTANT	
<i>Opération comptable</i>			
Excédent de fonctionnement 2016	002/EM	44 513,72 €	
Chapitre 75 - Produits de gestion			
<i>BAC</i>			
Participation du budget principal	7552/2510/EM	-	44 513,72 €
Sous total Chapitre75 "Produits de gestion"			- €
TOTAL RECETTES			- €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	IMPUTATION	MONTANT	
Chapitre 16 - Emprunts			
<i>BAC</i>			
Provisions pour remboursement dette	1641/815/EM	140 570,02 €	
Sous total Chapitre 16 - "emprunt"			140 570,02 €

TOTAL DÉPENSES ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		140 570,02 €
RECETTES	IMPUTATION	MONTANT
<u>Opérations comptables de fin d'exercice</u>		
Excédent d'investissement (R001)	001/EM	140 570,02 €
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>021/EM</i>	
<i>Financement sur emprunt</i>	<i>1641/EM</i>	- €
TOTAL RECETTES ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		140 570,02 €

Le détail des inscriptions budgétaires est annexé au présent rapport.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 13 juin 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter le budget supplémentaire 2017 du bac du passage.

M André Fidelin :

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 25 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

M Alain Nicolas :

Nous avons en charges, l'audit de fonctionnement de la cuisine centrale. Il a commencé l'an passé et il vient de se terminer pour 7 700 €. Nous avons un excédent de fonctionnement en recettes de 251K€. En investissement, nous avons des RAR de 18K€ et un déficit d'investissement de 20K€. Les dépenses d'investissement sont de 38K€. Un virement à la section de fonctionnement de 38K€, tout ceci s'équilibre.

Le budget primitif 2017 n'a pas repris les résultats et reports issus de la gestion de l'exercice 2016. Il y a donc lieu de le faire dans le cadre du budget supplémentaire. Le budget supplémentaire a également pour fonction d'apporter les premiers ajustements au budget primitif de l'année et d'inscrire les décisions nouvelles prises depuis son vote.

Mme Marie Le Meur :

Je voudrais poser une question sur la cuisine centrale. Il y a eu un audit de fait. On ne sait pas combien il a coûté, par contre on a été obligé de réclamer cet audit à corps et à cris. Je ne pense pas que les élus aient reçu le compte-rendu de cet audit, donc on aimerait bien savoir ce qu'il en est et si vous avez pris une décision sur les 4 ou 5 scénarii qui sont proposés à la mairie.

M André Fidelin :

Éric peut répondre ?

M Éric Malléjacq :

L'audit a été présenté à la commission éducation et la municipalité s'est prononcée sur des orientations, à savoir que la chose la plus importante, je crois qu'on l'a déjà dit ici, en conseil municipal, c'est que notre souhait est de garder la cuisine centrale en régie municipale. Et aussi qu'on était conscient qu'il y avait des améliorations à apporter dans son fonctionnement à différents niveaux. Tout en gardant à l'esprit qu'on veut garder la qualité de ce qui est servi à nos clients qui sont principalement des restaurants scolaires bien évidemment, et qu'on ne s'interdira pas ultérieurement également de rechercher d'autres clients extérieurs. Les choses importantes, c'est la régie et l'optimisation du fonctionnement de la cuisine qui passe par différentes choses comme des formations pour nos agents, des modifications dans la passation des marchés. On n'en est pas encore à ce niveau-là. On n'a pas encore validé l'intégralité du plan d'action. En revanche, sur les grands principes, la municipalité s'est déjà prononcée et ça a été évoqué en commission éducation.

Mme Marie Le Meur :

On aurait pu en parler aussi par exemple au CCAS, il est aussi intéressé par la cuisine centrale parce qu'il y a le portage des repas. On a posé la question. Est-ce que le portage de repas sera renouvelé et quelle est la situation de la cuisine centrale ? Est-ce qu'elle est à améliorer ? Est-ce qu'il y a une situation de formation indispensable du personnel ? On n'en sait rien. Vous en avez parlé en commission éducation mais je pense que les élus qui sont au CCAS sont tout aussi en droit d'avoir le compte-rendu de cet audit. Je l'ai réclamé dans une commission paritaire. On l'a reçu par mail par Mme Schaller, mais on n'en a pas parlé du tout. Je pense qu'il aurait été transparent que tous les élus des commissions concernées aient le compte-rendu de cet audit. Et que nous sachions en toute transparence ce que vous allez décider de faire.

M Éric Malléjacq :

Je suis tout à fait disposé à aller présenter l'audit de la cuisine centrale en commission action sociale. Ce n'est pas le problème. Après, pour ce qui est du portage, pour l'instant on n'a pas défini complètement l'orientation sur le portage. La volonté est de garder cette prestation pour nos personnes âgées ce qui nécessitera une adaptation également au niveau de l'outil et au niveau du fonctionnement de la cuisine centrale. Évi-

demment, on a là aussi des clients qui ont des pathologies ou des besoins particuliers pour leurs menus. Ça conditionne évidemment, un mode de fonctionnement différent au niveau de la cuisine centrale. Ça fait partie des axes de réflexion.

Mme Marie Le Meur :

Inaudible.... des menus adaptés ?

M Éric Malléjacq :

Ce n'est pas forcément compliqué mais ce n'est pas non plus si simple que cela dans le contexte actuel de fonctionnement de la cuisine centrale. Mais ça fait partie des axes sur lesquels on peut travailler.

M André Fidelin :

Aujourd'hui, il y a une expertise qui a été faite. Il y a eu un audit. Cet audit, par les conclusions qui ont été données, nous a permis de faire notre autocritique. Quand je dis autocritique, c'est dans le fonctionnement. Les services ont déjà travaillé dans le dossier. Il y a eu des réunions internes de concertation. Il y a eu des réunions pour améliorer les conditions de cette cuisine centrale. Les élus ont été impliqués également dans cette réflexion, de manière à améliorer le mode de fonctionnement. Éric l'a dit, notre souhait est de maintenir en régie ce fonctionnement. Voilà où on en est aujourd'hui. On en saura un peu plus, là on est dans une situation de diagnostic. On a recueilli les conclusions et on travaille sur les améliorations en interne.

M Claude Drouglazet :

Je voulais juste faire une observation sur le sujet. J'ai eu en mains cet audit. Ce que j'en retiens moi, c'est que si on maintient la cuisine en régie, il faut avoir un projet derrière. Ce projet peut être à l'échelle communautaire. C'est une réflexion que je vous livre.

M André Fidelin :

Mais ça ne nous a pas échappé.

M Claude Drouglazet :

C'est un outil tout à fait remarquable qui a effectivement des problèmes de fonctionnement. Mais il faut un projet derrière.

M André Fidelin :

Bien sûr.

M Éric Malléjacq :

Je suis tout à fait d'accord.

M André Fidelin :

Mais il n'y a pas que la maîtrise des dépenses, il y a aussi voir s'il n'y a pas une évolution de développement de la cuisine centrale.

M Xavier Calvarin :

On a déjà questionné les autres mairies là-dessus même avant le début de ce mandat-ci.

M André Fidelin :

Bien, nous reviendrons sur ce sujet-là.

Rapport :

Les éléments de présentation du budget supplémentaires 2017 ont été transmis avec la note de synthèse.

Concernant :

- **le budget annexe de la cuisine centrale (HT):**

Le budget supplémentaire proposé est équilibré en section de fonctionnement à la somme de 46 311,83 € et en section d'investissement à la somme de 38 611,83 €.

ANNÉE 2017 - Budget supplémentaire		
CM du 22 juin 2017		
BUDGET CUISINE CENTRALE		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES	IMPUTATION	MONTANT
Chapitre 011 - charges à caractère général		
<i>Cuisine centrale</i>		
Audit fonctionnement cuisine centrale (report 2016)	617/251/2510/GL	7 700,00 €
<i>Sous total Chapitre 011 "charges à caractère général"</i>		7 700,00 €
<i>Virement à la section d'investissement</i>	023/EM	38 611,83 €
TOTAL DÉPENSES		46 311,83 €
RECETTES	IMPUTATION	MONTANT
<i>Opération comptable</i>		
Excédent de fonctionnement 2016	002/EM	251 284,52 €
Chapitre 75 - Produits de gestion		
<i>Cuisine centrale</i>		
Participation du budget principal	7552/2510/EM	- 204 972,69 €
<i>Sous total Chapitre 75 "Produits de gestion"</i>		- €
TOTAL RECETTES		46 311,83 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DÉPENSES	IMPUTATION	MONTANT
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles		
<i>Cuisine centrale</i>		
Restes à réaliser 2016 sur 2017	voir liste ci-jointe	18 466,62 €
<i>Sous total Chapitre 21 - "immobilisations corporelles"</i>		18 466,62 €
<i>Opérations comptables de fin d'exercice</i>		
Déficit d'investissement (D001)	001/EM	20 145,21 €
TOTAL DÉPENSES		38 611,83 €
RECETTES	IMPUTATION	MONTANT
<i>Opération comptable</i>		
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	021/EM	38 611,83 €
<i>Financement sur emprunt</i>	1641/EM	- €
TOTAL RECETTES		38 611,83 €

Le détail des inscriptions budgétaires est annexé au présent rapport.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 13 juin 2017

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter le budget supplémentaire 2017 du budget annexe de la cuisine centrale.

M André Fidelin :

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 25 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 22 juin 2017

42	Finances : budgets supplémentaires 2017 - budget annexe du centre des arts et de la culture et organisation de spectacles
----	---

M Alain Nicolas :

Nous avons en dépenses de fonctionnement la semaine tzigane. En recettes de fonctionnement on a l'excédent de fonctionnement reporté de 257K€. En dépenses d'investissement, on a du matériel informatique pour 3,5K€. On a des RAR pour 68K€, et un déficit d'investissement de 114K€. Nous avons un financement sur emprunt qui est négatif, c'est-à-dire que la situation est positive de 66,169K€.

Rapport :

Le budget primitif 2017 n'a pas repris les résultats et reports issus de la gestion de l'exercice 2016. Il y a donc lieu de le faire dans le cadre du budget supplémentaire. Le budget supplémentaire a également pour fonction d'apporter les premiers ajustements au budget primitif de l'année et d'inscrire les décisions nouvelles prises depuis son vote.

Les éléments de présentation du budget supplémentaires 2017 ont été transmis avec la note de synthèse.

Concernant :

- le budget annexe du Centre des Arts et de la Culture (HT):

Le budget supplémentaire proposé est équilibré en section de fonctionnement à la somme de 257 734,01 € et en section d'investissement à la somme de 185 864,91 €.

ANNÉE 2017 - Budget supplémentaire			
CM du 22 juin 2017			
BUDGET CENTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	IMPUTATION	MONTANT	
DÉPENSES			
Chapitre 011 - charges à caractère général			
<i>DSI</i>			
Location de matériel - copieur	613511/3210/202/LG	450,00 €	
<i>CAC</i>			
Semaine tziganes - programmation de musique balkanique	6228/314/3142/SD	5 250,00 €	
Sous total Chapitre 011 "charges à caractère général"		- €	
Virement à la section d'investissement		023/EM	252 034,01 €
TOTAL DÉPENSES		,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	257 734,01 €
RECETTES			
IMPUTATION			
<i>Opération comptable</i>			
Excédent de fonctionnement 2016 reporté (R002)	002/EM	257 734,01 €	
TOTAL RECETTES		,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	257 734,01 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES			
IMPUTATION			

Chapitre 21 - "immobilisations corporelles"

DSI

Matériel informatique	2183/202/LG	3 456,00 €
Sous total Chapitre 21 - "immobilisations corporelles"		3 456,00 €

Chapitre 23 - "immobilisations en cours"

Opérations comptables

Restes à réaliser 2016 sur 2017	voir liste ci-jointe	68 614,09 €
Sous total Chapitre 23 - "immobilisations en cours"		68 614,09 €

Opérations comptables de fin d'exercice

Déficit d'investissement (D001)	001/EM	113 794,82 €
TOTAL DÉPENSES		185 864,91 €

RECETTES	IMPUTATION	MONTANT
<i>Virement de la section de fonctionnement (chap 021)</i>	<i>021/EM</i>	<i>252 034,01 €</i>
<i>Financement sur emprunt (chap 16)</i>	<i>1641/EM</i>	<i>- 66 169,10 €</i>
TOTAL RECETTES		185 864,91 €

Le détail des inscriptions budgétaires est annexé au présent rapport.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 13 juin 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter le budget supplémentaire 2017 du budget annexe du centre des arts et de la culture.

M André Fidelin :

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 25 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 22 juin 2017

43	Finances : dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale 2016 - utilisation des fonds
----	---

M Alain Nicolas :

La DSU qui va disparaître en 2020, on n'aura pas toujours des recettes pléthoriques. Nous avons 200K€ de DSU et on devra faire une croix dessus à l'horizon 2020.

En application de l'article L2334-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire d'une commune ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale doit présenter au conseil municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport qui retrace les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice et les conditions de leur financement.

Au titre de l'année 2016, la ville de Concarneau a bénéficié du versement de cette dotation pour un montant de 198 630 euros, montant identique à 2015.

Je vous informe que cette attribution 2016 a contribué à financer notamment :

- la prise en charge du fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale (attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 319 345 € ;
- les activités et le fonctionnement du centre Social pour 100 000 € ;
- les actions menées dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale du quartier de Kerandon avec notamment le dispositif de réussite éducative (35 000 €) ;
- des aides aux familles concarnoises les plus défavorisées financièrement pour les séjours éducatifs des enfants inscrits dans une classe d'insertion scolaire (ULIS), des prêts d'honneur sans intérêts pour des étudiants concarnoises (12 000 €).

S'agissant d'une information, il n'y a pas de vote sur cette question de l'ordre du jour.

M André Fidelin :

Est-ce que vous avez des remarques ?

Non ? Nous passons au point suivant, il n'y a pas de vote.

Dont acte

Conseil municipal du 22 juin 2017

44	Espaces verts : Demande de subvention pour l'acquisition d'un désherbeur à eau chaude
----	---

M Xavier Calvarin :

D'abord le contexte, ensuite je vais passer directement au montage financier.

La Ville de Concarneau s'est engagée depuis plus de 11 ans, pour améliorer et tendre vers une gestion écologique et durable la plus respectueuse possible de l'environnement de ses espaces publics, et en particulier ses espaces verts.

C'est une démarche progressive avec une évolution importante et constante des pratiques des services municipaux durant cette période, allant de la recherche de solutions écologiques, à la réalisation d'un Plan de Désherbage Communal (PDC).

De plus, depuis 2 ans, la Ville met en œuvre un Plan de Gestion Différenciée des Espaces Verts (PGDEV) sur tout le territoire communal.

Cette prise en compte des enjeux environnementaux, et la contribution à son échelle aux actions de préservation de la qualité de l'eau vont de pairs :

- avec les enjeux d'une commune touristique et attractive (plus d'1 million de visiteurs par an), où l'image et l'entretien de ses espaces publics sont essentiels,
- avec une plus-value du cadre de vie pour ses habitants,
- avec la cohérence des pratiques municipales, la Ville étant également productrice d'eau potable à partir d'une station de traitement fonctionnant en régie.

C'est un choix pour la Ville visant à montrer qu'il est possible de concilier enjeux écologiques et économiques... Les orientations ont été réaffirmées en 2017 dans les objectifs de son Agenda 21.

Cette action volontariste mise en pratique depuis plusieurs années au sein, notamment, des services municipaux en charge des espaces verts, demande un investissement matériel indispensable pour répondre de manière qualitative aux points évoqués précédemment.

Après différentes stratégies, tests de solutions sans intrant phytopharmaceutique, et de limites humaines et financières observées par le service, la Municipalité à la suite d'un groupe de travail propreté a choisi d'investir sur une autre solution technique : l'acquisition d'un désherbeur alternatif à eau chaude nouvelle génération.

Le montant estimatif de ce matériel est de 69 225 euros HT.

La Ville sollicite l'attribution de subvention pour cette acquisition auprès de deux structures :

1. L'agence de l'Eau Loire Bretagne
2. Le Conseil Régional de Bretagne

Cette aide pourrait aller jusqu'à 60 % du prix total.
C'est l'objet de la présente demande de subvention.

1.2 - Objectif du projet

Ce projet poursuit quatre objectifs :

1^{er} - Maintenir une action efficace du service Espaces Verts en matière de désherbage

alternatif avec du matériel innovant.

2^e - Maintenir l'action de la ville de Concarneau dans la protection de la qualité de l'eau, tant pour son alimentation en eau potable, que pour sa situation balnéaire et la qualité de ses eaux de baignade.

3^e - Volonté de la collectivité de s'engager davantage sur la préservation de la biodiversité.

4^e - Promouvoir auprès du public (habitants et touristes) des techniques efficaces, respectueuses de l'environnement, afin de les sensibiliser et de les inciter à utiliser des techniques écologiques dans le domaine privé.

C'est un appareil qui va fonctionner essentiellement le long des trottoirs. Il va permettre de traiter les bords des façades et le fil d'eau en contrebas de trottoirs dans une même opération. C'est le premier point.

On étudie actuellement le cahier des charges pour avoir un engin peu bruyant, mais là après il y a la commission des marchés qui analysera les appels d'offres et les marchés en temps utile.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et du Conseil régional de Bretagne.

M André Fidelin :

Est-ce que vous avez des remarques ? Oui Nicole.

Mme Nicole Ziegler :

Concernant votre volonté que je partage de demander aux Concarnois de nettoyer devant leur propriété, ce serait bien que la ville nettoie aussi devant ses propriétés et notamment devant l'espace jeunes. Il y a des herbes folles partout.

M André Fidelin :

C'est Alain qui doit le faire...

M Alain Échivard :

Je vous remercie de penser à moi.

M André Fidelin :

Excuse-moi Alain.

M Alain Échivard :

J'ai retenu la date du 28 juin. Logiquement entre 10 heures et midi, on doit parler de tout cet espace jeunes. Je reconnais que ce n'est pas présentable pour les jeunes Concarnois. J'espère que le 28 au matin, on aura la réflexion importante et suivie d'effet.

Merci.

M André Fidelin :

Bien vu. Retenu. Oui, Marianne.

Mme Marianne Jan :

Une petite question également. On parle de l'accueil de la ville, les touristes, l'entrée de Concarneau. Je voudrais voir sur la Corniche, qu'il y ait un peu moins de grosses plantes qui viennent et qui tombent. Il y a un problème par rapport à la piste cyclable. Les vélos ne peuvent plus passer sur la piste cyclable. Ce sont des herbes folles qui poussent et qui sont à une certaine hauteur.

M André Fidelin :

Ce sont les vélos qui sont trop larges ou quoi ?

Mme Marianne Jan :

Les vélos ne passent plus sur la piste cyclable parce qu'ils n'ont plus de place pour passer.

D'autre part, j'ai une deuxième remarque. C'est une remarque un peu personnelle. On demande aux Concarnois de nettoyer sur leur trottoir. Les personnes qui ne peuvent pas nettoyer sur leur trottoir, est-ce qu'elles doivent payer quelqu'un pour nettoyer les trottoirs ? Je ne peux déjà pas désherber dans mon jardin puisque j'ai des problèmes de santé, je ne vais sûrement pas payer quelqu'un pour désherber le trottoir.

M André Fidelin :

Il faut d'abord nettoyer votre trottoir avant de faire votre jardin.

Mme Marianne Jan :

Ah, non, non, non...

M André Fidelin :

C'est ça être citoyen. Je blague.

Xavier, répond.

M Xavier Calvarin :

C'est une demande qui est récurrente des personnes qui ne sont pas en capacité de faire l'entretien ou qui sont absents tout simplement. Ce problème se pose sur toutes les communes qui ont adopté cet arrêté, que ce soit Lanester, Brest, Quimper. Les réflexions qui ont été faites à la réunion où a participé Alain Branquet, notre responsable du service propreté, sur les différentes collectivités, sont les mêmes à peu près partout, à savoir que dans les trois quarts des cas cela se passe relativement bien. Le bon voisinage fait que lorsqu'il y a une personne qui a à côté de chez elle...

Si, si, on le constate même sur la ville. Il y a pas mal de gens qui entretiennent non pas seulement chez eux mais aussi devant chez une personne âgée qui est à côté contrairement à ce qu'on peut croire. Les gens ont quand même encore un esprit civique pour beaucoup. Après, effectivement pour ce qui est des propriétés ou syndics, parce qu'il y a aussi des propriétés où il peut y avoir 5 ou 6 locataires et ou personne ne se sent concerné. Là, on envoie des courriers aux syndics pour demander de prendre en charge l'entretien auprès de leurs immeubles. Ça fait partie de l'arrêté, jusqu'au fil d'eau tout le voisinage est tenu de déneiger l'hiver, ici on n'est pas trop embêté, et de garder le trottoir praticable, propre. Ça fait partie de l'arrêté qui est ni plus ni moins une concrétisation de ce qui est dans le code civil. On n'a pas inventé grand-chose. On l'a juste mis au goût du jour parce que par le passé ça se faisait naturellement. Ensuite, quand les services des espaces verts dans toutes les collectivités ont eu à utiliser des désherbants très efficaces que tout le monde connaît, le problème ne se posait plus.

Et là, on n'a plus ni l'envie ni le droit de les utiliser, donc il faut revenir à des pratiques qui étaient courantes par le passé.

On veut faire appel à l'esprit civique et citoyen des habitants, et il reste la solution des personnels des espaces verts qui interviennent malgré tout, parce que si vous regardez en centre-ville, même si parfois on laisse les plantes pour ne pas intervenir trop vite afin que les gens participent quand même au nettoyage, on ne laisse pas arriver à un certain stade à l'abandon certains lieux. Et les services interviennent malgré tout. Pas plus tard que cette semaine, c'était l'avenue Alain Le Lay et l'avenue de la Gare où les services devaient intervenir.

M André Fidelin :

Et pour la piste cyclable de la Corniche ? Tu ne veux pas répondre ?

M Xavier Calvarin :

Pour la piste cyclable, je dirais d'aller voir. Je pensais que c'était pour les Phénix que vous interveniez. Les phénix qui sont sur toute la corniche vont être remplacés par des nouveaux phénix qui viennent d'être livrés au services des espaces verts. Leurs feuilles s'étendent de trop et le pot est entièrement saturé de racines. Ils ne peuvent plus que mourir dans ces pots-là. On va les remettre en culture et après les mettre en pleine terre dans d'autres endroits.

M André Fidelin :

Très bien.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

Conseil municipal du 22 juin 2017

45	Commande publique : Convention de groupement de commandes pour l'acquisition d'un logiciel de marchés publics entre la Ville de Concarneau et Concarneau Cornouaille Agglomération
----	--

M André Fidelin :

Dans le cadre de la mutualisation des achats et en application de l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, un groupement de commandes est constitué pour l'acquisition d'un logiciel marchés publics, sous forme d'une consultation passée selon une procédure adaptée.

CCA et la ville de Concarneau possèdent actuellement le logiciel Marco (éditeur Agysoft), qui permet de sécuriser les procédures de marchés publics, notamment par la rédaction des pièces administratives.

Agysoft faisant évoluer son logiciel en full web, CCA et la ville de Concarneau doivent acquérir de nouvelles licences. D'autres logiciels existant sur le marché, il est proposé de lancer une consultation pour obtenir la meilleure offre, dans le cadre d'un groupement de commande.

Le montant de cet outil est estimé à 10 000 € HT la première année, puis à 2 à 5 000 € de maintenance annuelle selon les éditeurs.

En tout état de cause le montant sera inférieur à 25 000 € HT .

Étant donné la configuration en service commun de CCA et Concarneau, il est proposé une répartition à part égale des coûts entre les 2 collectivités, pour le financement de ce logiciel.

Cette répartition s'entendrait lors de l'acquisition initiale ainsi que par la suite, concernant les coûts de maintenance ou de location annuels (de plus en plus souvent les logiciels sont proposés en « mode SAS », c'est-à-dire en location).

Cette règle serait mentionnée dans la convention de groupement de commande sur laquelle les assemblées délibérantes de CCA et de Concarneau devront délibérer avant le lancement du marché (pour CCA le Président bénéficie d'une délégation du conseil communautaire pour approuver et signer les conventions de groupement).

Les règles de fonctionnement du groupement de commandes qui serait constitué entre la ville de Concarneau et Concarneau Cornouaille Agglomération doivent être retranscrites dans une convention validée par l'ensemble des assemblées délibérantes des collectivités concernées, avant le lancement de la consultation.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la convention de groupement de commandes ci-annexée,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à la signer,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout avenant à la convention en cas d'intégration d'un nouveau membre.

Il n'y a pas de remarques ?

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

Conseil municipal du 22 juin 2017

46	Direction générale des services : Convention d'occupation du domaine public entre la ville de Concarneau et la SAS USC - Stade Guy Piriou
----	---

M André Fidelin :

Après une première saison en National, l'association USC (Union Sportive Concarnoise) a décidé de faire évoluer sa structure juridique en créant une société à actions simplifiées. L'objectif de cette création d'entreprise est de répondre aux exigences de professionnalisme et aux contraintes liées à l'augmentation de son budget.

La SAS Union Sportive Concarnoise s'occupera exclusivement de l'équipe Première, des contrats fédéraux, du sponsoring, de la billetterie et de tous les aspects financiers de l'équipe Première.

L'association USC aura en charge toutes les autres équipes et l'école de foot.

La ville ne peut pas mettre à disposition gracieusement les équipements du stade Guy PIRIOU à la SAS s'agissant d'une entreprise. C'est l'objet de la présente convention qui prévoit les conditions d'occupation du domaine public (le stade Guy PIRIOU), les responsabilités de la ville et de la SAS et le montant de la redevance qui sera payée par la SAS. Elle permet ainsi de clarifier les rôles de chacun.

Concernant la mise à disposition de l'équipement (article 1), il s'agit de l'ensemble du stade Guy Piriou qui fera l'objet de travaux de rénovation en 2017-2018.

La redevance (article 3) est constitutive de l'occupation du domaine public.

L'article L2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) dispose que « toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance ». L'article L2125-3 du même code précise que « la redevance due pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public tient compte des avantages de toute nature procurés au titulaire de l'autorisation ». Ces dispositions s'imposent pour l'utilisation des équipements sportifs des collectivités par les clubs professionnels.

Le montant de la redevance annuel a été fixé à hauteur de 60 000 € TTC, soit 49€/siège ce qui place ce montant dans la moyenne des redevances (de 7€ à 93€ en 2016).

La convention est prévue pour une durée de cinq années de 2017 à 2022.

Il est proposé au conseil municipal

- D'autoriser M le Maire à signer cette convention d'occupation du domaine public avec la SAS « Union sportive Concarnoise » pour le stade Guy Piriou

Voilà la délibération, vous avez le contenu de la convention. Un certain nombre de questions s'imposent. Je ne vais pas répondre avant les questions. Je vais vous laisser poser les questions, je vous répondrai en suivant, n'est-ce pas Claude ? Tu vois je peux corriger certaines choses. Première question pour Mme Ziegler, Nicole.

Mme Nicole Ziegler :

J'ai une question, comme je vais un peu plus souvent que Marie Le Meur au stade de l'USC voir des matchs de foot, je conseille à tout le monde d'aller consommer ce qui est noté à la page 123. A la buvette, l'USC pourra vendre des jus de fruits ou de légumes non fermentés. Je recommande à tout le monde d'y aller pour cela. Et surtout à Marie.

M André Fidelin :

C'est excellent pour la santé. Oui, Antony.

M Antony Le Bras :

J'avais une remarque plus sérieuse que celle de Nicole. Je voulais vérifier que la SAS ne sera pas l'utilisatrice exclusive du stade. L'association pourra continuer à l'utiliser pour les U19, pour l'équipe de Nationale 3. Dans ce cas-là, il y a une convention nouvelle qui va être rédigée avec l'association ?

M André Fidelin :

Oui, il y aura plusieurs conventions en somme. C'est noté quelque part. Autres conventions à venir, convention de prestation entre la ville et la SAS, la ville va acheter des prestations de communication au club, convention de mise à disposition gratuite des équipements entre la ville et l'association pour toutes les autres équipes et une convention de partenariat entre la ville et l'association permettant de verser la subvention de fonctionnement à l'association cette fois-ci. Voilà les trois conventions qui devront être rédigées, et à ce titre, nous devons rencontrer le club la semaine prochaine pour travailler ensemble sur ces conventions.

M Antony Le Bras :

Vous avez dit gracieusement, c'est ça ?

M François Besombes :

Oui, oui, on ne peut pas faire payer l'association.

M Antony Le Bras :

Je répondais à Nicole qui me posait la question.

M François Besombes :

Tu peux dire à Nicole que c'est à titre gracieux.

M Antony Le Bras :

Mais elle n'écoute pas.

M André Fidelin :

Alors, quelles sont les questions, au-delà des produits non fermentés ?

M Claude Drouglazet :

Je voudrais intervenir sur le sujet en faisant une remarque préalable. C'est un dossier qui n'est passé ni en commission des sports ni en commission des finances. Je le regrette parce qu'il y a un déficit d'informations sur ce sujet. En fait on découvre le contenu de la convention. Je connais bien les dirigeants de l'USC et ils me connaissent aussi bien. Ils savent qu'il peuvent compter sur moi pour dire ce que je pense. Quand je dis qu'il y a un déficit d'informations, je veux dire par là que quand on s'engage, il faut savoir sur quoi on s'engage. Or, une convention c'est bien, c'est même normal, c'est juridiquement nécessaire mais derrière ça, il peut y avoir quand même des conséquences importantes en terme financier, en terme d'obligation pour la ville d'assurer les parkings, les accès, j'aurais aimé, c'est peut-être un grand mot, qu'il y ait une mission d'évaluation sur les conséquences que peuvent avoir la signature d'une telle convention. On va avoir des obligations à l'égard de la SAS USC. Je l'avais dit dans un précédent conseil, j'aurais aimé aussi que si l'USC avait de l'ambition à devenir professionnel, il faudrait donc qu'elle passe par une SAS. C'est fait. Mais que derrière, ce qui est important, pour moi aussi en tant qu'élu c'est d'avoir le projet sportif. Or, si je me contentais uniquement de ce que vous nous proposez aujourd'hui, il n'y a pas grand-chose. Heureusement que la presse est là, qui nous a informé, suite à l'Assemblée générale qu'effectivement, il y allait avoir deux associations, etc. mais moi, simple conseiller municipal de base, avec simplement ce que vous nous proposez-là, je me dis, la ville s'engage à quoi ? Je dis que ça peut être extrêmement imprudent. Vous avez forcément des informations que moi je n'ai pas. Mais c'est vrai que sur ce que vous proposez-là, c'est vraiment peu de choses, c'est vraiment léger. C'est pour ça d'ailleurs qu'on s'abstiendra tous les deux sur le sujet. Non pas en ayant quelque chose contre l'USC, mais parce qu'on estime qu'on a pas les éléments suffisants pour prendre une décision en toute connaissance de cause. Je vous remercie.

M André Fidelin :

Je vais répondre. D'abord sur la SAS, vous pensez bien qu'aujourd'hui le club se structure. Il a passé un échelon, il est sous forme associative, pour des raisons juridiques, fiscales surtout du fait que la plupart des joueurs sont sous contrats fédéraux. Il y a des engagements contractuels. Il peut y avoir des échanges financiers dans une transaction. Donc, pour qu'il y ait une transparence sur le plan fiscal, ils ont souhaité se doter de cette SAS. Par rapport à une association, ce n'est pas du tout la même chose au niveau du contenu juridique. Presque tous les clubs de National sont sous forme de SAS. Le club a des ambitions, donc à partir de là, on peut comprendre aussi qu'ils travaillent sur l'avenir puisque dans un challenge sportif, ils ont des intentions de gravir un échelon supplémentaire. Tant mieux pour eux. On s'est adapté. Cette convention a été rédigée avec les instances du club en toute transparence entre la ville et le club et surtout dans un intérêt commun. C'est sûr que dans le contenu de la convention vous avez quand même des éléments importants. Il y a les droits et les devoirs de chacun, même si c'est insuffisant. C'est quand même relativement complet. C'est une convention type des clubs de ce genre qui ont une SAS. Ça n'a pas été inventé. Le club s'est doté d'un secrétaire qui était précédemment dans des clubs professionnels. Il connaît très bien la rédaction de ce genre de convention. Il pourra toujours y avoir des avenants à la convention dans un souci d'intérêt réciproque. En ce qui concerne le montant de la redevance, le service des domaines ne s'est pas prononcé parce que ce n'est pas de sa compétence. Ce qui a été retenu, c'est une moyenne de ce qui se passe dans les clubs en règle générale que ce soit des clubs professionnels ou de National. Les clubs de National, ce n'est pas du professionnalisme, ce sont des contrats fédéraux, c'est différent. Néanmoins, on a pris une fourchette moyenne pour adapter les 49 euros par place assise. C'est ce qu'on a retenu.

C'est une redevance moyenne, raisonnable, en accord avec le club dans le cadre d'une tacite reconduction. Néanmoins, elle peut être modifiée à tout moment par avenant. Voilà ce qu'on peut dire. Après, il nous faudra rédiger la convention de prestation compensatoire de manière à ce que le club ne soit pas lésé. Là on est bien dans une régularisation officielle par rapport au fait qu'ils ont créé cette SAS. Donc obligatoirement, il faut qu'il y ait une transparence au niveau de la redevance et d'une convention qui doit être rédigée d'un commun accord. Mais après, elle pourra toujours être modifiée. Voilà ce qu'on peut dire. Maintenant, peut-être que ce n'est pas suffisant, mais on y trouve quand même pas mal d'éléments.

Oui, Nicole.

Mme Nicole Ziegler :

La somme que va verser annuellement la SAS à la ville sera réinvestie par la ville dans le stade ? Ça servira à quoi ?

M Xavier Calvarin :

Cela va déjà contribuer à financer une partie du consommable parce que la moitié du budget passe dans les consommables. C'est une partie des frais de fonctionnement de la ville. Il y a un jardinier, etc. grosso-modo ça couvre les dépenses de fonctionnement que nous avons sur le site. Pour répondre à Claude, l'article 5-1 est clair. Le preneur prend les lieux dans l'état où ils se trouvent. On ne s'engage pas sur autre chose que la rénovation du stade. Tout ce qui est parking pour accueillir du public, tout ce qui est au niveau de la norme de national 2, n'est pas intégré à cette convention-ci, si c'est ça ta question. Ils le prennent réellement en l'état de ce qui va être livré, c'est-à-dire l'équipement rénové pour pouvoir quand même continuer à fonctionner en national, faute de quoi, on le ferme.

M Alain Echivard :

Si je puis me permettre, il y a beaucoup de chiffres qui sont donnés. Est-ce que ça restera ces chiffres-là parce que je vois à un niveau des consommables, et ça ne me paraît pas beaucoup. J'ai vu un chiffre de 22 500 €. Je crois que tous les lampadaires seront remplacés et je pense qu'ils vont consommer beaucoup plus. Est-ce que ça, ça a été évalué au niveau des surcoûts de consommation ?

M Xavier Calvarin :

En national, il faut savoir que c'est 500 lumens. Tant qu'ils joueront en national, les nouveaux lampadaires seront allumés partiellement aux normes du national. Tous les éléments identiques fonctionnent de cette manière-là. Ensuite, s'ils passaient en seconde division, on serait obligé d'allumer toutes les rampes en pleine puissance.

M André Fidelin :

Oui, 400 lux en national et 1 250 en ligue 2.

M Xavier Calvarin :

Mais avec des lampes moins..... *Micro éteint.*

M Alain Nicolas :

S'ils passent en ligue 2, est-ce qu'on revoit la convention ? De ce que tu disais Xavier, la consommation serait multipliée par 3 ça passerait de 400 à 1 400 ? Et là on fait référence à 2016.

M André Fidelin :

Ce n'est pas dans la convention type mais c'est surtout dans la convention de compensation de prestations où là il faudra que l'on corrige. Pour l'instant on n'en est pas là, on est au niveau national, et ensuite on corrigera. On fera un avenant et puis c'est tout.

Il n'y a pas d'autres interventions ? Oui, Nicole.

Mme Nicole Ziegler :

Je voulais revenir un instant sur ce que Claude a dit, sur le fait que ce ne soit pas passé en commission sports. On vous l'a déjà demandé, on souhaiterait qu'il y ait une concertation avec les associations par secteur qu'elles soient culturelles, sportives afin de connaître leurs projets, ils en ont tous. Ils ont tous des projets de développement. Ce serait bien qu'on ait une connaissance précise de tout ce travail qui est fait par les associations pour pouvoir ne pas subir. Là, on a quand même l'impression de subir les demandes, elles sont sûrement justifiées, il n'y a aucun souci là-dessus, mais la ville de Concarneau semble subir les montées, avec tout ce qui va derrière en demandes de travaux etc. Ce serait bien qu'on rencontre les associations ou que l'on invite les associations lors de commissions pour discuter avec elles et avoir une connaissance de ce qu'elles font, de leurs projets de développement...

M André Fidelin :

Je peux vous dire que la concertation avec le club est permanente. Entre la ville et le club, nous avançons ensemble. On est là pour les accompagner. On est là pour essayer de voir ensemble ce que l'on peut construire pour l'intérêt sportif du club et de la ville. Le retour en images, c'est quand même important. Et quelque part aussi, ça fait rêver les citoyens quand 2 300 personnes vont au stade le samedi, pour ceux qui aiment le sport et le football en particulier. Évidemment que quelque part, on contribue à donner cette image sportive et valorisante de la ville.

Xavier.

M Xavier Calvarin :

La problématique c'était que l'état de délabrement du stade faisait qu'il allait fermer si à partir du mois de mai on n'avait pas un vote. Que ce soit pour le national ou même en dessous. On était en CFA, c'est le même problème. Ce n'était pas une demande du club d'améliorer leurs conditions de fonctionnement, c'est tout simplement, qu'ils ne pouvaient plus exister si on n'investissait pas sur ce stade. C'est pour cela qu'on a eu effectivement une problématique d'urgence comme vous dites, mais vu l'état du bâtiment et vu l'avancée des normes, vous en avez d'ailleurs parlé ici à plusieurs reprises ici autour de la table, qui sur lesquelles malheureusement on n'a pas vraiment la main. Pas plus tard que demain matin je vais au SDIS à Quimper avec le permis pour éviter de se voir imposer pour 90 ou 100 000 € de travaux supplémentaires que réclame le SDIS et qui ne sont pas tous justifiés mais qui vont faire partie du dossier. Cette mise

en conformité, c'est simplement l'existence même du stade qui était en jeu, ce n'est pas uniquement une amélioration de confort ou autre comme on pourrait l'entendre à droite ou à gauche.

Mme Nicole Ziegler :

Décidément depuis, le début de la soirée, à maintes reprises vous nous avez dit mais c'est vu parce que ça a été vu en municipalité ou ça a été vu dans une commission etc. On demande que tous les élus participent à cette réflexion-là. Ce n'est pas parce que vous l'avez vu en municipalité, que vous avez rencontré à multiples reprises, l'USC ce qui est normal, je vous demande moi, au nom de l'opposition que l'on puisse aussi en avoir connaissance. C'est tout ce que je vous dis.

M Xavier Calvarin :

Dans une précédente commissions sports où Bruno Quillivic m'avait donné la parole, j'ai fait état des discussions que nous avons eues à Paris à deux reprises avec les instances du club qui ont permis de définir complètement le projet. Ce jour-là je vous ai dit exactement où j'en étais. Maintenant les plans sont en train d'être affinés. On a encore quelques réunions. Et dès que les plans seront finalisés. Dès que l'appel d'offres sera prêt, on reviendra en commission pour présenter le projet finalisé. Là on est en train de le modifier en permanence avec les demandes des uns et des autres. On a eu aussi Enedis qui nous réclame une ligne d'alimentation électrique séparée pour l'éclairage qui n'était pas prévu parce que leur règlement ne permet pas de doubler une ligne. Ce sont des choses qu'on découvre parfois même les services n'ont pas l'habitude de gérer des dossiers de cette nature-là. L'architecte qui est pourtant un spécialiste du sport n'avait pas non plus envisagé ce doublement de lignes parce que c'est le seul fournisseur national qui malgré tout impose ses règles alors que techniquement Citéos pouvait le faire. Mais ils l'ont refusé. Tout ça, on le subit un peu. Maintenant on arrive à la finalisation du projet et on reviendra bien évidemment aux deux commissions, la commission sports et la commission finances avec le projet abouti.

Mme Nicole Ziegler :

Entendez bien ce que j'ai dit. Je n'ai pas parlé simplement de l'USC. J'ai parlé pour toutes les associations, pour qu'on ait une vision précise du travail qui est fait dans les associations, et qui est remarquable, elles ont toutes des projets. Elles vont toutes à un moment ou à un autre, soit demander des travaux ou pas, mais on a besoin de ça pour hiérarchiser et faire de la programmation budgétaire pour le coup.

M Claude Drouglazet :

Je voudrais remercier ce qu'a dit Xavier Calvarin. C'est aussi une information. Il y a toujours des exigences un peu plus fortes, à un moment, de la fédération, du SDIS etc. C'est bien pour ça que je dis que les éléments dont on nous fait part aujourd'hui, sont insuffisants pour évaluer à l'échelle de 3-4 ou 5 ans sans avoir le projet sportif du club, l'impact budgétaire que cela peut avoir dans les 2-3 4 années qui viennent. Je pense effectivement, qu'une réunion de concertation avec l'USC serait peut-être intéressante. J'aurai des questions importantes à leur demander, oui. Ceci dit, juste pour préciser que les budgets pour les travaux de mise en conformité nous les avons votés.

M André Fidelin :

Bien s'il n'y a pas d'autres remarques, nous allons voter pour la convention.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 28 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (Mme Le Meur M, M BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 22 juin 2017

47	Direction générale des services : Tableau des décisions du Maire
-----------	--

M André Fidelin :

On arrive au terme de ce conseil municipal. Il est 23 heures, c'est pas mal.

Tel que le prévoit l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, M le Maire a reçu par délibérations du conseil municipal en date du 5 avril 2014, l'autorisation d'exercer un certain nombre de compétences, et notamment une délégation de signature de certains documents au nom de la ville.

Considérant que le Maire a subdélégué l'autorisation, par arrêtés municipaux, à ses adjoints ou conseillers municipaux délégués de signer, en son nom, certains documents administratifs.

Considérant de plus, que dans les communes de + 3 500 habitants, le code général des collectivités territoriales précise que le Maire (ou son délégataire) doit porter à la connaissance du conseil municipal et du public les décisions prises dans le cadre de sa délégation.

Afin de répondre à cette obligation réglementaire, il vous est proposé de prendre connaissance du tableau récapitulatif, ci-dessous, des décisions prises par le Maire ou son délégataire.

Numéro	Service	Société Cocontractant	Objet	Durée	Début du contrat	Fin du contrat	Montant
2017-43	Culture	Livre et Mer	Renouvellement de la convention d'objectif et de moyens liant l'association et la ville dans le cadre de l'organisation du Festival Livre et Mer 2017	1 an	14/04/17	14/04/18	-
2017-44	Culture	MICAMAC	Convention d'occupation du domaine public - Groupe MICAMAC - Petit champ en Ville-close	1,5 mois	15/07/17	21/08/17	21€/jour
2017-45	Bibliothèque	Association Plumes et Déclics	Location d'une exposition - Pern et Ulla - La rencontre - du 2 mai au 3 juin 2017	1 mois	02/05/17	03/06/17	Gratuit
2017-46	Sports-nautisme	SDIS du Finsistère	Convention relative au recrutement par le SDIS du Finsistère de sauveteurs saisonniers sapeurs-pompiers pour le poste de secours de la plage des Sables-Blancs	2 mois	01/04/17	07/19/17	-
2017-47	Culture	La Bordée	Concerts de la programmation estivale - Chants de marins au Carré des Larrons	1 jour	05/07/17	05/07/17	500,00€
		Les Gabiers du passage	Concerts de la programmation estivale - Chants de marins au Carré des Larrons	1 jour	19/07/17	19/07/17	500,00€
		Les Gabiers de l'Odét	Concerts de la programmation estivale - Chants de marins au Carré des Larrons	1 jour	10/08/17	10/08/17	500,00€
		Les Gabiers d'Artimon et Claude Michel	Concerts de la programmation estivale - Chants de marins au Carré des Larrons	1 jour	24/08/17	24/08/17	700,00€
		Les biches cocottes et Le Gang be brass band du Bénin	Concerts sur le parking de la CCI lors de la route de l'amitié 2017	1 jour	08/08/17	08/08/17	1 184,20 € et 2 809,36 €
2017-48	Culture	Route de l'amitié	Les Biches Cocottes et Le Gangbe Brass Band du Bénin La Ga	90mn	08/08/17	08/08/17	1184,20€ et 2809,36€
2017-49	Patrimoine	Office de tourisme	Convention de partenariat avec l'Office de tourisme - reconductible tacitement	1 an	01/05/17	01/05/18	Commission de 5 % sur les ventes réalisées

2017-50	Bibliothèque	Atelier « Leporello »	Intervention de Lise Hascoët	1 jour	20/05/17	20/05/17	180€
2017-51	Bibliothèque	Atelier « linogravure »	Intervention de Béatrice Giffo	1 jour	27/05/17	27/05/17	180€
2017-52	Culture CAC	Les becs verseurs	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle - Rue de la bascule - spectacle jeune public	2 jours	18/05/17	19/05/17	1700,00€HT
2017-53	Culture	Busker et Keaton	Concerts pour la programmation estivale - Carré des Larrons	1 jour	04/07/17	04/07/17	1107,75€
		Scratchophone Orchestrat	Concerts pour la programmation estivale - Carré des Larrons	1 jour	11/07/17	11/07/17	1688,00€
		La vagabonde	Concerts pour la programmation estivale - Carré des Larrons	1 jour	18/07/17	18/07/17	1165,00
		Qu'est-ce	Concerts pour la programmation estivale - Carré des Larrons	1 jour	25/07/17	25/07/17	1342,00
		Radix	Concerts pour la programmation estivale - Carré des Larrons	1 jour	01/08/17	01/08/17	1250,00€
		Hassan Hadji & band of Gypsies	Concerts pour la programmation estivale - Carré des Larrons	1 jour	22/08/17	22/08/17	1300,00€
		Spoum	Concerts pour la programmation estivale - Place Jean Jaurès	1 jour	29/08/17	29/08/17	1106,80
2017-54	Bibliothèque	Expo photographique « Les Roms »	Location de l'exposition	2 mois et demi	02/11/17	15/01/18	600€
2017-55	Bibliothèque	Intervention de Claude et Marié-José Carret	Rencontre avec Claude et Marie-Josée Carret « Les Roms »	1 jour	25/11/17	25/11/17	249€
2017-56	Bibliothèque	Exposition « Carlo et Cie »	Location d'une exposition de l'illustratrice Catharine Vlacks	26 jours	2/06/17	28/06/17	500€
2017-57	CAC	5 Ateliers artistiques	Mme Marie-Anne Le Bars	5 heures	22/05/17	19/06/17	400€ HT
2017-58	DSI	Orange Orange	Serres municipales - Abonnement lignes téléphoniques	1 an	10/05/17	10/05/18	-
2017-59	DSI	SFR	Portabilité diverses lignes SFR vers opérateur hébergés ADISTA	3 mois	24/04/17	-	-
2017-60	DSI	Berger Levraut	Paramétrage et formation des logiciels ATAL	1 an	01/05/17	01/05/18	7510€HT
2017-61	DSI	Orange	Abonnement téléphonique Orange pour le pôle culturel - Perf grands clients	1 an	01/06/17	01/06/18	18,50€/mois

Il est proposé au conseil municipal :

- de prendre connaissance, par le biais d'une délibération sans vote, du tableau récapitulatif des décisions prises par le Maire ou son délégué.
- Dont acte.

Est-ce que vous avez des questions ? Non ? Et bien c'est très bien.

Conseil municipal du 22 juin 2017

48	Vœu du groupe Concarneau une nouvelle énergie
----	---

Nous allons donc voir le vœu. C'est un vœu qui est présenté par le groupe Concarneau, une nouvelle énergie.

Lors du dernier conseil municipal, l'assemblée s'est prononcée à l'unanimité en faveur du projet d'Agenda 21 pour la ville de Concarneau, démontrant ainsi le sens des responsabilités des élus au-delà des clivages partisans. Le projet d'Agenda 21 prévoit notamment « d'amplifier la mise en place de dispositifs de démocratie participative ». Dans ce cadre, nous souhaitons réitérer la demande informelle formulée lors du dernier conseil municipal concernant la publicité des débats du conseil.

C'est pourquoi nous proposons deux mesures facilement applicables qui pourraient rapprocher nos concitoyens des élus à une heure où cette fonction est de plus en plus décriée.

- Premièrement, nous proposons qu'une captation vidéo intégrale des débats puisse être relayée sur les réseaux sociaux et le site Internet de la Ville de Concarneau. Cette retransmission ne pourrait qu'aller dans le sens d'interventions à la fois plus claires et sûrement plus respectueuses des écoutes réciproques. La vitalité de la vie communale ne pourrait qu'en être renforcée.
- Deuxièmement, nous proposons d'inscrire à l'ordre du jour de chaque conseil municipal, un quart d'heure citoyen où les Concarnois pourraient faire des propositions concrètes à débattre. Les outils numériques permettent aujourd'hui de mettre en place un forum au sein duquel les propositions pourraient être formulées et débattues.

Ces deux mesures, outre qu'elles permettraient une plus grande implication des Concarnois dans la vie municipale vont dans le sens d'une démocratie participative devenue de plus en plus indispensable si nous ne voulons pas que se crée une fracture entre élus et citoyens. Les résultats des dernières élections législatives qui se sont soldées par un niveau d'abstention exceptionnel sont un message d'alerte fort. A nous de réagir.

Dans ce vœu, il y a des éléments politiques sur lesquels je ne rentrerai pas. Mais il y a surtout deux volontés. Il s'agit de la captation vidéo, et le quart d'heure citoyen. Comme le prévoit le règlement intérieur, je vais faire une réponse et vous en tirerez les conclusions si vous le voulez bien.

En ce qui concerne la vidéo, un conseil municipal est une instance publique et on voit ce soir l'intérêt du public au conseil municipal.

En fonction des sujets, tout un chacun peut participer aux échanges. La presse relate les sujets les plus importants. Et un conseil ne doit pas être considéré non plus comme une pièce de théâtre. On imagine que les gens qui pourraient intervenir pendant ce quart d'heure, certainement dans une volonté négative et non pas constructive. Je ne veux pas rentrer dans ce genre de situation. Il y a peu de villes aujourd'hui, qui le pratiquent. J'ai là 7 villes où on s'est renseigné et on voit que ce dispositif n'est presque pas utilisé.

J'ai bien noté au travers de votre vœu, tout l'intérêt que vous portez à la vie citoyenne de notre commune. Sur le quart d'heure citoyen, je n'y suis personnellement pas favorable, considérant que chaque citoyen peut s'exprimer dans les conseils de quartier. Ce sont des conseils publics où sont présents, le Maire, le 1^{er} adjoint chargé des travaux, il y a l'adjoint à l'urbanisme, et il y a aussi Maguy Baqué, adjointe à la citoyenneté qui en a la responsabilité.

C'est une instance là encore, où la démocratie participative doit s'exprimer. C'est ce que l'on a mis en place.

Ensuite, il y a les courriers aux élus, que l'on peut aussi recevoir. On peut demander un

rendez-vous ou un entretien auprès des élus, et je pense que les élus ou les adjoints en l'occurrence responsables de services par rapport à une compétence bien précise peuvent répondre aux citoyens directement dans le cadre d'un entretien personnalisé. Alors, non, la démocratie n'est pas bafouée et chacun peut s'exprimer dans différentes instances.

Le contexte médiatique et polémique à mon sens doit être écarté, parce qu'après on rentre dans un contexte où la presse est présente, évidemment on sait très bien pourquoi instaurer le quart d'heure citoyen. C'est pour permettre à certaines personnes, peut-être des personnes ciblées, de s'exprimer et surtout de se servir de la presse pour mettre en opposition nos projets. Je pense qu'il y a d'autres instances pour s'exprimer.

Maintenant, c'est un vœu, on peut demander au conseil de se positionner sur ce vœu. Après tout, si on parle de démocratie, c'est ça. On peut voter favorablement ou pas ce vœu. Mais moi, c'est mon point de vue.

M Pierre-François Bonneau :

M le Maire, c'est moi qui ai rédigé ce vœu, je l'assume totalement. Il n'y avait en aucun cas des propos polémiques ou politiques derrière. J'ai fait un constat. J'étais président de bureau de vote dimanche dernier. J'ai constaté le niveau de l'abstention, le niveau du désintérêt et pire encore, le niveau du désintérêt chez les jeunes. Et ça, c'est un constat que tout le monde a pu faire dimanche dernier dans les bureaux de vote. Je dis qu'aujourd'hui on a un décalage qui est en train de se produire entre nous les élus qui sommes-là et les citoyens. J'essaie de proposer des choses sans esprit polémique, après on verra pour les modalités pour faire de la régulation et que ça se passe bien. Mais ça vaut le coup de tenter ça.

M André Fidelin :

Peut-être qu'il faut aller chercher les raisons ailleurs. Dans une instance municipale il y a les conseils de quartier, je reviens là-dessus. Il y a suffisamment d'éléments pour échanger. Ma porte en tant que Maire est ouverte, celle des adjoints est ouverte également. On a des réponses à apporter. On est bien conscient. Quand on est dans une instance municipale de proximité, au contraire, les abstentions de dimanche dernier il faut aller les chercher ailleurs. Mais sûrement pas dans le contexte de proximité municipale. Je ne le pense pas.

Mais on peut voter le vœu.

Mme Nicole Zielger :

M le Maire, ce n'est pas pour vouloir polémiquer. Mais c'est simplement d'aller vers le citoyen. C'est tout ce qu'on vous demande.

M André Fidelin

C'est ce qu'on fait. On n'a pas besoin de la presse.

Mme Nicole Ziegler :

On n'a pas parlé de la presse.

M André Fidelin :

Mais derrière il y a cela.

Mme Nicole Ziegler :

Mais non, pas du tout.

M André Fidelin

Moi ce que je ne veux pas c'est que ce quart d'heure citoyen soit une raison pour polémiquer, pour essayer d'être négatif pour les sujets de la ville. Au contraire, on doit tous être constructifs. On doit aller dans le bon sens, et on n'est pas là pour se voir au conseil municipal. Je crois que les citoyens nous ont fait confiance, lors des élections municipales, que ce soit les élus de la majorité ou les élus de l'opposition qui sont présents et qui sont nécessaires justement à la vie démocratique. On le voit dans les interventions de l'opposition. On a besoin de l'opposition. Mais on n'a pas besoin de la

polémique citoyenne. On en a suffisamment, et on les connaît. On va voir venir dans les conseils municipaux des gens qui se sont exprimés par ailleurs à une autre époque. Pourquoi ? Pour permettre à la presse ensuite...

brouhaha...

On n'a pas besoin de cela et puis c'est tout. Bien, on va voter, c'est clair, c'est ça la démocratie.

Mme Michelle Lemonnier :

Il n'y a pas de vote.

M André Fidelin :

Mais on peut voter.

M Antony Le Bras :

Non, mais on peut s'exprimer aussi.

M André Fidelin :

Non mais on ne va pas s'éterniser.

M Antony Le Bras :

On a passé trois heures sur des délibérations...

Mme Michelle Lemonnier :

C'est un vœu qui n'était pas à l'ordre du jour.

M André Fidelin :

Vous savez, sur les questions diverses ou les vœux, normalement la question est posée, il y a une réponse c'est tout, et il n'y a pas de débat. C'est le règlement intérieur.

M Antony Le Bras :

Je vous remercie d'accepter nos questions.

M André Fidelin :

Ah, voilà, mais je vous le dis quand même. Parce que vous insistez, je vous le dis quand même, il y a un règlement intérieur.

M Claude Drouglazet :

Merci M le Maire. En tant que responsable de groupe, je vous demande simplement de me laisser trente secondes. Je crois que vous avez raison d'être méfiant. Mais de là à dire qu'on n'a pas besoin de la presse, je pense que vous poussez le bouchon...

M André Fidelin :

Non, mais attendez, ce n'est pas ce que j'ai voulu dire. Ça dépend de l'interprétation. On peut dire ce qu'on veut avec de l'interprétation.

M Claude Drouglazet :

La question de fond qu'a posée Pierre-François Bonneau, est quand même juste parce que, si on prend l'exemple non pas du conseil municipal mais du conseil communautaire, on a éloigné l'espace de décision.

M André Fidelin :

Je parle aujourd'hui de la commune.

M Claude Drouglazet :

D'accord. Il faut quand même remarquer que quand vous parlez aux citoyens de CCA, et bien CCA ça paraît vraiment très très loin. Je pense qu'il faut effectivement se méfier de cet écart qu'il y a entre les attentes des citoyens et le fonctionnement institutionnel qu'on a aujourd'hui. Et il faut se poser effectivement ce genre de questions. Je crois qu'il y a des gens qui ont aussi le droit à l'image, les élus ont le droit à l'image. Ils ne

sont pas obligés d'accepter d'être filmés s'ils ne le souhaitent pas. Ça c'est une vraie question. Mais je crois que le questionnement de Pierre-François est assez juste et mériterait peut-être un approfondissement.

M André Fidelin :

On s'étonne quand même parce que j'ai 6 ou 7 villes là proches de chez nous où ça ne se pratique pas. Il y a une seule. Ça veut dire que quelque part, ce n'est pas généralisé.

M Antony Le Bras :

On peut vous citer des exemples où ça se passe très bien.

M André Fidelin :

Mais ce n'est pas généralisé.

M Antony Le Bras :

Je vois que vous craignez vraiment le quart d'heure citoyen. D'un autre côté, qu'est-ce que vous craignez dans la captation des débats ? Il suffirait de les capter et de les enregistrer et de les mettre sur le site de la ville. Vous verrez que vous aurez un nombre de vues impressionnant. Dès que vous mettez la vidéo, vous aurez un nombre de personnes qui iront voir impressionnant. Ils iront voir un petit morceau qui les intéresse. C'est déjà ça, il n'y a aucun risque à faire ça, aucun risque. À part peut-être à relever le niveau des débats. Parce que si effectivement on est capté au niveau de la vidéo peut-être que certains éviteront certains dérapages. Ça élèvera le niveau des débats.

M André Fidelin :

Bien sûr qu'il y aura du dérapage. Mais bien sûr.

M Antony Le Bras :

Non, pas lors des captations.

M André Fidelin :

Et puis de un quart d'heure, on passera à une demie-heure.

M Antony Le Bras :

Je viens de vous dire qu'on laissait de côté le quart d'heure citoyen et qu'on parlait de la captation.

M François Besombes :

Je fais une proposition. Je ne crois pas que les réunions du conseil municipal soient le lieu qui puisse le plus séduire la population. Les sujets sont techniques, vous venez de dire qu'on a voté une quinzaine de sujets qui sont très techniques. Je ne crois pas que ce soit le moment à ouvrir. Qu'on l'ouvre comme il est ouvert. Je ne pense pas que l'on puisse séduire à la vie politique de la commune, à partir du conseil communautaire. En revanche, sur la perception que vous avez et l'inquiétude que vous pouvez mettre, je la partage complètement. Il faut que l'on puisse intervenir sur le sujet. Ce que je propose, c'est qu'ayant en charge la commission communication, c'est que sujet-là soit à l'ordre du jour de la prochaine commission de façon à ce que l'on travaille comment on peut faire de l'action pédagogique auprès de la population pour les inviter à s'intéresser à la vie publique ? Que ce ne soit pas seulement des gens qui décident pour d'autres et on y retourne dans six ans. Et en plus on n'y retourne pas forcément très motivés quand on voit le peu de participation que l'on peut avoir de façon à ce qu'on intervienne sur le fond avec des méthodes qui peuvent avoir du succès. J'ai peur qu'avec celle que vous avez proposé on se retrouve avec des gens qui vont se retrouver devant l'opacité, la complexité de la chose. Voilà, c'est tout ce que je voulais dire.

M Pierre-François Bonneau :

Il est tard, donc je vais répondre très rapidement. Sur le principe, je suis entièrement d'accord. J'ai voulu poser une alerte. Je pense que c'est important qu'on se pose cette question-là. Je suis d'accord qu'on repousse ce vœu-là et qu'on travaille avec la commission communication des méthodes.

M André Fidelin :
J'adhère. Très bien, je vous souhaite... Oh, pardon !

Mme Marie Le Meur :
... répondre aux courriers qu'on vous envoie.

M André Fidelin :
Vous m'avez envoyé un courrier ?

Mme Marie Le Meur :
Il y a des citoyens qui écrivent en mairie et qui n'ont jamais de réponse. Ça je pense que c'est le B.A.BA de la relation du Maire avec les citoyens. Vous pourriez répondre aux courriers qu'on vous envoie.

M André Fidelin :
Cela dépend si c'est un courrier personnel ou si c'est un courrier qui est en relation avec les services ou avec l'élu, par exemple ou avec le chef de service. Je ne vois pas tous les courriers passer. Les courriers sont au nom de M le Maire mais je n'ouvre pas tous les courriers. Je ne vois pas tous les courriers. Si c'est de l'urbanisme par exemple, je ne le vois pas.

Mme Marie Le Meur :
Mais on doit répondre. Il faut que les personnes aient une réponse.

M André Fidelin :
En règle générale, on répond. Après il peut y avoir des cas particuliers.

Ah, vous voulez dire qu'on ne répond jamais.

M Antony Le Bras :
On connaît tous des gens à qui vous n'avez pas répondu.

M André Fidelin :
Bien écoutez, c'est le dernier conseil municipal avant les vacances. Je vous souhaite de bonnes vacances. Reposez-vous bien et on se revoit en septembre.

La séance est levée à 23h15.